



Bulletin Officiel

N° 5371 Vendredi 02 Juin 2017

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

AVIS DES SOCIETES**EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS**

BANQUE ZITOUNA 2-4

AUGMENTATION DE CAPITAL

ELECTROSTAR S.A 5-10

EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRE

EMISSION D'EMPRUNT OBLIGATAIRE « HL 2017-2» 11-14

EMISSION D'EMPRUNT OBLIGATAIRE « CIL 2017-1» 15-17

EMISSION D'EMPRUNT OBLIGATAIRE « TUNISIE LEASING 2017-1» 18-22

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES

SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS – MONOPRIX - 23

SITEX – AGO - 23

SOCIETE ELBENE INDUSTRIE – AGO - 24

SOCIETE ELBENE INDUSTRIE – AGE - 24

ASSURANCES BIAT – AGO - 25

MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD – AGO - 26

MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD – AGE - 26

POULINA GROUP HOLDING – PGH – AGO - 27

SOTEMAIL – AGO - 28

SIMPAN – AGO - 29

CITY CARS – AGO - 30

TUNINVEST SICAR – AGO - 31

ASSEMBLEES GENERALES EXTRAORDINAIRES (DEUXIEME CONVOCATION)

ATTIJARI PLACEMENTS SICAV – AGE - 32

ATTIJARI VALEURS SICAV – AGE - 33

INFORMATIONS POST AGO – AGE

ONE TECH HOLDING – AGE - 34

ATTIJARI BANK – AGO - 35-37

ARAB TUNISIAN BANK – AGO - 38-41

ASTREE – AGE - 42

SOCIETE LAND'OR – AGO - 43-47

ENNAKL AUTOMOBILES – AGO - 48-53

COMPAGNIE MEDITERRANEENE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES – C.O.M.A.R – AGO - 54-59

TUNISIE PROFILES ALUMINIUM-TPR – AGO - 60-65

COMPTOIR NATIONAL TUNISIEN – CNT – AGO - 66-69

SOCIETE OFFICE PLAST – AGO - 70-74

EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS

« ISDARAT BEST LEASE 2017-01 » « إصدارات باست ليز 01-2017 » EMIS SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE 75-77

COURBE DES TAUX

78

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

79-80

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE II**ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016**

- SOTEMAIL
- FCP INDICE MAXULA
- FCP MAXULA STABILITY
- FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE
- FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE

AVIS DE SOCIETES

Emission de titres participatifs

EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS BANQUE ZITOUNA

Société Anonyme au Capital de 120 000 000 de dinars divisé en 120 000 000 actions de 1 Dinar chacune
Siège Social : 2 Boulevard de la Qualité de la Vie - Tunis
Registre de Commerce : B24162142009
Matricule Fiscal : 1120822H

« CHAHADET ZITOUNA 2017 » « شهادات الزيتونة 2017 » Sans recours à l'Appel Public à l'Epargne

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION

L'Assemblée Générale Ordinaire a autorisé en date du 14/12/2015 l'émission de titres participatifs à hauteur de 120 MD sur une période de trois ans en une ou plusieurs fois selon le besoin, en renforcement des fonds propres de la Banque, et ce conformément aux dispositions des articles 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Le Conseil d'Administration de la Banque réuni en date du 03 avril 2017, a décidé d'émettre avant la fin du mois de juin 2017 des titres participatifs sous forme de Moudharaba « مُضاربة » telle que approuvée par le Comité Charaïque de la Banque en date du 29/09/2015, selon les conditions et modalités détaillées en infra, pour une enveloppe de 25 millions de dinars susceptibles d'être portée à 35 millions de dinars sans recours à l'Appel Public à l'Epargne et a donné pouvoirs au Directeur Général de la Banque d'accomplir cette émission et selon les conditions suivantes :

Durée	Taux de profit Global Prévu (*)	Avance Annuelle (*)	Complément variable (*)	Remboursement des titres
7 ans	8%	6,25%	1,75%	à la fin de la 7 ^{ème} année

(*) Par référence à la valeur nominale des titres participatifs.

I. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION**1. Montant :**

Le montant total de la présente émission est fixé à 25 000 000 de dinars, divisée en 250 000 titres participatifs d'une valeur nominale de 100 dinars susceptibles d'être portés à 35 000 000 de dinars divisés en 350 000 titres participatifs.

2. Période de souscription et de versement :

Les souscriptions et les versements à cette émission de titres participatifs seront reçus à partir du **15/05/2017** et clôturés au plus tard le **08/06/2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de l'émission est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis.

Au cas où la présente émission n'est pas clôturée à la date limite du **08/06/2017**, les souscriptions seront prolongées jusqu'au **30/06/2017** avec maintien de la date unique de jouissance en profits au **30/06/2017**.

Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

3. Objet de l'émission :

Le produit de l'émission sera utilisé par la Banque dans le cadre de son activité générale.

- Suite -

4. But de l'émission :

L'émission de titres participatifs a pour objectif d'améliorer l'adéquation entre les maturités des ressources et des emplois.

Elle permettra également de consolider les fonds propres de la Banque et de se conformer aux ratios prudentiels énoncés par la Banque Centrale de Tunisie conformément aux dispositions de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

II. CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

1. La législation sous laquelle les titres sont créés :

Les titres participatifs sont régis par les dispositions des articles de 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales.

Ils entrent également dans le champ d'application de l'article 5 de la circulaire aux établissements de crédit sus visée.

2. Dénomination de l'émission : « CHAHADET ZITOUNA 2017 » « شهادات الزيتونة 2017 »

3. Nature des titres : Titres de créance assimilés à des fonds propres.

4. Prix de souscription et d'émission :

Les titres seront émis au pair, soit 100 dinars par titre, payables intégralement à la souscription.

5. Date de jouissance en profits :

La date de jouissance en profits pour tous les titres émis est fixée au **30/06/2017**.

La 1^{ère} date de distribution des profits est fixée au 31/12/2017 pour l'avance et au 30/06/2018 pour le complément variable.

6. Date de règlement :

Les titres seront payables en totalité à la souscription.

7. Modalités de délivrance des attestations de propriété des titres lors de la souscription:

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre des titres détenus seront assurés par les Intermédiaires agréés chargés de la collecte des souscriptions.

8. Intermédiaire agréé mandaté par l'émetteur pour la tenue du registre des porteurs des titres participatifs

La tenue du registre des titres participatifs sera assurée durant toute la durée de vie des titres par Tunisie Clearing qui assurera le service financier.

9. Remboursement

Tous les titres participatifs émis **seront remboursés à la fin de la 7^{ème} année soit le 30/06/2024** à la valeur nominal.

La Banque ne rembourse les titres participatifs par anticipation qu'en cas de liquidation et ce, après désintéressement de tous les autres créanciers privilégiés ou chirographaires à l'exclusion des titulaires des titres participatifs.

10. Durée

Pour la présente émission, le remboursement étant in fine :

- La durée totale est égale 7 ans.
- La durée de vie moyenne est égale à 7 ans

- Suite -

III. REMUNERATION ANNUELLE

La rémunération des titres participatifs est annuelle et prévue à 8% de la valeur nominale. Elle comporte une avance et un complément variable calculés comme suit :

1. Première partie de la rémunération

Une avance annuelle de 6,25% calculée sur la valeur nominale est payable le **31 Décembre de chaque année**.

2. Deuxième Partie de la rémunération

Un complément variable calculé par référence au Résultat Net Avant Impôt de la Banque (RNAI) est payable le **30 Juin de chaque année après la tenue de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice écoulé**.

Le remboursement de la dernière rémunération variable sera effectué après l'arrêt des états financiers intermédiaires au 30 juin de l'année 2024.

Le RNAI de la Banque est réparti entre porteurs de titres participatifs et actionnaires en fonction de leurs parts respectives dans les Fonds Propres Nets de la Banque tels que définis par l'article 5 de la Circulaire N° 91-24 du 17 Décembre 1991; cette répartition est ajustée par des clés arrêtées par la banque entre les porteurs de ces titres en tant qu'investisseurs et les actionnaires en tant que gestionnaire. Ce qui donne un complément de rémunération variable prévu à 1,75% de la valeur nominale.

Ces clés de répartition sont révisables annuellement et elles sont communiquées aux porteurs de titres chaque début d'année, sachant que pour la 1ère année elles sont fixées à 95% pour les porteurs de titres participatifs et à 5% pour les actionnaires.

IV. CESSION ET TRANSMISSION DES TITRES

Les titres participatifs émis sont librement cessibles. Toutefois, les souscripteurs à ladite émission ainsi que les acquéreurs successifs s'engagent à ne pas céder leurs titres participatifs au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces titres sont tenus de s'assurer de cette condition.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante.

V. GARANTIE

La présente émission ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

VI. INFORMATION FINANCIERE

Les titulaires de titres participatifs peuvent obtenir communication des documents de la banque dans les mêmes conditions que les actionnaires de la Banque.

VII. MODE DE REPRESENTATION DES PORTEURS DE TITRES PARTICIPATIFS

Les porteurs de titres participatifs sont réunis en Assemblée Générale Spéciale.

L'Assemblée Générale Spéciale des porteurs de titres participatifs est soumise aux dispositions des articles 354 à 363 du code des sociétés commerciales.

Toute décision ayant pour effet la modification des droits des titulaires des titres participatifs n'est définitive qu'après son approbation par l'assemblée spéciale.

VIII. JURIDICTION COMPETENTE

Tout litige sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I. A cette fin, la Banque élit domicile à son siège à Tunis.

AVIS DE SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31 Décembre 2016 pour tout placement sollicité après le 30 Avril 2016.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

« ELECTROSTAR SA. »

Société Anonyme au capital de 12 250 000 dinars devisé en 2 450 000 actions
de valeur nominale 5 dinar entièrement libérées.
Siège social : Boulevard de l'environnement route de Naassen 2013 Bir el Kasaa Ben Arous
Administration : Rue 8612 Impasse n°3 Local n°9 La Charguia 1 – 2035 Tunis Carthage

**Le Conseil du Marché Financier (CMF) a accordé son visa au prospectus
d'émission relatif à l'augmentation du capital d'ELECTROSTAR
de 12 250 000 dinars à 24 500 0000 dinars**

Dans le cadre du prospectus, ELECTROSTAR a pris les engagements suivants :

- Conformer ses statuts à la réglementation en vigueur ;
- Tenir une communication financière au moins une fois par an ;
- à ce qu'il n'y ait pas d'écarts « significatifs » entre les états financiers provisoires relatifs à l'exercice 2016 insérés au niveau du prospectus et ceux audités et certifiés
- Actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et les porter à la connaissance des actionnaires et du public. Elle est tenue, à cette occasion, d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions et d'insérer, au niveau du rapport annuel, un état des réalisations par rapport aux prévisions et une analyse des écarts éventuels.

Par ailleurs, les mandats des deux administrateurs représentant les petits porteurs (M. Anis FOURATI et M. Ahmed Adel MANAA) ont expiré et ont été renouvelés par décision du conseil d'administration du 20/02/2017. Toutefois cette décision de prolongation est non conforme aux dispositions des articles 190 et 195 du code des sociétés commerciales.

A cet effet, la société ELECTROSTAR s'engage à régulariser cette situation conformément à la législation en vigueur et notamment à l'article 190 CSC.

En outre, le rapport des commissaires aux comptes sur le contrôle interne relatif à l'exercice 2015 fait ressortir plusieurs anomalies et insuffisances notamment :

- L'absence d'une charte d'audit interne ;
- Les réunions et interventions du comité d'audit ne sont pas matérialisées par des rapports, des comptes rendus ou des procès verbaux ;
- Absence des protocoles d'accord et des conventions déterminant les relations et les opérations de la société avec les autres sociétés du groupe ;
- La gestion de quelques volets demeure non informatisée (gestion des immobilisations, contrôle de gestion...) ce qui augmente le risque d'erreurs à la saisie manuelle ;
- Absence d'un planning des interventions ce qui entraîne une insuffisance des contrôles au sein de la société pouvant être à l'origine de certains dysfonctionnements de dilution de responsabilité.

Enfin, les règles d'établissement et de présentation des états financiers individuels et consolidés d'ELECTROSTAR, ne s'accrochent pas systématiquement des dispositions du système comptable des entreprises en ce qui concerne notamment :

- Le traitement comptable portant sur la réévaluation des terrains et bâtiments effectués au cours des exercices 2005 et 2010. Ce traitement a dégagé une plus value de réévaluation de 11 125 744DT constatée dans le compte « Réserve Spéciale de Réévaluation ». Or, cette pratique constitue une dérogation aux dispositions de la norme comptable n°5 relative aux immobilisations corporelles.

Il est à signaler que, compte non tenu des réévaluations susvisées, le total des capitaux propres au 31/12/2015 de la société Electrostar serait de 11 034 509DT et non de 22 160 253DT ;

- L'absence d'actualisation de la valeur des titres de participation dans certaines sociétés du groupe et l'absence de constatation des provisions nécessaires et ce, contrairement aux dispositions de la NC 07 relative aux placements. La constatation de ces provisions aurait un impact négatif sur les fonds propres de la société d'au moins 3 129 000DT, soit le total des provisions sur les sociétés « L'AFFICHE TUNISIENNE » de 600 000DT et « HMT » de 2 529 000DT ;
- L'existence parmi les liquidités et équivalents de liquidité au niveau de l'état de flux de trésorerie de rubriques ne répondant pas aux exigences de la NC 01 norme générale. Il s'agit des titres cotés en bourse et des emprunts à moins d'un an ;
- les notes aux états financiers individuels ne comportent pas toutes les notes obligatoires.

De ce fait, ELECTROSTAR s'engage à se conformer aux dispositions du système comptable des entreprises et ce, pour l'établissement des prochains états financiers.

- Suite -

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le **15/04/2017** a décidé d'augmenter le capital de la société ELECTROSTAR d'un montant de 12 250 000 DT pour le porter ainsi de 12 250 000 DT à 24 500 000 DT et ce, par l'émission de 2 450 000 nouvelles actions au prix de 5 DT chacune, soit à la valeur nominale.

Les nouvelles actions seront souscrites selon la parité d'une (01) action nouvelle pour une (01) action ancienne et porteront jouissance à compter du 1er janvier 2017.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a confié au Conseil d'Administration tous les pouvoirs nécessaires pour constater et réaliser l'augmentation de capital.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également décidé qu'au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible et réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital envisagée, le conseil d'administration est autorisé :

- Dans une première étape : à mettre à la disposition du public les actions nouvelles éventuellement non souscrites ;
- Dans une deuxième étape : à limiter le montant au total de l'augmentation de capital à celui des souscriptions à condition que ce montant atteigne au moins les trois-quarts ($\frac{3}{4}$) de l'augmentation décidée (soit 9 187 500 dinars, correspondant à 1 837 500 actions).

But de l'émission

La présente opération s'inscrit dans le cadre de la stratégie adoptée par « ELECTROSTAR » visant à :

- Améliorer la structure financière de la société et réduire le poids des charges financières ;
- Améliorer la qualité des produits commercialisés ;
- Renforcer le volume d'activité ;
- Développer le service après vente.

Caractéristiques de l'opération

Le capital social sera augmenté de 12 250 000 DT par souscription en numéraire et par émission de 2 450 000 actions nouvelles.

- Nombre d'actions à émettre : 2 450 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire
- Valeur nominale des actions : 5 dinars
- Forme des actions : Nominative
- Catégorie des actions : Ordinaire

Prix d'émission des actions nouvelles

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de 5 DT, soit à la valeur nominale.

Les actions nouvelles souscrites seront libérées intégralement lors de la souscription.

- Suite -

Droit préférentiel de souscription

La souscription à l'augmentation de capital en numéraire est réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison d'une (01) action nouvelle pour une (01) action ancienne. La société ELECTROSTAR ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles

Période de souscription

La souscription aux 2 450 000 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison de une (01) action nouvelle pour une (01) action ancienne et ce, du **17/05/2017** au **16/06/2017** inclus*.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront offertes au public et ce, du **20/06/2017** au **30/06/2017** inclus. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le conseil d'administration est autorisé à en limiter le montant au total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les $\frac{3}{4}$ de l'augmentation décidée (soit 9 187 500 dinars, correspondant à 1 837 500 actions).

Etablissements domiciliaires

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la société ELECTROSTAR exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 5 DT, représentant la valeur nominale de l'action.

* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 16/06/2017 sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible N° 03 135 1200321046472 ouvert auprès de la BNA, Agence Succursale conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **16/06/2017** à 15H à BNA Capitaux, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté (IAM).

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmés par BNA Capitaux), via l'Espace Adhérent de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Modalités et délais de livraison des titres

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par BNA Capitaux, Intermédiaire Agréé Mandaté, et ce dès la réalisation de l'opération.

Mode de placement

Les titres émis seront réservés, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs de 2 450 000 actions composant le capital actuel et/ou cessionnaires des droits de souscription en Bourse.

Jouissance des actions nouvelles :

Les actions nouvelles souscrites (2 450 000 actions) porteront jouissance en dividende à compter du 1er janvier 2017.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES VALEURS MOBILIERES EMISES

Droits attachés aux valeurs mobilières émises

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq (5) ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales

Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables.

Régime fiscal applicable

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS à une retenue à la source libératoire de 5%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice

- Suite -

au 31/12/2013 à condition de mentionner lesdits fonds propres dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014 et ce, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 Dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères. Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 5%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

Marché des titres

Depuis le 22/01/2001, les actions d'ELECTROSTAR sont négociables sur le marché principal des titres de capital de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

Cotations en Bourse des actions anciennes

Les 2 450 000 actions anciennes composant le capital social actuel de la société ELECTROSTAR inscrites sur le marché principal des titres de capital de la cote de la Bourse, seront négociées à partir du **17/05/2017**, droits de souscription détachés.

Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire

Les 2 450 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire et totalement libérées seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions légales en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à la mise en paiement des dividendes de l'exercice 2016, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

Cotation en Bourse des droits de souscription

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du **17/05/2017** au **16/06/2017** inclus**.

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir lors de la présente opération sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

Prise en charge par Tunisie Clearing

Les droits de souscription seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0006650055» durant la période de souscription préférentielle soit du **17/05/2017** au **16/06/2017** inclus**.

** Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 16/06/2017 sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0006650063» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, Tunisie Clearing assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par COFIB CAPITAL – Intermédiaire en Bourse.

Un prospectus d'émission visé par le CMF sous le n°17-0970 en date du 28/04/2016, sera mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la Société émettrice ELECTROSTAR (Boulevard de l'environnement route de Naassen 2013 Bir el Kasaa Ben Arous.), de BNACapitaux intermédiaire en bourse (Immeuble le banquier avenue tahar HADDAD 1053, les berges du lac,) et sur le site internet du CMF (www.cmf.tn).

Les états financiers de l'émetteur arrêtés au 31 décembre 2016 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2017.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligatoire « HL 2017-2 »

Décision à l'origine de l'opération

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **01/06/2016** a autorisé l'émission par Hannibal Lease d'un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés dans la limite d'un montant de Cent Vingt Millions de Dinars **120.000.000 DT** sur 2016 et 2017 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **03/12/2017** a approuvé l'émission de l'emprunt obligataire « **HL 2017-2** » et a fixé le montant, les modalités et les conditions comme suit :

- Montant de l'emprunt : 20 000 000 dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 000 000 dinars;
- Nominal de l'obligation : 100 dinars par Obligation ;
- **Forme d'Obligation** : les obligations sont nominatives ;
- **Prix d'émission** : 100 dinars par Obligation payable intégralement à la souscription ;
- **Durée et Taux d'intérêt** : Catégorie A : Durée : 5 ans ; Taux d'intérêt : **7,65%** brut l'an ou variable (**TMM+2,35%**) brut l'an au choix du souscripteur ; Catégorie B : Durée : 7 ans dont 2 ans de grâce ; Taux d'intérêt : **7,85%** brut l'an ;
- **Amortissement** : Les obligations sont amortissables annuellement par un cinquième de valeur nominale, soit **20 Dinars** par obligation. Cet amortissement commence à la 1ère année pour la catégorie A et à la 3ème année pour la catégorie B.

But de l'émission

Le produit de la présente émission est destiné à participer au financement des immobilisations à donner en leasing, au titre de l'exercice 2017, qui s'élèvent à 307 millions de dinars.

En effet, le besoin total du financement en ressources obligataires prévu pour l'exercice 2017 est de 80 millions de dinars

- Suite -

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **20/04/2017** et clôturées sans préavis et au plus tard le **10/07/2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **10/07/2017**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **10/07/2017**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **20/07/2017** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **20/04/2017** auprès de MAC S.A. –intermédiaire en bourse, sis au Green Center – Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac Tunis.

Caractéristiques des titres émis

Dénomination de l'emprunt : « HL 2017-2 »

Nature des titres : Titres de créance

Forme des obligations : nominatives.

Catégorie des titres : Ordinaire.

Législation sous laquelle les titres sont créés : Les obligations sont soumises aux dispositions du Code des Sociétés Commerciales : Livre 4 – Titre premier – Sous titre 5 – Chapitre 3 des obligations

Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (MAC SA, intermédiaire en Bourse).

Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **10/07/2017**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **10/07/2017**.

- Suite -

Date de règlement

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Prix de remboursement

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Garantie

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de la société

Le **26/01/2016**, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme de **BB (tun)** attribuée à Hannibal Lease sur son échelle nationale qui s'établit comme suit:

- ✓ Note à long terme : **BB (tun)** ;
- ✓ Note à court terme : **B (tun)** ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

Notation de l'émission

Le **13/03/2017**, l'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note **BB (tun)** à la présente émission de la société Hannibal Lease.

Mode de placement

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée, aux guichets de MAC SA, intermédiaire en bourse.

Organisation de la représentation des obligataires

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°**96-113** du **30/12/1996** portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de **20%**. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes

- Suite -

morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

L'article 13 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017 a relevé le montant des intérêts au titre des comptes spéciaux d'épargne et au titre des emprunts obligataires déductible de l'assiette de l'impôt sur le revenu, de mille cinq cent dinars (1500 dinars) à cinq mille dinars (5 000 dinars) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 dinars) pour les intérêts des dépôts dans les comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie, au lieu de mille dinars (1000 dinars).

Renseignements généraux

Intermédiaire agréé et mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligataires de l'emprunt « **HL 2016-2** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par MAC SA, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

Marché des titres

Il existe à fin mars 2017, neuf emprunts obligataires en cours émis par l'émetteur qui sont cotés sur le marché obligataire.

Hannibal Lease s'engage à charger l'intermédiaire en bourse MAC SA de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « **HL 2016-2** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge des obligations par TUNISIE CLEARING

Hannibal Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt « **HL 2016-2** », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunal compétent en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 05 avril 2017 sous le n°17-0967, du document de référence « **HL 2016** » enregistré auprès du CMF en date du 30 Août 2016 sous le n°16-003 et de l'actualisation du document de référence « **HL 2016** » enregistré par le CMF en date du 05 Janvier 2017 sous le n° 16-003/A001. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 Avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 Avril 2017.

La note d'opération et le document de référence « **HL 2016** » ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Hannibal Lease, Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki, les Berges du Lac, de MAC SA, intermédiaire en bourse, Green Center, Bloc C, 2ème étage, les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.tn et sur le site de MAC SA : www.macsa.com.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2017 et les états financiers relatifs à l'exercice 2016 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet, respectivement, au plus tard le 20 Avril 2017 et le 30 Avril 2017.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de la CIL relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2017 ainsi que ses indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 juillet 2017. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**EMPRUNT OBLIGATAIRE
« CIL 2017-1 »**

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la CIL tenue le **19 mai 2016** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de Cent Millions de Dinars (100.000.000 DT) et ce, avant la date de la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2016, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni en date du **23 Mars 2017** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de vingt (**20**) Millions de Dinars susceptible d'être porté à trente (**30**) Millions de Dinars selon les conditions suivantes :

- Durée : 5 ans ;
- Taux : Fixe à 7,60% brut l'an ;
- Remboursement : annuel constant.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

RENSEIGNEMENT RELATIFS A L'OPERATION :

Dénomination de l'emprunt : «CIL 2017-1 »

Montant : 20 000 000 dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 30 000 000 dinars.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Les obligations sont nominatives.

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt seront offertes à un taux d'intérêt fixe de 7.60% brut par an. Ce taux est calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour

- Suite -

un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 7,60% l'an.

Durée totale :

Les obligations « CIL 2017-1 » seront émises sur une durée de **5 ans**:

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital, puis divisée par le nominal.

C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée est de **3 ans**.

Duration (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,732 Années**.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **27/06/2017** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, qui servira de base à la négociation en bourse, est fixée au **27/06/2017**, soit la date limite de clôture des souscriptions et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera dès la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **27/06/2022**.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **27 juin** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **27/06/2018**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Période de souscriptions et de versements :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **28/04/2017** et clôturées au plus tard le **27/06/2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30.000.000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30.000.000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **27/06/2017**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au

- Suite -

25/07/2017, avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux Bulletins Officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **28/04/2017** aux guichets de BIATCapital, Intermédiaire en Bourse, sis à l'Avenue du dinar Immeuble Youssef Towers - Les Jardins du Lac II - 1053 – Tunis.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « **CIL 2017-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par BIATCapital, Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la quantité d'obligations souscrite par ce dernier.

Fiscalité des titres :

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Garantie

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière

Notation de la société :

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » est notée '**BBB-(tun)**' à long terme avec perspective d'avenir **stable** et '**F3 (tun)**' à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings en date du **24 mars 2016**.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note '**BBB-(tun)**' à la présente émission de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » en date du **30 Mars 2017**.

Cotation en bourse :

La Compagnie Internationale de Leasing, s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, BIATCapital de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt «CIL 2017-1» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

La Compagnie Internationale de Leasing s'engage dès la clôture de l'emprunt « CIL 2017-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le numéro 17-0969 en date du 13 avril 2017, du document de référence « CIL 2016 » enregistré par le CMF sous le n° 16-009 en date du 30 novembre 2016, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017, des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2017 ainsi que ses indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre de l'exercice

2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 juillet 2017.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais auprès de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL », de BIATCapital - intermédiaire en bourse, Avenue du dinar Immeuble Youssef Towers - Les Jardins du Lac II - 1053 – Tunis et sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2017, les états financiers relatifs à l'exercice 2016 ainsi que les indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre 2017 de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet, respectivement au plus tard le 20 avril 2017, le 30 avril 2017 et le 20 juillet 2017.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2017. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

**EMPRUNT OBLIGATAIRE
« TUNISIE LEASING 2017-1 »**

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING réunie le **07/06/2016** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 100 millions de dinars dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le **21/12/2016** a décidé d'émettre l'emprunt obligataire « TUNISIE LEASING 2017-1 » d'un montant de 30 millions de dinars, susceptible d'être porté à 40 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+1,80% brut l'an au minimum et TMM+2,50% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 7% brut l'an au minimum et 8,20% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les taux et la durée à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé les durées de l'emprunt et les taux d'intérêt comme suit :

- Catégorie A : 7,55% brut l'an et/ou TMM+2,35% sur 5 ans.
- Catégorie B : 7,80% brut l'an sur 7 ans dont 2 années de grâce.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

Montant de l'emprunt :

L'emprunt obligataire « TUNISIE LEASING 2017-1 » est d'un montant de 30 Millions de dinars, susceptible d'être porté à 40 Millions de dinars, divisé en 300 000 obligations, susceptibles d'être portés à 400 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt «TUNISIE LEASING 2017-1 » fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **21/03/2017** et clôturées sans préavis au plus tard le **07/06/2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (40 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 400 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **07/06/2017**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

- Suite -

En cas de placement d'un montant inférieur à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **07/06/2017**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **21/06/2017** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **21/03/2017** aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax, Gabès et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

But de l'émission :

TUNISIE LEASING, de par son statut d'établissement financier, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Économie.

À ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

TUNISIE LEASING a prévu pour l'année 2017 des mises en force qui s'élèvent à 368 millions de dinars. Ces mises en force seront financées à hauteur de 110 millions de dinars par des emprunts obligataires (dont 30 millions susceptibles d'être portés à 40 millions de dinars, objet de la présente note d'opération), 87 millions de dinars par des crédits bancaires et des crédits extérieurs.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

Nature, forme et délivrance des titres :

- Dénomination de l'emprunt : « TUNISIE LEASING 2017-1 »
- Nature des titres : Titres de créance.
- Forme des obligations : Les obligations seront nominatives.
- Catégorie des titres : Ordinaire.
- La législation sous laquelle les titres sont créés : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titre 5 chapitre 3 : des obligations.
- Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par TUNISIE VALEURS.

Prix de souscription et d'émission : Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **07/06/2017**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **07/06/2017** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêts :

Les obligations «TUNISIE LEASING 2017-1» seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- Suite -

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

- **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,35% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 235 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de 7,55% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de 7,80% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **07/06/2022** pour la catégorie A et le **07/06/2024** pour la catégorie B.

Prix de remboursement : le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **7 juin de chaque année**. Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **07/06/2018**. Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **07/06/2018** et le premier remboursement en capital aura lieu le **07/06/2020**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de 7,55% l'an pour la catégorie A et de 7,80% l'an pour la catégorie B.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de janvier 2017 à titre indicatif, qui est égale à 4,248% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,598%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,35% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale: Les obligations de l'emprunt obligataire «TUNISIE LEASING 2017-1» sont émises selon deux catégories :

- une catégorie A sur une durée de **5 ans** ;
- une catégorie B sur une durée de **7 ans** dont deux années de grâce.

- Suite -

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie A et **5 ans** pour la catégorie B.

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,734 années** pour la catégorie A et **4,273 années** pour la catégorie B.

Garantie : Le présent emprunt ne fait aucune mention de garantie.

Mode de placement : L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence Tunis Centre Urbain Nord, Agence Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en bourse.

Notation de l'emprunt: L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note **BBB+ (tun)** à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du **03 février 2017**.

Notation de la société: En date du **24 mars 2016**, Fitch Ratings a confirmé de nouveau la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing à **BBB+ (tun)** avec perspective stable et sa note à court terme à F2 (tun).

Organisation de la représentation des obligataires : Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres : Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

L'article 13 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017 a relevé le montant des intérêts au titre des comptes spéciaux d'épargne et au titre des emprunts obligataires déductible de l'assiette de l'impôt sur le revenu, de mille cinq cent dinars (1500 dinars) à cinq mille dinars

- Suite -

(5 000 dinars) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 dinars) pour les intérêts des dépôts dans les comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie, au lieu de mille dinars (1000 dinars).

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue de registre des obligations de l'emprunt « **TUNISIE LEASING 2017-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.

Marché des titres : Il existe des titres de même catégorie qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « **TUNISIE LEASING 2017-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par TUNISIE CLEARING : TUNISIE LEASING s'engage dès la clôture de l'emprunt « TUNISIE LEASING 2017-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire : Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 06/03/2017 sous le n° 17-0963, du document de référence « Tunisie Leasing 2016 » enregistré auprès du CMF en date du 9 Novembre 2016 sous le n° 16-005, des indicateurs d'activité de Tunisie Leasing relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2017.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public sans frais auprès de TUNISIE LEASING, Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray, 1082 Tunis Mahrajène, TUNISIE VALEURS, Immeuble Inté Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène et sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2017 et les états financiers relatifs à l'exercice 2016 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2017 et le 30 avril 2017.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRE

Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis « SNMVT »
Siège social : 1, rue Larbi Zarrouk BP 740 - 2014 Mégrine -

Messieurs les actionnaires de la Société Nouvelle maison de la ville de Tunis sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera tenue le vendredi **09 Juin 2017** à 10h, à Arena Tunis, les berges du lac, avenue principale Tunis-Tunisie, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- ♦ Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2016 de la S.N.M.V.T et celui des sociétés du groupe.
- ♦ Lecture du rapport général et du rapport spécial des commissaires aux comptes, relatifs à l'exercice 2016 de la S.N.M.V.T et celui des sociétés du groupe.
- ♦ Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31/12/2016 de la S.N.M.V.T
- ♦ Approbation des conventions régies par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales
- ♦ Approbation des états financiers consolidés au 31/12/2016 du groupe.
- ♦ Création d'un Fonds Social.
- ♦ Affectations du résultat de l'exercice 2016.
- ♦ Fixation du montant de jetons de présence
- ♦ Nomination d'un nouvel administrateur
- ♦ Quitus aux administrateurs
- ♦ Pouvoirs en vue des formalités

2017 - AS - 4851

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE INDUSTRIELLE DES TEXTILES « SITEX »
Siège social : Avenue Habib Bourguiba - KSAR HELLAL

Les actionnaires de la Société Industrielle des Textiles, sont convoqués le Jeudi 29 Juin 2017 à 9 heures à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises « IACE », à la Maison de l'Entreprise, Boulevard Principal, 1053 Les Berges du Lac Tunis, en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture de rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2016.
2. Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes sur l'exercice 2016.
3. Approbation des états financiers clos le 31 décembre 2016.
4. Approbation s'il y a eu lieu, des conventions règlementées.
5. Affectation du résultat de l'exercice 2016.
6. Quitus aux membres du Conseil d'Administration pour la gestion de l'exercice 2016.
7. Fixation des jetons de présence de l'exercice 2017.
8. Fixation de la rémunération des membres du comité permanent d'audit pour l'exercice 2017.
- 9. Pouvoirs pour les formalités.**

2017 - AS - 4831

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE ELBENE INDUSTRIE

Siège sociale : Centrale Laitière à Sidi Bou Ali Sousse - 4040

Messieurs les Actionnaires de la Société "ELBENE INDUSTRIE" sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le mercredi 21 juin 2017 à 11H au siège social de la Société sis à la Centrale Laitière à Sidi Bou Ali, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2016.
2. Approbation éventuelle des états financiers de l'exercice 2016.
3. Approbation des conventions visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.
4. Affectation des résultats de l'exercice 2016.
5. Quitus aux Administrateurs de leur gestion durant l'exercice 2016.
6. Fixation des jetons de présence pour les membres du Conseil d'Administration.
7. Fixation de la rémunération des membres du comité d'audit.
8. Pouvoirs

Les documents se rapportant à l'Assemblée Générale Ordinaire sont mis à la disposition des actionnaires au siège social, durant le délai légal.

2017 - AS - 4852

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

SOCIETE ELBENE INDUSTRIE

Siège sociale : Centrale Laitière à Sidi Bou Ali Sousse – 4040

Messieurs les Actionnaires de la Société "ELBENE INDUSTRIE" sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire le mercredi 21 juin 2017 à 12H au siège social de la Société sis à la Centrale Laitière à Sidi Bou Ali, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) statuer sur la continuité de l'exploitation de la société
- 2) pouvoirs

Les documents se rapportant à cette Assemblée Générale sont mis à la disposition des actionnaires au siège social, durant le délai légal.

2017 - AS - 4853

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Assurances BIAT

Siège Social: Immeuble Assurances BIAT, Les Jardins du Lac, Les Berges du Lac, 1053, Tunis

Messieurs les actionnaires d'Assurances BIAT sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le jeudi 8 juin 2017 à 9h30 au Siège social d'Assurances BIAT sis à Tunis, Immeuble Assurances BIAT Les Jardins du Lac, Les Berges du Lac.

ORDRE DU JOUR :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la Société au titre de l'exercice 2016.
2. Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes sur les états financiers de l'exercice 2016.
3. Approbation des Conventions réglementées par les articles du Code des sociétés commerciales.
4. Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2016.
5. Quitus aux membres du Conseil d'Administration de leur gestion durant l'exercice 2016.
6. Affectation des résultats de l'exercice 2016.
7. Fixation des jetons de présence à allouer aux Administrateurs au titre de l'exercice 2016.
8. Fixation des allocations servies aux membres du Comité Permanent d'Audit.
9. Renouvellement des mandats des administrateurs.
10. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD - MPBS

Siège social : Route de Gabès, km 1,5 – 3003 Sfax

Les actionnaires de la société « **MPBS** » sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire, pour le samedi 10 Juin 2017 à 10h 30mn, au siège de l'Institut Arabe des Chefs d'entreprise « IACE » section Sfax ; sis à route de Gremda Km 4,5- Sfax, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation des rapports du conseil d'administration de la société « MPBS » et du groupe « MPBS » de l'exercice 2016 ;
2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes de la Société « MPBS » et du groupe « MPBS » de l'exercice 2016 ;
3. Approbation des états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2016 ;
4. Approbation des états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2016 ;
5. Affectation du résultat de l'exercice 2016 et distribution de dividendes ;
6. Approbation des conventions mentionnées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales relatives à l'exercice 2016 ;
7. Quitus aux membres du conseil d'Administration ;
8. Fixation du montant des Jetons de présence ;
9. Renouvellement et nomination des membres du conseil d'administration ;
10. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes ;
11. Pouvoirs pour formalités.

2017 - AS - 4867

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD - MPBS

Siège social : Route de Gabès, km 1,5 – 3003 Sfax

Les actionnaires de la société « **MPBS** » sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire, pour le samedi 10 Juin 2017 à 12h, au siège de l'Institut Arabe des Chefs d'entreprise « IACE » section Sfax ; sis à route de Gremda Km 4,5- Sfax, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Augmentation du capital social de la société;
2. Modification corrélative des statuts de la société ;
3. Pouvoirs pour formalités.

2017 - AS - 4868

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

POULINA GROUP HOLDING -PGH -
Siège Social : GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous-

Messieurs les actionnaires de la société POULINA GROUP HOLDING S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le 09/06/2017 à 10H30 au siège de la société PGH sis au GP1 KM 12- Ezzahra, et fixe comme suit son ordre du jour :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société PGH au titre de l'exercice 2016.
- Lecture du rapport des commissaires aux comptes, de la société PGH, relatifs à l'exercice 2016.
- Approbation du rapport de gestion et des états financiers individuels relatifs à l'exercice 2016.
- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion du groupe PGH au titre de l'exercice 2016.
- Lecture du rapport des commissaires aux comptes, du groupe PGH, relatifs à l'exercice 2016.
- Approbation du rapport de gestion et des états financiers consolidés du groupe PGH relatifs à l'exercice 2016.
- Quitus aux membres du Conseil d'Administration.
- Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.
- Affectation du résultat de l'exercice 2016.
- Distribution de dividendes.
- Fixation des jetons de présence des administrateurs pour l'exercice 2016.
- Fixation de la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit pour l'exercice 2016.
- Franchissement de seuil.
- Renouvellement des mandats des membres du Conseil d'Administration.
- Renouvellement du mandat d'un commissaire aux comptes et remplacement d'un commissaire aux comptes.
- Reconduction de l'autorisation de rachat et de revente des actions propres à la société.
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

**SOCIETE TUNISIENNE D'EMAIL
« SOTEMAIL »**

SIEGE SOCIAL : Menzel El Hayet - Zaremdine - Monastir - Tunisie

Les actionnaires de la société SOTEMAIL sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, qui se tiendra le Vendredi 23 Juin 2017 à 08h 30 mn à l'hôtel Regency Gammarth, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1.** Lecture et approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016,
- 2.** Lecture du rapport général des Co-commissaires aux comptes relatif aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2016,
- 3.** Lecture du rapport spécial des Co-commissaires aux comptes sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,
- 4.** Approbation des opérations prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,
- 5.** Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2016,
- 6.** Affectation du résultat,
- 7.** Quitus aux administrateurs,
- 8.** Nomination /Renouvellement du mandat des administrateurs,
- 9.** Renouvellement/Nomination du mandat des commissaires aux comptes,
- 10.** Questions diverses,
- 11.** Pouvoir pour formalités.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Société Immobilière et de Participations « SIMPAR »

Siège social : 14, rue Masmouda 1082 Tunis

Messieurs les Actionnaires de la Société Immobilière et de Participations "SIMPAR" sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le Vendredi 23 Juin 2017 à 21 heures 30 minutes à la Maison de l'Entreprise, Avenue Principale - 1053 - LES BERGES DU LAC - TUNIS, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Renouvellement du mandat d'un Administrateur ;
2. Lecture des rapports du Conseil d'Administration sur l'activité et les états financiers individuels de la société, sur l'activité du groupe SIMPAR et sur les états financiers consolidés, relatifs à l'exercice 2016 ;
3. Lecture des rapports des Commissaires aux comptes sur les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2016, ainsi que du rapport spécial portant sur les conventions visées par les articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales ;
4. Approbation des rapports du Conseil d'Administration ainsi que des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2016 et quitus aux membres du conseil d'administration ;
5. Affectation des résultats de l'exercice 2016 ;
6. Fixation de l'enveloppe des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration et rémunération des membres du comité permanent d'audit au titre de l'exercice 2016 ;
7. Renouvellement de l'autorisation accordée dans le cadre de l'article 19 de la loi 94-117 relative à l'achat d'une partie des actions composant le capital social de la société ;
- 8. Franchissement de seuil de participation à la hausse.**

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

CITY CARS

Siège Social : 31, Rue des usines, Z.I Kheireddine, 2015, la Goulette, Tunis

Les actionnaires de la société CITY CARS sont convoqués à une Assemblée Générale Ordinaire, prévue pour le Mardi 13 juin 2017, à neuf heures (9h) au siège social de la société sis au 31, Rue des Usines, ZI Kheireddine - La Goulette - Tunisie, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration ainsi que le rapport de gestion du Groupe City Cars relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers individuels, examen et approbation des états financiers individuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
3. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016, examen et approbation des états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
4. Affectation des résultats relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
5. Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes et approbation des conventions mentionnées à l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales et relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
6. Quitus aux administrateurs relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
7. Allocation des jetons de présence aux Administrateurs ;
8. Renouvellement du mandat d'un administrateur ; et
9. Pouvoirs pour formalités.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

TUNINVEST SICAR

Siège Social : Immeuble Intégra Centre Urbain Nord – 1082 Tunis Mahrajène

Messieurs les actionnaires de TUNINVEST SICAR sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire de notre société qui se tiendra le **Lundi 12 Juin 2017 à 10H00**, à l'Immeuble Tunisie Leasing Avenue Hédi Karray Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Approbation du rapport du Conseil d'Administration pour l'exercice 2016 ;
- 2- Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes pour l'exercice 2016 ;
- 3- Approbation des états financiers de l'exercice 2016 ;
- 4- Quitus aux administrateurs ;
- 5- Affectation des résultats ;
- 6- Jetons de présence ;
- 7- Rachat d'actions ; et
- 8- Délégation de pouvoirs.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DEUXIEME CONVOCATION

ATTIJARI PLACEMENTS SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 25 octobre 1993
Siège social : Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie
Les Berges du Lac- 1053 Tunis

Les actionnaires d'«ATTIJARI PLACEMENTS SICAV» sont informés qu'en raison de l'absence de quorum, l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le mardi 23 mai 2017 à 14h au siège social d'«ATTIJARI BANK», sis au 24, rue Hédi Karray- Centre Urbain Nord - 1080 Tunis, n'a pas pu délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Ratification du mode et du délai de convocation de l'Assemblée Générale ;
- Prise d'acte de l'agrément du Conseil du Marché Financier portant sur la liquidation anticipée de la société ;
- Ouverture de la phase de liquidation de la société ;
- Nomination d'un liquidateur et fixation de ses pouvoirs.

Par conséquent, les actionnaires sont informés qu'ils sont à nouveau convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire **le mardi 20 juin 2017, à 10h**, au siège social d'«ATTIJARI BANK», sis au 24, rue Hédi Karray- Centre Urbain Nord - 1080 Tunis, à l'effet de délibérer sur le même ordre du jour.

Tous les documents afférents à cette Assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société «ATTIJARI GESTION» sis à l'immeuble Fekih - rue des lacs de Mazurie - 1053 Les Berges du Lac -Tunis.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DEUXIEME CONVOCATION

ATTIJARI VALEURS SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 25 octobre 1993
Siège social : Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie
Les Berges du Lac- 1053 Tunis

Les actionnaires d'«ATTIJARI VALEURS SICAV» sont informés qu'en raison de l'absence de quorum, l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le mardi 23 mai 2017 à 15h au siège social d'«ATTIJARI BANK», sis au 24, rue Hédi Karray- Centre Urbain Nord - 1080 Tunis, n'a pas pu délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Ratification du mode et du délai de convocation de l'Assemblée Générale ;
- Prise d'acte de l'agrément du Conseil du Marché Financier portant sur la liquidation anticipée de la société ;
- Ouverture de la phase de liquidation de la société ;
- Nomination d'un liquidateur et fixation de ses pouvoirs.

Par conséquent, les actionnaires sont informés qu'ils sont à nouveau convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire **le mardi 20 juin 2017, à 11h**, au siège social d'«ATTIJARI BANK», sis au 24, rue Hédi Karray- Centre Urbain Nord - 1080 Tunis, à l'effet de délibérer sur le même ordre du jour.

Tous les documents afférents à cette Assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société «ATTIJARI GESTION» sis à l'immeuble Fekih - rue des lacs de Mazurie - 1053 Les Berges du Lac -Tunis.

AVIS DE SOCIETES

Informations post AGE

ONE TECH HOLDING

Siège Social : Cité El Khalij - rue du Lac Loch Ness - Immeuble les Arcades -Tour A- Les Berges du Lac Tunis

Les résolutions adoptées par assemblée générale extraordinaire tenue en date du 18 mai 2017.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée constatant que les actionnaires présents ou représentés réunissent (88,443 %) du capital social, ratifie en conséquence les modes et les délais de convocation de la présente réunion, ainsi que ceux relatifs à la communication des documents y afférents et déclare la régularité de la présente Assemblée pour statuer sur son ordre du jour.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

DEUXIEME RESOLUTION

Sur proposition du conseil d'administration réuni le 31/03/2017, l'assemblée générale extraordinaire approuve la décision du transfert du siège social de la société de l'adresse actuelle : Cité el khalij, rue du lac loch ness, immeuble les arcades, Tour A, les berges du Lac au, 16 rue des entrepreneurs – Zone Industrielle la charguia 2- 2035 Ariana.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

TROISIEME RESOLUTION

En conséquence de la résolution précédente, l'assemblée décide la modification de l'article 4 des statuts comme suit :

Article 4 « nouveau » :

« Le siège social est fixé au, 16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.

Il peut être transféré à tout autre endroit en vertu d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires. »

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal constatant ces délibérations, pour toutes formalités légales et notamment de dépôt et de publicité ou de régularisation quelconque.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

AVIS DE SOCIETES

Informations Post AGO

Attijari Bank

Siège Social : 24, rue Hédi Karray – Centre Urbain Nord -1080 Tunis-

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 25 mai 2017, Attijari Bank publie ci-dessous :

- Les résolutions adoptées,
- Le Bilan après affectation du résultat comptable,
- L'état d'évolution des capitaux propres.

I- Résolutions adoptées :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et du rapport de gestion consolidé du Conseil d'Administration relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016, approuve les dits rapports tels qu'ils ont été présentés.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des co-commissaires aux comptes sur les conventions réglementées conclues au cours de l'exercice 2016, approuve les conventions mentionnées.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après examen des états financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice clos le 31/12/2016, et après lecture des rapports des co-commissaires aux comptes, approuve les dits états financiers individuels ainsi que les états financiers consolidés.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide de donner quitus entier, définitif et sans réserves aux administrateurs au titre de leur gestion de l'exercice 2016.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à la majorité absolue.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, prend acte du résultat bénéficiaire, dégagé au titre de l'exercice 2016 à hauteur de **107 076 646** Dinars et décide de l'affecter comme suit :

- Suite -

(Montant en Dinars)

BENEFICE DE L'EXERCICE	107 076 646
REPORT A NOUVEAU	38 566 506
RESULTAT A REPARTIR	145 643 152
RESERVE SPECIALE DE REINVESTISSEMENT	30 000 000
DIVIDENDES	79 496 580
REPORT A NOUVEAU	36 146 572

L'Assemblée Générale Ordinaire délègue au conseil d'administration les modalités et la date exacte du paiement des dividendes.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire sur proposition du conseil d'administration, fixe la somme de Six Mille Dinars (6.000 TND) - un montant annuel global et brut des jetons de présence aux réunions du conseil d'administration - à allouer à chaque membre du conseil d'administration pour l'exercice 2016.

Les membres des comités règlementaires percevront en outre une somme annuelle brute et globale de Six Mille Dinars (6.000 TND) pour chaque membre des comités en rémunération de leurs travaux au sein des réunions des dits comités au cours de l'exercice 2016.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

Le président du Conseil d'Administration informe, l'Assemblée Générale Ordinaire, la nomination de Monsieur Talel EL BELLAJ , en qualité d'administrateur représentant de Andalucarthage en remplacement de Monsieur Hicham SEFFA en application de l'article 46 des dispositions de la nouvelle loi 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux institutions financières

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise, sur proposition du Conseil d'Administration, l'émission de nouveaux emprunts obligataires ordinaires ou subordonnés, à hauteur maximale de **200 millions de dinars**, sur une période de **trois (03) ans**, en une ou plusieurs émissions sur les exercices 2018, 2019 et 2020, et délègue au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires afin d'arrêter les montants successifs, les modalités et les conditions d'émission.

L'AGO autorise le Conseil d'Administration à déléguer au Directeur Général les pouvoirs de fixer à la veille de l'émission les modalités et les conditions de l'emprunt.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, donne pouvoir au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer partout où besoin sera, tous dépôts, publications et autres formalités prévues par la loi.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à l'unanimité.

- Suite -

II- Le Bilan après affectation du résultat comptable

**BILAN APRES AFFECTATION
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2016
(UNITE : en milliers de Dinars)**

ACTIF	Note	31/12/2016	31/12/2015
AC1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	1	361 923	464 046
AC2- Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	715 656	625 673
AC3- Créances sur la clientèle	3	4 477 374	3 836 075
AC4- Portefeuille titres commercial	4	373 150	322 779
AC5- Portefeuille d'investissement	5	553 131	453 837
AC6- Valeurs immobilisées	6	139 219	138 371
AC7- Autres actifs	7	248 350	205 253
TOTAL ACTIF		6 868 803	6 046 034
PASSIF			
PA1- Banque Centrale et CCP	8	527 324	400 147
PA2- Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	9	57 560	59 255
PA3- Dépôts et avoirs de la clientèle	10	5 460 301	4 870 850
PA4- Emprunts et ressources spéciales	11	148 912	102 584
PA5- Autres passifs	12	266 507	232 707
TOTAL PASSIF		6 460 604	5 665 543
CAPITAUX PROPRES	13		
CP1- Capital		198 741	198 741
CP2- Réserves		169 665	139 537
CP4- Autres capitaux propres		3 646	3 646
CP5- Résultats reportés		36 147	38 567
CP6- Résultat net		0	0
TOTAL CAPITAUX PROPRES		408 199	380 491
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		6 868 803	6 046 034

III- L'état d'évolution des capitaux propres

	Capital	Réserves	Réserve spéciale de réinvestissement	Autres capitaux propres	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31/12/2016	198 741	139 665	0	3 646	38 567	107 077	487 696
Affectation approuvée par l'AGO du 25/05/2017			30 000		(2 420)	(27 580)	0
Dividendes						(79 497)	(79 497)
Solde après affectation du résultat 2016	198 741	139 665	30 000	3 646	36 147	0	408 199

AVIS DE SOCIETES

Informations Post AGO

ARAB TUNISIAN BANK - ATB-
Siège Social :9, rue Hédi Noura, 1001 Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 25 mai 2017, l'Arab Tunisian Bank -ATB- publie ci-dessous :

- Les résolutions adoptées,
- Le Bilan après affectation du résultat comptable,
- L'état d'évolution des capitaux propres.

I- Résolutions adoptées :

Première résolution

Après lecture des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2016, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve sans réserve les Etats financiers tel qu'arrêtés au 31-12-2016 et qui font ressortir un résultat comptable de la période de **46 187 458,750** Dinars Tunisien.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution

Après lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux conventions et opérations effectuées dans le cadre des dispositions prévues par les articles 200 et 205 du code des sociétés commerciales et l'article 29 et 23 de la loi n°65 de l'année 2001 en date du 10 juillet 2001 relative aux Etablissements de crédit, l'assemblée générale ordinaire approuve lesdites conventions telles qu'elles ont été mentionnées dans les rapports des commissaires aux comptes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Troisième résolution

Sur proposition du conseil d'administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le Bénéfice réalisé au titre de l'exercice 2016 comme suit :

PROJET DE REPARTITION DES BENEFICES, EXERCICE 2016, PROVISoire	DTU
BENEFICE DE L'EXERCICE	46 187 458,750
RESERVES POUR REINVESTISSEMENT EXONERES	43 000 008,000
RELIQUAT	3 187 450,750
REPORT A NOUVEAU	7 210,840 19 850
RESERVES DIPONIBLES	000,000 23 044
BENEFICE A REPARTIR	661,590
RESERVE LEGALE (5%)	0,000
RESERVE A REGIME SPECIAL	0,000 23 000
DIVIDENDE A DISTRIBUER	000,000
<i>DIVIDENDE EN FRANCHISE DE RETENUE A LA SOURCE</i>	19 793 141, 018
<i>DIVIDENDE SOUMIS A LA RETENUE A LA SOURCE</i>	3 206 858, 982
REPORT A NOUVEAU	44 661,590

L'assemblée générale ordinaire décide la distribution d'un dividende à raison de 0,230 DTU par action dont 0,198 DTU distribuable en franchise de retenue à la source et 0,032 DTU soumis à la retenue à la source.

La date de mise en paiement des dividendes est fixée à compter du 31 mai 2017.

Cette résolution est adoptée à la majorité

- Suite -

Quatrième résolution

Conformément aux articles 19 et 20 des statuts de la banque et sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale ordinaire approuve la cooptation de Mr Firas ZAYYAD en tant que membre du conseil d'administration en remplacement de Mr Daoud EL GHOUL et ce, pour un mandat allant jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2017.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Cinquième résolution

L'assemblée générale ordinaire renouvelle sa décision du 24 mai 2006 relative à la distribution d'un montant net (après impôt) de 25 000,000 dinars tunisien pour chaque administrateur et conseiller au titre des jetons de présence relatif à l'exercice clos au 31-12-2016 et l'exercice 2017.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Sixième résolution

Sur proposition du conseil d'administration, l'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve aux membres du conseil d'administration et au Directeur général pour leur gestion au titre de l'exercice 2016.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Septième résolution

Après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration, du rapport des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers consolidés du groupe ATB et du rapport de gestion sur le groupe, et sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale ordinaire approuve les états financiers consolidés tels qu'arrêtés au 31-12-2016 et qui font ressortir un résultat comptable de la période de 47 788 978,681 dinars tunisiens.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Huitième résolution

Après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux conventions et opérations effectuées dans le cadre des dispositions prévues par l'article 475 du code des sociétés commerciales, l'assemblée générale ordinaire approuve lesdites conventions telles qu'elles ont été mentionnées dans les rapports des commissaires aux comptes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Neuvième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire confère à tout porteur de copie ou extrait de la présente tous pouvoirs pour effectuer tous les dépôts et remplir toutes formalités de publications légales ou autres.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

- Suite -**II- Le Bilan après affectation du résultat comptable****Bilan au 31-12-2016 après Affectation**
(Unité : en 1000 DT)

	Notes	31.12.2016	31.12.2015
ACTIF			
Caisse et avoirs auprès de la BCT et CCP	1	90 520	104 337
Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	272 416	292 801
Créances sur la clientèle	3	3 654 368	3 331 679
Portefeuille-titres commercial	4	835 510	1 025 460
Portefeuille d'investissement	5	461 904	441 618
Valeurs immobilisées	6	64 514	64 933
Autres actifs	7	40 640	59 366
TOTAL ACTIF		5 419 872	5 320 194
PASSIF			
Banque centrale et CCP		470 000	680 000
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	8	95 197	51 017
Dépôts et avoirs de la clientèle	9	4 082 787	3 876 934
Emprunts et ressources spéciales	10	149 186	134 255
Autres passifs	11	90 670	69 143
TOTAL PASSIF		4 887 839	4 811 349
CAPITAUX PROPRES			
	12		
Capital		100 000	100 000
Réserves		431 998	408 838
Résultats reportés		44	7
Résultat de l'exercice		-	-
TOTAL CAPITAUX PROPRES		532 032	508 845
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		5 419 872	5 320 194

- Suite -

III- L'état d'évolution des capitaux propres

(EN KDT)	Capital	Prime d'émission	Réserve légale	Réserve spéciale de réévaluation	Réserve pour Réinvest Exonérés disponible	Réserve pour Réinvest exonérés indisponible	Réserve à régime spécial	fond pour risques généraux	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31.12.2016 Avant affectation	100 000	128 904	10 000	4 219	94 465	167 275	2 790	1 185	7	46 187	555 032
Réserves à régime spécial devenues disponibles					(19 850)					19 850	0
- Réserve pour réinvestissement						43 000				(43 000)	0
-Dividendes										(23 000)	-23 000
-Résultats reportés									37	(37)	0
Solde au 31.12.2016 après affectation	100 000	128 904	10 000	4 219	74 615	210 275	2 790	1 185	44	0	532 032

AVIS DE SOCIETES

INFORMATIONS POST AGE

COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES

- ASTREE-

Siège social :45, Avenue Kheireddine Pacha BP 780 - 1080 – Tunis Cedex

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Extraordinaire en date du 23 mai 2017, COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES ASTREE publie ci-dessous les résolutions adoptées:

1 - L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de porter le capital social de la Compagnie de 20.000.000 Dinars à 30.000.000 Dinars, par incorporation de réserves facultatives et attribution d'une action gratuite pour deux actions anciennes. Les actions nouvelles ainsi créées porteront jouissance à partir de 01 Janvier 2017.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2 - L'Assemblée Générale Extraordinaire décide la mise en conformité des statuts de la Compagnie comme suit :

Article 6 (nouveau): CAPITAL SOCIAL

« Le capital Social est fixé à 30.000.000 Dinars divisé en 6.000.000 actions nominatives de 5 Dinars, chacune ».

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

3 - Les autres dispositions des statuts restent inchangées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

4 - L'Assemblée Générale Extraordinaire donne tous les pouvoirs au Président du Conseil d'Administration pour assurer la réalisation et la constatation de la présente augmentation de capital et procéder à la modification corrélative des statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

5 - Tous pouvoirs sont donnés aux porteurs des copies ou extraits du présent procès-verbal pour faire tous les dépôts et publications légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

AVIS DE SOCIETES

INFORMATIONS POST AGO

SOCIETE LAND'OR
SIEGE SOCIAL : BIR JEDID 2054 KHELIDIA

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 26 mai 2017, la société LAND'OR publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées,
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable,
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres.

1. Les résolutions adoptées :

Première résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport annuel du Conseil d'Administration et le rapport général des Commissaires aux Comptes, approuve le rapport du conseil ainsi que les états financiers individuels de la société Land'Or arrêtés au 31 décembre 2016 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports et faisant ressortir un total bilan de 63.709.034 dinars et un résultat bénéficiaire de 3.392.242 dinars.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

Deuxième résolution

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2016 s'élevant à 3.392.242 Dinars au compte "report à nouveau".

> solde au 31/12/2015	-3.471.732 Dinars
> affectation du Résultat 2016	3.392.242 Dinars
> solde au 31/12/2016	-79.490 Dinars.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de distribuer un dividende de 0,200 dinars par action par prélèvement sur la prime d'émission, soit un montant total de 969.375 dinars.

Ce dividende sera mis en distribution à partir du 01 août 2017.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaire aux Comptes, approuve les conventions conclues dans le cadre des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales et prend acte des conclusions dudit rapport.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier, définitif et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

- Suite -

Sixième résolution

Le mandat de la société « Les commissaires aux comptes associés-MTBF membre de PricewaterhouseCoopers » Commissaire aux Comptes étant arrivé à expiration, l'Assemblée décide de le renouveler pour une nouvelle période de trois années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2019.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

Septième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence à répartir entre les membres du Conseil d'Administration pour l'exercice clos au 31 décembre 2016 ainsi que l'allocation à attribuer au Comité Permanent d'Audit respectivement, à la somme de cinquante mille (50.000) dinars bruts et à la somme de dix mille (10.000) dinars bruts.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes annuels consolidés arrêtés au 31 décembre 2016 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports et faisant ressortir un total bilan de 56.988.940 dinars et un résultat bénéficiaire de 2.927.077 dinars dont 2.927.071 part du groupe.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité des actionnaires présents ou représentés.

Neuvième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

- Suite -

2-Le bilan après affectation du résultat :**BILAN APRES AFFECTATION DU RESULTAT
(Exprimé en dinars)**

ACTIFS	Notes	31/12/2016	31/12/2015	VARIATION
ACTIFS NON COURANTS				
Actifs Immobilisés				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3.1	2 711 544	2 577 868	133 676
Moins (Amortissement)		<1 547 184>	<1 351 532>	<195 652>
Total Immobilisations incorporelles		1 164 360	1 226 336	<61 976>
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3.2	40 614 091	38 099 094	2 514 997
Moins (Amortissement)		<15 715 115>	<14 375 113>	<1 340 002>
Total Immobilisations corporelles		24 898 976	23 723 981	1 174 995
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	3.4	3 896 220	3 896 220	0
Moins (Provisions)		<2 065 864>	<2 065 864>	0
Total Immobilisations financières		1 830 356	1 830 356	0
Total des Actifs Immobilisés		27 893 692	26 780 673	1 113 019
Autres Actifs Non Courants	3.5	393 936	890 465	<496 529>
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		28 287 628	27 671 138	616 490
ACTIFS COURANTS				
Stocks	3.6	13 225 979	12 864 756	361 223
Moins (provisions)		<281 420>	<284 288>	2 868
Total des Stocks		12 944 559	12 580 468	364 091
Clients Et Comptes Rattachés	3.7	24 742 649	25 100 536	<357 887>
Moins (provisions)		<5 290 309>	<4 721 979>	<568 330>
Total des Clients et comptes rattachés		19 452 340	20 378 557	<926 217>
Autres Actifs Courants	3.8	2 404 274	3 000 888	<596 614>
Liquidités Et Equivalents De Liquidités	3.9	620 233	394 369	225 864
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		35 421 406	36 354 282	<932 876>
TOTAL DES ACTIFS		63 709 034	64 025 420	<316 386>

- Suite -

BILAN APRES AFFECTATION DU RESULTAT
(Exprimé en dinars)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Notes	31/12/2016	31/12/2015	VARIATION
CAPITAUX PROPRES				
Capital Social	4.1	4 846 875	4 846 875	0
Réserves	4.1	131 068	131 068	0
Réserves spéciale d'investissement	4.1	10	10	0
Autres Capitaux Propres	4.1	10 921 751	12 382 151	<1 460 400>
Résultats reportés	4.1	<79 490>	<3 471 732>	3 392 242
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION		15 820 213	13 888 372	1 931 841
PASSIFS				
Passifs Non Courants				
Emprunts	4.2	9 627 523	10 195 995	<568 472>
Provisions	4.3	690 000	460 000	230 000
Total Des Passifs Non Courants		10 317 523	10 655 995	<338 472>
Passifs Courants				
Fournisseurs Et Comptes Rattachés	4.4	13 534 170	11 131 223	2 402 947
Autres Passifs Courants	4.5	4 811 240	3 150 267	1 660 973
Concours Bancaires Et Autres Passifs Financiers	4.6	19 225 888	25 199 563	<5 973 675>
Total Des Passifs Courants		37 571 298	39 481 053	<1 909 755>
TOTAL DES PASSIFS		47 888 821	50 137 048	<2 248 227>
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		63 709 034	64 025 420	<316 386>

- Suite -

3- L'état d'évolution des capitaux propres :**TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION DU RESULTAT 2016**

Milliers de dinars

En Dinars	Capital social	Prime d'émission	Réserves légales	Réserves spéciale de réévaluation	Autres réserves	Subvention d'invest.	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total des capitaux propres
Soldes au 31/12/2014 avant affectation	4 846 875	9 317 125	81 068	3 052 403	50 010	23 489	-39 731	-5 723 107	11 608 132
Affectation et imputations (AGO 15/06/2015)							-5 723 107	5 723 107	0
Augmentation de capital									0
Subvention d'investissement						-10 866			-10 866
Résultat de l'exercice								2 291 106	2 291 106
Soldes au 31/12/2015 avant affectation	4 846 875	9 317 125	81 068	3 052 403	50 010	12 623	-5 762 838	2 291 106	13 888 372
Affectation et imputations (AGO 30/05/2016)							2 291 106	-2 291 106	0
Augmentation de capital									0
Distribution des dividendes (AGO 30/05/2016)		-484 688							-484 688
Subvention d'investissement						-6 338			-6 338
Résultat de l'exercice								3 392 242	3 392 242
Soldes au 31/12/2016 avant affectation	4 846 875	8 832 437	81 068	3 052 403	50 010	6 285	-3 471 732	3 392 242	16 789 588
Affectation et imputations (AGO 26/05/2017)							3 392 242	-3 392 242	0
Augmentation de capital									0
Distribution des dividendes (AGO 26/05/2017)		-969 375							-969 375
Subvention d'investissement									0
Résultat de l'exercice									0
Soldes au 31/12/2017 avant affectation	4 846 875	7 863 062	81 068	3 052 403	50 010	6 285	-79 490	0	15 820 213

AVIS DE SOCIETES

INFORMATIONS POST AGO

La Société ENNAKL AUTOMOBILES
Siège social : Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 16 mai 2017, la Société ENNAKL AUTOMOBILES publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées,
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable,
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres.

1. Les résolutions adoptées :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire après avoir entendu lecture du rapport du conseil d'administration et des rapports des commissaires aux comptes approuve les états financiers individuels, consolidés et IFRS de l'exercice 2016 et le rapport d'activité tels qu'ils ont été présentés par le conseil d'administration.

Elle donne en conséquence quitus entier et sans réserve aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2016.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire après avoir entendu lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, établi en exécution des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, approuve les opérations et conventions citées par ce rapport.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire approuve l'affectation du bénéfice net de l'exercice clos le 31 décembre 2016 comme ci-dessous :

(Montant en Dinars Tunisien)

- Suite -

DESIGNATION	MONTANT
Résultat net de l'exercice	28 355 881
Résultat reporté	6 239
Résultat distribuable :	28 362 120
Dividendes 65% de capital soit 0.650 Dinars/action	19 500 000
Prélèvement Fonds social (3% du résultat net)	850 676
Autres réserves	8 000 000
Report à nouveau 2016	11 443

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire approuve la distribution du premier dividende au taux de 65%, soit 0.650 dinars par action. Ces dividendes seront mis en paiement à partir du **15 Juillet 2017**.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire décide, sur proposition du conseil d'administration du 15 mars 2016, d'allouer à chaque membre du conseil d'administration un montant de mille (1.000) dinars bruts par présence et ce, à titre de jetons de présence pour l'exercice 2017.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, sur proposition du conseil d'administration du 16 mars 2017, fixe la rémunération des membres du comité permanent d'audit à la somme de totale de vingt mille (20 000) dinars bruts pour l'exercice 2017.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que les mandats d'administrateurs suivants arrivent à échéance lors de la présente Assemblée :

- La société PARENIN
- Monsieur Mohamed EL ECHMI BLOUZA

L'assemblée Générale des actionnaires décide de nommer pour une durée de trois ans qui expirera lors de la réunion de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les

- Suite -

états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2019, les administrateurs suivants :

- La société PARENIN
- Monsieur Fethi MESTIRI

En conséquence de cette décision, la composition du conseil d'Administration sera comme suit :

Administrateurs	Echéance du mandat (AGO qui statuera sur les états financiers de
<ul style="list-style-type: none"> • Monsieur Ibrahim DEBACHE • La société COMAR • PGI HOLDING • PGH • Monsieur Malek CHAHED • Monsieur Mohamed BOUATTOU • La société AMEN BANK • La société TUNISIE LEASING • La société TDS • La société SPI • La société PARENIN • Monsieur Fethi MESTIRI 	<ul style="list-style-type: none"> • 31 décembre 2017 • 31 décembre 2018 • 31 décembre 2018 • 31 décembre 2018 • 31 décembre 2018 • 31 décembre 2019 • 31 décembre 2019

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire confère tous pouvoirs au représentant légal de la société ou son mandataire en vue d'accomplir toutes formalités de dépôt et de publication prévues par la loi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

1. Le bilan après affectation du résultat :

- Suite -

BILAN
Au 31/12/2016
(Montants exprimés en Dinars)

	<u>Note</u>	<u>Au 31/12/2016</u>	<u>Au 31/12/2015</u>
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		2 333 168	2 207 134
Moins : Amortissements		(1 887 419)	(1 314 901)
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	(A-1)	445 750	892 233
Immobilisations corporelles		60 253 237	50 612 430
Moins : Amortissements		(20 712 939)	(17 790 898)
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES		39 540 298	32 821 532
Participations et créances liées à des participations	(A-2)	36 519 395	30 345 332
Moins : Provisions		-	-
Autres immobilisations financières	(B-1)	2 489 498	3 802 557
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		39 008 893	34 147 889
TOTAL ACTIFS IMMOBILISES		78 994 941	67 861 654
Autres actifs non courants	(B-2)	51 705	117 865
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		79 046 646	67 979 519
<u>ACTIFS COURANTS</u>			
Stocks		34 687 045	52 509 092
Moins : Provisions		(2 043 397)	(1 661 280)
TOTAL STOCKS	(B-3)	32 643 648	50 847 812
Clients et comptes rattachés		10 509 040	18 981 254
Moins : Provisions		(1 472 566)	(1 574 665)
TOTAL CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	(B-4)	9 036 474	17 406 589
Autres Actifs courants	(B-5)	5 335 096	9 012 516
Liquidités et équivalents de liquidités	(B-6)	69 128 274	72 026 128
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		116 143 492	149 293 045
TOTAL DES ACTIFS		195 190 137	217 272 564

- Suite -

BILAN
Au 31/12/2016
(Montants exprimés en Dinars)

	<u>Note</u>	<u>Au 31/12/2016</u>	<u>Au 31/12/2015</u>
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
Capital social		30 000 000	30 000 000
Réserves		56 790 463	48 790 463
Fonds social		2 696 975	3 018 866
Résultats reportés		11 443	6 239
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT DE L'EXERCICE		<u>89 498 881</u>	<u>81 815 568</u>
RESULTAT DE L'EXERCICE		<u>0</u>	<u>0</u>
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION (I)	(B-7)	<u>89 498 881</u>	<u>81 815 568</u>
<u>PASSIFS</u>			
<u>PASSIFS NON COURANTS</u>			
Provisions pour risques et charges	(B-8)	4 662 943	4 070 306
Dépôts et cautionnements		4 000	4 000
Autres passifs non courants	(B-9)	187 670	165 170
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		<u>4 854 613</u>	<u>4 239 476</u>
<u>PASSIFS COURANTS</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	(B-10)	73 571 252	102 717 218
Autres passifs courants	(B-11)	27 265 391	28 007 398
Concours bancaires et autres passifs financiers	(B-12)	-	492 904
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		<u>100 836 643</u>	<u>131 217 520</u>
TOTAL DES PASSIFS (II)		<u>105 691 256</u>	<u>135 456 996</u>
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS (I+II)		<u>195 190 137</u>	<u>217 272 564</u>

- Suite -

3- L'état d'évolution des capitaux propres :

A3-TABLEAU DES MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION AU 31/12/2016								
Désignation	Capital	Réserve légale	Autres réserves	Réserve spéciale pour réinv.	Résultats reportés	Fonds social	Résultat de la période	Total
Capitaux propres au 31 DECEMBRE 2015	30 000 000	3 000 000	24 920 463	8 000 000	2 423	2 017 614	33 375 068	101 315 568
Affectation du résultat de l'exercice clos au 31 Décembre 2015								
Affectation en résultats reportés					33 375 068		(33 375 068)	-
Affectation réinvestissement				6 000 000	(6 000 000)			-
Affectation réserves			6 870 000		(6 870 000)			-
Affectation en fonds social					(1 001 252)	1 001 252		-
Dividendes distribués					(19 500 000)			-19 500 000
Mouvements sur fonds social						(1 172 567)		- 1 172 567
Résultat de la période							28 355 881	28 355 881
Capitaux propres au 31 DECEMBRE 2016	30 000 000	3 000 000	31 790 463	14 000 000	6 239	1 846 299	28 355 881	108 998 881
Affectation de résultat de l'exercice clos au 31 Décembre 2016								
PV de l'assemblée générale ordinaire du 16 mai 2017								
Affectation de résultats reportés					28 355 881		(28 355 881)	-
Affectation compte spéciale d'investissement					0	0		-
Affectation en fonds social					(850 676)	850 676		-
Affectation autres réserves			8 000 000		(8 000 000)			-
Dividendes à distribuer					(19 500 000)			-19 500 000
Capitaux propres au 31 décembre 2016 après affectation de résultat 2016	30 000 000	3 000 000	39 790 463	14 000 000	11 444	2 696 975	0	89 498 881

AVIS DE SOCIETES

INFORMATIONS POST AGO

Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances « CO.M.A.R »

Siège social : Avenue Habib Bourguiba, Immeuble COMAR, 1001 Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 12 mai 2017, la Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances « CO.M.A.R » publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées,
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable,
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres.

1. Les résolutions adoptées :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances « CO.M.A.R », réunie le vendredi 12 Mai 2017 à 17 heures 30 minutes au siège de la société, Avenue Habib Bourguiba, Immeuble COMAR, 1001 Tunis, et après lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société et du rapport général des co-commissaires aux comptes pour l'exercice 2016, approuve les états financiers arrêtés au 31/12/2016, tels qu'ils lui ont été présentés et donne quitus aux administrateurs pour leur gestion dudit exercice.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial des co-commissaires aux comptes relatif aux conventions prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales approuve les dites conventions et approuve les éléments de rémunération des dirigeants tels que figurant dans ledit rapport.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire constate l'arrivée à échéance des mandats d'administrateurs de Messieurs Hakim BEN YEDDER, Rachid BEN JEMIA, Karim BEN YEDDER, Bernard MARSEILLE et la Société Parcs d'Engins Industriels et Agricoles « PARENIN » lors de la présente assemblée.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer, en qualité d'administrateurs pour une durée de trois ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2019

- M.Hakim BEN YEDDER
- M.Karim BEN YEDDER
- M.Bernard Paul MARSEILLE
- Société PARENIN S.A.
- M.Slaheddine LADJIMI

En conséquence, la composition du Conseil d'Administration sera comme suit :

- Suite -

Administrateur	Echéance du mandat, qui prendra fin lors de l'AGO qui statuera sur les états financiers de :
- Monsieur Rachid BEN YEDDER	2017
- Monsieur Nabil BEN YEDDER	2017
- Monsieur Hakim BEN HAMOUDA	2017
- Monsieur Ahmed ABDELKEFI	2018
- SICOF	2018
- AXA	2018
- AXA (2ème siège)	2018
- Monsieur Hakim BEN YEDDER	2019
- Monsieur Karim BEN YEDDER	2019
- Monsieur Bernard Paul MARSEILLE	2019
- PARENIN S.A.	2019
- Monsieur Slaheddine LADJIMI	2019

Mise aux voix cette résolution est adoptée à unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte du rapport présenté en application des dispositions des articles 192 et 209 du Code des Sociétés Commerciales et concernant les fonctions de direction occupées par les administrateurs dans d'autres sociétés.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'affectation du bénéfice de l'exercice, s'élevant à **30 027 355,929 dinars**, telle qu'elle a été proposée par le Conseil d'Administration comme suit :

Résultat Net	30 027 355,929
Réserve Spéciale d'investissement	-6 770 400,000
Bénéfice distribuable	23 256 955,929
Réserve pour toutes éventualités	23 256 955,929

Mise aux voix cette résolution est adoptée à unanimité.

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant total des dividendes à distribuer aux actionnaires à **quinze millions de dinars** et ce, par prélèvement sur les réserves pour toutes éventualités provenant des résultats des exercices antérieurs à 2014 et faisant partie des fonds propres distribuables en franchise de retenue à la source, par conséquent le nouveau solde des réserves pour toutes éventualités antérieures à 2014 se présente comme suit :

- Solde de la réserve pour toutes éventualités au 31/12/2013	:	29 766 965,414
- Dividendes de l'exercice 2016	:	- 15 000 000,000
- Solde	:	14 766 965,414

- Suite -

Et fixe la date de mise en paiement des dividendes au 30 juin 2017 au plus tard.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence pour l'exercice 2017 à **160 000,000** dinars bruts.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à unanimité.

HUITIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération du comité permanent d'audit pour l'exercice 2017 à **36 000,000** dinars bruts.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à unanimité.

NEUVIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous les pouvoirs au représentant légal de la société ou à toute personne mandatée par lui, sous sa responsabilité, pour effectuer toutes les formalités de dépôt ou de publication prescrites par la loi.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à unanimité.

2-Le bilan après affectation du résultat :

VIII. JURIDICTION COMPETENTE

Tout litige sera la compétence exclusive du Tribunal de Tunis 1. A cette fin, BEST LEASE élit en son siège sis au 54, Avenue Charles Nicolle Mutuelleville 1002 Tunis, Tunisie.

- Suite -

Assurances COMAR

Page 1

ACTIF DU BILAN AU 31 DECEMBRE 2016

A C T I F	Exercice 2 0 1 6			Exercice 2 0 1 5
	Montant Brut	Amort & Prov	Montant Net	Montant Net
AC1 Actifs incorporels				
AC11 Investissements de recherche et développement	2 413 672,410		2 413 672,410	1 698 642,271
AC12 Concessions, Brevets, licences, Marques	8 419 233,752	7 499 573,529	919 660,223	1 405 619,388
AC13 Fonds commercial	15 000,000		15 000,000	15 000,000
	10 847 906,162	7 499 573,529	3 348 332,633	3 119 261,659
AC2 Actifs corporels d'exploitation				
AC21 Installations techniques et machines	15 577 885,087	12 890 294,072	2 687 591,015	2 466 491,998
AC22 Autres installations, outillage et mobilier	875 426,973	833 391,955	42 035,018	57 225,401
	16 453 312,060	13 723 686,027	2 729 626,033	2 523 717,399
AC3 Placements				
AC31 Terrains et constructions	56 596 282,173	12 708 234,942	43 888 047,231	36 807 298,146
AC311 Terrains et constructions d'exploitation	13 824 541,362	6 757 518,900	7 067 022,462	7 453 678,233
AC312 Terrains et constructions hors exploitation	42 771 740,811	5 950 716,042	36 821 024,769	29 353 619,913
AC32 Placements dans les entreprises liées et participations	263 766 619,740	9 555 414,022	254 211 205,718	238 695 663,154
AC321 Parts dans les entreprises liées	74 256 100,420	3 265 359,060	70 990 741,360	49 784 490,395
AC323 Parts dans les entreprises avec un lien de participation	178 007 624,320	6 290 054,962	171 717 569,358	169 034 877,759
AC324 Bons et obligations émis par les entreprises avec lesquelles l'entreprise d'assurance à un lien de participation et créances sur ces entreprises	11 502 895,000		11 502 895,000	19 876 295,000
AC33 Autres placements financiers	215 594 431,926	1 586 765,858	214 007 666,068	205 239 374,676
AC331 Actions, autres titres à revenu variable et part dans des FCP	48 845 412,302	1 586 765,858	47 258 646,444	39 952 031,971
AC332 Obligations et autres titres à revenu fixe	158 668 940,000		158 668 940,000	156 363 330,000
AC333 Autres Prêts Hypothécaires			0,000	5 325 000,000
AC334 Autres prêts	8 076 927,797		8 076 927,797	3 595 860,878
AC336 Autres	3 151,827		3 151,827	3 151,827
AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	3 079 163,360		3 079 163,360	3 017 732,738
	539 086 497,199	23 820 414,822	515 186 082,377	483 760 068,714
AC5 Parts des réassureurs dans les provisions techniques				
AC510 Provisions pour primes non acquises	6 888 675,307		6 888 675,307	6 528 195,453
AC530 Provisions pour sinistres (vie)	309 516,000		309 516,000	410 862,000
AC531 Provisions pour sinistres (non vie)	33 115 811,300		33 115 811,300	31 370 562,196
AC540 Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (vie)				
AC541 Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (non vie)				
AC560 Autres provisions techniques (vie)				
AC561 Autres provisions techniques (non vie)				
	40 314 002,607		40 314 002,607	38 309 619,649
AC6 Créances				
AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe				
AC611 Primes acquises et non émises et primes à annuler	542 555,278		542 555,278	2 967 188,633
AC612 Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	66 821 999,413	33 017 043,241	33 804 956,172	28 473 802,024
AC613 Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	13 645 669,448		13 645 669,448	14 181 254,401
AC62 Créances nées d'opérations de réassurance	1 149 002,008	792 013,004	356 989,004	351 294,843
AC63 Autres créances				
AC631 Personnel	326 873,827		326 873,827	325 152,982
AC632 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	71 643,370		71 643,370	3 830 037,383
AC633 Débiteurs divers	1 151 191,239		1 151 191,239	1 533 219,327
AC64 Créances sur ressources spéciales				
	83 708 934,583	33 809 056,245	49 899 878,338	51 661 949,593
AC7 Autres éléments d'actifs				
AC71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	473 711,530		473 711,530	1 948 287,811
AC72 Charges reportées				
AC721 Frais d'acquisitions reportés	8 823 910,383		8 823 910,383	8 557 364,616
AC722 Autres charges à répartir			0,000	30 930,020
AC73 Comptes de régularisation Actif				
AC731 Intérêts et loyers acquis non échus	6 768 415,921		6 768 415,921	7 182 646,826
AC732 Estimations de réassurance-acceptation				
AC733 Autres comptes de régularisation	2 584 276,338		2 584 276,338	4 229 353,978
AC74 Ecart de conversion				
AC75 Autres	21 349,997		21 349,997	-48 109,968
	18 671 664,169		18 671 664,169	21 900 473,283
TOTAL DE L'ACTIF	709 032 316,780	78 882 730,623	630 149 586,157	601 275 090,297

- Suite -

Assurances COMAR

Page 2

CAPITAUX PROPRES ET PASSIF DU BILAN AU 31 DECEMBRE 2016

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		Exercice 2016	Exercice 2015
		Montant Net	Montant Net
Capitaux propres			
CP1 Capital social ou fonds équivalent	CP1	50 000 000,000	50 000 000,000
CP2 Réserves et primes liées au capital	CP2	78 098 568,522	69 841 612,593
CP4 Autres capitaux propres	CP4	52 852 980,647	46 082 580,647
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice		180 951 549,169	165 924 193,240
CP6 Résultat de l'exercice	CP6		
Total capitaux propres avant affectation		180 951 549,169	165 924 193,240
Passif			
PA2 Provisions pour autres risques et charges			
PA23 Autres provisions		3 867 035,022	2 260 535,022
	PA2	3 867 035,022	2 260 535,022
PA3 Provisions techniques brutes			
PA310 Provisions pour primes non acquises		49 837 274,483	47 304 117,968
PA320 Provisions d'assurance vie		5 862 484,879	7 112 967,718
PA330 Provision pour sinistres (vie)		3 375 602,795	3 277 493,305
PA331 Provision pour sinistres (non vie)		279 723 063,738	272 237 710,965
PA340 Provisions pour participations aux bénéfices et ristournes (vie)		13 562,423	16 101,261
PA341 Provisions pour participations aux bénéfices et ristournes (non vie)		6 642 897,704	8 020 743,206
PA350 Provisions pour égalisation et équilibrage		14 801 086,420	13 670 842,110
PA360 Autres provisions techniques (vie)			
PA361 Autres provisions techniques (non vie)		12 314 985,905	12 834 026,242
	PA3	372 570 958,347	364 474 002,775
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires			
		29 118 675,901	27 025 136,004
	PA5	29 118 675,901	27 025 136,004
PA6 Autres dettes			
PA61 Dettes nées d'opérations d'assurance directe		7 723 962,709	5 885 614,375
PA62 Dettes nées d'opérations de réassurance		5 725 158,647	9 729 735,799
PA621 Parts des réassureurs dans les créances indemnifiées subrogées à l'entreprise d'assurance			
PA622 Autres			
PA63 Autres dettes			
PA631 Dépôts et cautionnements reçus		2 842 138,768	2 764 208,529
PA632 Personnel		43 292,996	38 708,102
PA633 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques		3 638 906,175	3 177 361,908
PA634 Créiteurs divers		16 806 220,609	14 148 322,340
	PA6	36 779 679,904	35 743 951,053
PA7 Autres passifs			
PA71 Compte de régularisation Passif			
PA712 Autres comptes de régularisation Passif		6 861 687,813	5 847 272,202
	PA7	6 861 687,813	5 847 272,202
Total du passif		449 198 036,987	435 350 897,056
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF		630 149 586,157	601 275 090,297

- Suite -**3-L'état d'évolution des capitaux propres :****EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES 2016/2015**

	2016	2015
CAPITAL SOCIAL	50 000 000,000	50 000 000,000
RESERVE LEGALE	5 000 000,000	5 000 000,000
PRIMES D'EMISSION	250 000,000	250 000,000
RESERVES POUR FONDS SOCIAL	3 301 021,701	3 301 021,701
RESERVE POUR TOUTE EVENTUALITE	14 766 965,414	29 766 965,414
AUTRES RESERVE POUR TOUTES EVENTUALITES	54 780 581,407	31 523 625,478
RESERVES INDISPONIBLES P/REINVESTISSEMENT	52 184 119,000	45 413 719,000
RESERVE SPECIALE DE REEVALUATION	668 861,647	668 861,647
	180 951 549,169	165 924 193,240

AVIS DE SOCIETES

INFORMATIONS POST AGO

Tunisie Profilés Aluminium « TPR »

Siège social : Zone Industrielle Sidi Rézig Mégrine

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 23 mai 2017, la société TPR publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées,
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable,
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres.

1. Les résolutions adoptées :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport d'activité établi par le Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2016, approuve ledit rapport tel qu'il a été présenté. **Cette résolution, mise au vote, est adoptée à la majorité**

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après examen des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016, et après lecture des rapports des commissaires aux comptes, approuve les dits états financiers.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport des commissaires aux comptes, approuve les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2016, tels qu'ils sont présentés.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité

- Suite -

QUATRIEME RESOLUTION

Après avoir entendu le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions prévues par les articles 200 & 475 du Code des Sociétés Commerciales l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les dites conventions réglementées

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, délivre aux membres du Conseil d'Administration décharge et quitus entier et sans réserve de leur gestion relative à l'exercice 2016.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les bénéfices comme suit :

Affectation du résultat 2016

Bénéfices 2016	12 248 996,883
Résultats reportés (soumis à la retenue à la source)	13 631 770,537
<u>Total solde distribuable</u>	<u>25 880 767,420</u>
Réserves légales 5% du bénéfice distribuables jusqu'à ladite réserve atteigne 10% du capital (5 000 000-4 500 000)	500 000,000
<u>Total solde distribuable</u>	<u>25 380 767,420</u>
Dividende statutaire (50 000 000 *6%)	3 000 000,000
Super Dividende	7 000 000,000
Report à nouveau (soumis à la retenue à la source)	15 380 767,420

Les dividendes sont fixés à 10 000 000 DT soit 0,200 DT par action et sont soumis à la retenue à la source.

La date de mise en paiement des dividendes est fixée le 20 JUILLET 2017.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à la majorité

- Suite -

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide de fixer le montant total brut des jetons de présence des membres du Conseil d'Administration à Soixante Mille (60.000) Dinars.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide de fixer la rémunération brute des membres du comité permanent d'audit au titre de l'exercice 2016, de Vingt Mille (20.000) Dinars

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité

NEUVIEME RESOLUTION

Après avoir constaté l'arrivée du terme du mandat des membres du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide le renouvellement du mandat des Administrateurs suivants pour une période de 3 ans, Le mandat des Administrateurs qui viennent d'être élus viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice clos au 31/12/2019 :

- Mr. Yahia BAYAHI
- Mr. Taieb BAYAHI
- Mr. Tahar BAYAHI
- Mr. Brahim ANANE
- La Société LLOYD ASSURANCE – Représentée par Mr. Taieb BAYAHI
- La Société CFI – Représentée par Mr. Tahar BAYAHI
- Mr Slim FERIANI en qualité d'administrateur représentant les actionnaires petits porteurs

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à la majorité

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, décide de renouveler le Cabinet AMC ERNST AND YOUNG représenté par Monsieur Anis LAADHAR, en qualité de commissaire aux comptes de la société et de nommer Monsieur Yassine Ben GHORBAL, en qualité de Co-commissaire aux comptes de la société pour les exercices 2017, 2018 & 2019.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité

- Suite -**ONZIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, confère tous pouvoirs au porteur des copies ou d'un extrait du procès verbal de la présente Assemblée pour effectuer tous dépôts et formalités de publication légale.

BILAN AU 31/12/2016
APRES AFFECTATION DU RESULTAT

(Exprimé en dinars Tunisien)

ACTIFS	au 31/12/2016	au 31/12/2015
ACTIFS NON COURANTS		
Immobilisations Incorporelles	594 649	594 649
Amortissements	509 277	497 013
VALEUR NETTE IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	85 372	97 636
Immobilisations Corporelles	52 080 579	53 927 494
Amortissements	29 620 214	31 682 169
VALEUR NETTE IMMOBILISATIONS CORPORELLES	22 460 366	22 245 326
Immobilisations Financières	20 008 918	19 985 267
Provisions	495 451	495 451
VALEUR NETTE IMMOBILISATIONS FINANCIERES	19 513 467	19 489 816
TOTAL DES ACTIFS IMMOBILISES	42 059 204	41 832 777
Stocks	38 597 234	48 482 909
Provisions sur stocks		
VALEUR NETTE STOCKS	38 597 234	48 482 909
Clients et Comptes rattachés	30 393 670	25 736 332
Provisions sur clients et comptes rattachés	6 712 388	5 955 933
VALEUR NETTE CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	23 681 282	19 780 399
Comptes de régularisations et autres actifs courants	4 974 927	4 936 840
Provisions sur comptes actifs	395 347	379 319
VALEUR NETTE AUTRES ACTIFS COURANT	4 579 580	4 557 522
Placements et autres actifs financiers	32 172 202	32 277 457
Liquidité et équivalent de liquidité	889 331	331 925
TOTAL DES ACTIFS COURANTS	99 919 629	105 430 212
TOTAL DES ACTIFS	141 978 833	147 262 989

BILAN AU 31/12/2016
APRES AFFECTATION DU RESULTAT

(Exprimé en dinar Tunisien)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	au 31/12/2016	au 31/12/2015
CAPITAUX PROPRES		
Capital social	50 000 000	45 000 000
Rachat actions propres	-17 060	-17 060
Réserves Légales	5 000 000	4 500 000
Réserve pour fonds social	709 300	709 300
Autres capitaux propres	526 476	744 553
Résultats reportés	15 380 767	15 319 154
Prime d'émission	15 360 000	15 360 000
R2serves spéciales de réinvestissement		3 312 617
Réserves à régime spécial	4 499 900	4 499 900
CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION DU RESULTAT	91 459 384	89 428 464
CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION DU RESULTAT	91 459 384	89 428 464
PASSIFS		
PASSIFS NON COURANTS		
Provisions pour risques et charge	746 379	564 551
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS	746 379	564 551
PASSIFS COURANTS		
Fournisseurs et comptes rattachés	13 491 933	16 567 605
Autres passifs courants	3 708 117	1 896 235
Dividendes à payer	10 000 000	9 000 000
Concours bancaires et autres passifs financiers	22 573 021	29 806 134
TOTAL DES PASSIFS COURANTS	49 773 070	57 269 973
TOTAL DES PASSIFS	50 519 449	57 834 525
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	141 978 833	147 262 989

- Suite -

3- L'état d'évolution des capitaux propres**Evolution des capitaux propres après affectation du résultat comptables 2016**

Présentation	Capital	rachat actions propres	réserves à régime spécial	Prime d'émission	Réserve Légale	Fond Social	Résultats reportés	Subventions d'inves	Amortissements des subventions	des Résultat l'exercice	de Total capitaux propres
au 31/12/16 avant affectation	50 000 000	(17 060)	4 499 900	15 360 000	4 500 000	709 300	13 631 771	3 567 056	(3 040 580)	12 248 997	101 459 384
Reserves Légales					500 000					(500 000)	
Résultats Reportés							1 748 997			(1 748 997)	
Dividendes distribués										(10 000 000)	(10 000 000)
Reserves à régime spéciale											
Reserve spéciale de réajustement											
après affectation	50 000 000	(17 060)	4 499 900	15 360 000	5 000 000	709 300	15 380 767	3 567 056	(3 040 580)	-	91 459 384

AVIS DE SOCIETES

INFORMATIONS POST AGO

COMPTOIR NATIONAL TUNISIEN - CNT-
Siège social : Route de Gabès km 1,5 - 3003 SFAX –

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 26 mai 2017, le Comptoir National Tunisien « CNT » publie ci-dessous :

- ◆ Le bilan après affectation du résultat ;
- ◆ Le tableau d'évolution des capitaux propres ;
- ◆ Les résolutions adoptées.

1. Le bilan après affectation du résultat :

(En dinars)

ACTIF	AU 31/12/2016	AU 31/12/2015
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>		
Actifs immobilisés :		
Immobilisations Incorporelles	93 886,846	77 691,046
---- Amortissements	- 78 068,362	- 68 474,180
Total Net	15 818,484	9 216,866
Immobilisations corporelles	13 659 947,309	13 034 499,452
---- Amortissements	-6 994 376,216	-6 657 006,607
Total Net	6 665 571,093	6 377 492,845
Immobilisations financières	5 235 205,567	5 243 799,116
---- Provisions	- 6 700,000	- 6 700,000
Total Net	5 228 505,567	5 237 099,116
Total des actifs immobilisés	11 909 895,144	11 623 808,827
Total des actifs non courants	11 909 895,144	11 623 808,827
<u>ACTIFS COURANTS</u>		
Stocks	17 822 532,694	20 280 690,898
Total Net	17 822 532,694	20 280 690,898
Clients et comptes rattachés	5 064 455,614	6 278 971,816
---- Provisions	-3 879 471,402	-4 024 923,167
Total Net	1 184 984,212	2 254 048,649
Autres actifs courants	3 216 038,882	3 118 395,102
Prov/Autres actifs courants	- 8 582,158	
Total Net	3 216 038,882	3 118 395,102
Placement et autre		81 263,466
Liquidités et équivalents de liquidités	3 293 452,709	5 410 678,068
Total des actifs courants	25 517 008,497	31 145 076,183
TOTAL DES ACTIFS	37 426 903,641	42 768 885,010

- Suite -

3-Les résolutions adoptées :**القرار الأول:**

إن الجلسة العامة العادية، بعد إستماعها إلى تقرير مجلس الإدارة المتعلق بالسنة المالية 2016، تصادق على هذا التقرير.
تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع.

القرار الثاني:

إن الجلسة العامة العادية، بعد إستماعها إلى تقارير مراقب الحسابات المتعلقة بالسنة المالية 2016، تصادق على الإتفاقيات التي يتضمنها التقرير الخاص.
تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع.

القرار الثالث:

إن الجلسة العامة العادية تبرأ ذمة أعضاء مجلس الإدارة المباشرين لمهامهم خلال السنة المالية 2016، و تصادق على إسناد أعضاء مجلس الإدارة مبلغ خمسة و عشرين ألف ديناراً خاماً كمنحة حضور للسنة المالية 2015 كما وقع تحديده بجلسة 2016/06/20، كما تقرر الجلسة إسناد مبلغ خمسة و عشرين ألف ديناراً خاماً كمنحة حضور للسنة المالية 2016.
تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع.

القرار الرابع:

إن الجلسة العامة العادية، بعد إستماعها إلى تقرير مجلس الإدارة و تقارير مراقب الحسابات ، تصادق على القوائم المالية إلى غاية 2016/12/31 مثلما تم عرضها عليها.
تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع.

القرار الخامس:

قررت الجلسة العامة العادية تحويل الأرباح الصافية للسنة المالية 2016 و التي بلغت قيمتها 749.874,778 ديناراً إلى حساب ينقل من جديد كما قررت توزيع مبلغ 576.000,000 ديناراً من الأموال الذاتية التي تضمنتها موازنة الشركة الموزعة في 2013/12/31 المذكورة بقائمة الإيضاحات حول القوائم المالية المودعة بعنوان السنة المالي 2013 و ذلك طبقاً للفصل 19 فقرة 7 من قانون المالية لسنة 2014 من مبلغ جملي قدره 16.888.055,378 ديناراً.
و بذلك تصبح الأموال الذاتية الغير موزعة و الغير خاضعة للخصم من المورد ما قدره 16.312.055,378 ديناراً.

وسيتم استخلاص المرائب الموزعة البالغ قيمتها 2,000 ديناراً عن كل سهم إبتداءاً من يوم الإثنين 21 أوت 2017 لدى وسطاء البورصة وبشبابيك الوسيط المركزي شركة "ماك" MAC SA.
تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع.

القرار السادس:

إن الجلسة العامة العادية، بعد إستماعها إلى تقرير تصرف المجمع و تقرير مراقب الحسابات المتعلق بالقوائم المالية المجمعة، تصادق على تقرير تصرف المجمع و على القوائم المالية المجمعة إلى غاية 2016/12/31 مثلما تم عرضها عليها.
تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع.

- Suite -

القرار السابع:

طبقا لمقتضيات الفصل 192 من مجلة الشركات التجارية يعلم الممثل القانوني للشركة السادة المساهمين بأن أعضاء مجلس الإدارة و رئيس المجلس قد أعلموه بعدم توليهم مناصب إدارية جديدة في شركات أخرى.
أقرت الجلسة لأعضاء مجلس الإدارة بهذا الإعلام.

القرار الثامن:

تعين الجلسة العامة أعضاء مجلس الإدارة المتكون من الأشخاص الطبيعيين والمعنويين الآتي ذكرهم:

- السيد محسن السلامي.

- شركة "ستراميك" ممثلة بالسيد محمود السلامي.

- السيد خالد السلامي.

- السيد منذر السلامي.

الذين قبلوا، وتنتهي مدة مهامهم مع الجلسة العامة التي ستنظر في حسابات السنة المالية 2019.
تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع.

القرار التاسع:

إن الجلسة العامة العادية تفوض لحامل نسخ أو مضامين من محضر هذه الجلسة كل الصلاحيات للقيام بجميع عمليات الإيداع وإتمام كل إجراءات الإشهار القانوني و التصحيح.
تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع.

AVIS DE SOCIETES

INFORMATION POST AGO**SOCIETE OFFICE PLAST**

Siège Social : Z.I.2 MEDJEZ EL BAB 9070 BEJA

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 23 mai 2017, la Société OFFICE PLAST publie ci-dessous :

- Les résolutions adoptées.
- Le bilan après affectation du résultat comptable.
- L'état d'évolution des capitaux propres.

I- Résolutions adoptées**PREMIERE RESOLUTION :**

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes, approuve celui du conseil ainsi que les états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du CSC approuve les opérations réalisées en 2016.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale donne quitus entier, définitif et sans réserves aux administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2016.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat net de l'exercice 2016 comme suit :

Résultat net de l'exercice		1 039 827.457
Report à nouveau 2015		456 866.034
	Bénéfice Total	1 496 693.491
Réserves légales		74 834.675
	Bénéfice distribuable	1 421 858.816
Dividendes à distribuer (0,055 DT* 7.802.700 actions)		429 148.500
	Report à nouveau 2016	992 710.316

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

CINQUIESIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale fixe à 2500 DT, le montant net annuel des jetons de présence à allouer à chaque membre du conseil d'administration au titre de l'exercice 2016.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

- Suite -

SIXIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale décide de nommer un nouveau membre au conseil d'administration : **FCPR MAX ESPOIR** pour une période d'une année expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2017.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

SEPTIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale décide de nommer un nouveau membre au conseil d'administration représentant les actionnaires minoritaires : **FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISE** pour une période d'une année expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2017 et ce au lieu de l'Assurance AMI représentée par Mr **BOUKHRIS Lamjed**.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité

HUITIEME RESOLUTION :

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités légales et de publicité.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

- Suite -

II-Bilan après affectation du résultat :

**BILAN**

Bilan après affectation du résultat "Exercice clos au 31/12/2016"
(exprimé en dinars tunisiens)

ACTIFS

	Note	31/12/2016	31/12/2015
ACTIFS NON COURANTS			
<i>Actifs Immobilisés</i>			
Immobilisations incorporelles	AC01	54 904	50 504
Moins : Amortissements	AC02	-50 874	-46 620
Immobilisations corporelles	AC03	9 348 470	5 886 761
Moins : Amortissements	AC04	-2 081 535	-1 509 980
Immobilisations financières	AC05	22 653	16 630
Moins : provisions	AC06	-	-
Total des actifs immobilisés		7 293 618	4 397 295
<i>Autres actifs non courants</i>	AC07	237 209	355 304
Total des actifs non courants		7 530 827	4 752 599
ACTIFS COURANTS			
Stocks	AC08	5 379 868	4 962 496
Moins : provisions	AC09	-	-
Clients et comptes rattachés	AC10	4 986 980	3 364 075
Moins : provisions	AC11	-271 274	-199 855
Autres actifs courants	AC12	511 493	727 584
Moins : provisions	AC13	-77 657	-74 347
Placements et actifs financiers	AC14	-	-
Moins : provisions	AC15	-	-
Liquidités et équivalents de liquidités	AC16	7 437 260	2 657 892
Moins : provisions	AC17	-	-
Total des actifs courants		17 966 670	11 437 845
TOTAL DES ACTIFS		25 497 497	16 190 444

- Suite -

**BILAN**

*Bilan après affectation du résultat "Exercice clos au 31/12/2016"
(exprimé en dinars tunisiens)*

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

	Note	31/12/2016	31/12/2015
Capitaux propres			
Capital social	CP01	9 802 700	6 242 160
Réserves	CP02	345 083	270 248
Autres capitaux propres	CP03	5 472 994	2 845 781
Résultats reportés	CP04	992 710	456 866
Total des capitaux propres après affectation		16 613 487	9 815 055
Passifs			
<u>PASSIFS NON COURANTS</u>			
Emprunts	P01	2 860 973	1 636 783
Autres passifs financiers	P02	-	-
Provisions	P03	62 458	62 458
Total des passifs non courants		2 923 431	1 699 241
<u>PASSIFS COURANTS</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	P04	1 914 233	1 665 044
Autres passifs courants	P05	1 400 450	1 177 414
Autres passifs financiers	P06	2 162 468	1 802 147
Concours bancaires	P07	483 428	31 543
Total des passifs courants		5 960 579	4 676 148
Total des passifs		8 884 010	6 375 389
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		25 497 497	16 190 444

- Suite -

III-Etat d'évolution des capitaux propres :

Etat d'évolution des capitaux propres :
TABLEAU D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION DU RESULTAT DE 2016

	Capital social	Réserves légales	Subvention d'invest.	Prime d'émission	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Situation au 31/12/2015	6 242 160	229 776	87 924	2 757 857	104 481	704 965	10 127 163
Affectation et imputations (AGO du 06/05/2016)							0
Réserves Légales		40 472				-40 472	0
Résultats reportés					352 385	-352 385	0
Distribution de dividendes						-312 108	-312 108
Situation au 31/12/2015 après affectation	6 242 160	270 248	87 924	2 757 857	456 866	0	9 815 055
1. AGE du 10-12-2016							0
* Aug. de K par incorp. De la prime d'émission	1 560 540			-1 560 540			0
* Aug. de K en numéraire	2 000 000			4 200 000			6 200 000
2. Q part des sub. d'invest. inscrites en RT							-12 246
3. Résultat de l'exercice						1 039 827	1 039 827
Situation au 31/12/2016	9 802 700	270 248	75 678	5 397 317	456 866	1 039 827	17 042 636
Affectation et imputations (AGO du 23/05/2017)							0
Réserves Légales		74 835				-74 835	0
Résultats reportés					535 844	-535 844	0
Distribution de dividendes						-429 149	-429 149
Situation au 31/12/2016 après affectation	9 802 700	345 083	75 678	5 397 317	992 710	0	16 613 488

AVIS DE SOCIETES

Emission de titres participatifs

EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS BEST LEASE

Société Anonyme au Capital de 30.000.000 de dinars divisé en 30.000 000 actions de 1 Dinar chacune

Siège Social: 54, avenue Charles Nicolle Mutuelleville 1002 - Tunis

Registre de Commerce: B132611999

Matricule fiscal: 000MA 647746R

« ISDARAT BEST LEASE 2017-01 » «إصدارات باست ليز 01-2017» Emis sans recours à l'Appel Public à l'Épargne

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION

L'Assemblée Générale Ordinaire a autorisé en date du 25/03/2017 l'émission de titres participatifs à hauteur de 100 millions de dinars sur une période de cinq ans en plusieurs fois et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Dans le cadre de cette autorisation, Le Conseil d'Administration de BEST LEASE a décidé d'émettre les titres participatifs sans recours à l'Appel Public à l'Épargne à hauteur de 100 millions de dinars sur une période de cinq ans en plusieurs fois et a donné plein pouvoir à la direction générale pour en fixer les conditions et modalités.

A cet effet, la Direction Générale de BEST LEASE vise par la présente à émettre des titres participatifs d'un montant de 10 000 000 de dinars, divisé en 100 000 titres, susceptible d'être porté à 15 000 000 de dinars divisé en 150 000 titres de 100 dinars chacune sans recours à l'Appel Public à l'Épargne selon les caractéristiques suivantes :

Durée	Taux de profit global prévu (*)	Avance annuelle (*)	Complément variable (*)	Remboursement des titres
7 ans	7%	6,5%	0,5%	A la fin de la 7 ^{ème} année

(*) Par référence à la valeur nominale des titres participatifs.

I. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

1. Montant

Le montant total de la présente émission est fixé à 10 000 000 de dinars, divisé en 100 000 titres participatifs d'une valeur nominale de 100 dinars susceptible d'être porté à 15 000 000 de dinars divisé en 150 000 titres participatifs.

2. Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cette émission de titres participatifs seront reçus à partir du **1er juin 2017** et clôturés au plus tard le **30 juin 2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de l'émission est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis.

Au cas où la présente émission n'est pas clôturée à la date limite du **30 juin 2017**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la BEST LEASE à cette date.

- Suite -

3-Objet de l'émission

Le produit de l'émission sera utilisé par BEST LEASE dans le cadre de son activité générale.

4-But de l'émission

L'émission des titres participatifs, a pour objectif le renforcement des fonds propres de la société et le développement de ses ressources.

II. CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

1. La législation sous laquelle les titres sont créés:

Les titres participatifs sont régis par les dispositions des articles de 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales.

Ils entrent également dans le champ d'application de l'article 5 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

2. Dénomination des titres participatifs : « ISDARAT BEST LEASE 2017-01 »

« إصدارات باست ليز 01-2017 »

3. Nature des titres : Titres de créance assimilés à des fonds propres.

4. Prix de souscription et d'émission :

Les titres seront émis au pair, soit 100 dinars par titre, payables intégralement à la souscription.

5. Date de jouissance en profits :

La date de jouissance en profits pour tous les titres émis est fixée au **03 juillet 2017**.

La 1ère date de distribution des profits est fixée au 31/12/2017 pour l'avance et au 30/06/2018 pour le complément variable.

6. Date de règlement :

Les titres seront payables en totalité à la souscription.

7. Modalités de délivrance des attestations de propriété des titres lors de la souscription :

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre des titres détenus seront assurés par les Intermédiaires agréés chargés de la collecte des souscriptions.

8. Intermédiaire agréé mandaté par l'émetteur pour la tenue du registre des porteurs des titres participatifs :

La tenue du registre des titres participatifs sera assurée durant toute la durée de vie des titres par Tunisie Clearing qui assurera le service financier.

9. Remboursement :

Tous les titres participatifs émis **seront remboursés à la fin de la 7ème année soit le 30/06/2024** à la valeur nominale.

BEST LEASE ne rembourse les titres participatifs par anticipation qu'en cas de liquidation et ce, après désintéressement de tous les autres créanciers privilégiés ou chirographaires à l'exclusion des titulaires des titres participatifs.

10. Durée

Pour la présente émission, le remboursement étant in fine :

- La durée totale est égale 7 ans ;
- La durée de vie moyenne est égale à 7 ans.

- Suite -

III. REMUNERATION ANNUELLE

La rémunération des titres participatifs est annuelle et prévue à 7% de la valeur nominale. Elle comporte une avance et un complément variable calculés comme suit:

. **Première partie de la rémunération**

Une avance prévue de 6,5% calculée sur la valeur nominale est payable le **31 décembre de chaque année sur l'exercice écoulé.**

. **Deuxième partie de la rémunération**

Un complément variable prévu à 0,5% de la valeur nominale est payable **le 30 juin de chaque année après la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice écoulé.**

Le résultat net avant impôt est réparti entre porteurs de titres participatifs et actionnaires en fonction de leurs parts respectives dans les fonds propres nets tels que définis par l'article 5 de la Circulaire N° 91-24 du 17 Décembre 1991.

. **La gestion du surplus par rapport au taux de profit global prévu à 7% :**

Le profit en surplus par rapport au Taux de profit prévisionnel global fixé à 7% et qui a été calculé en appliquant la clé de répartition des bénéfices définie ci-haut à 80%-20%, respectivement entre les détenteurs des présents titres participatifs et le gestionnaire, est du droit du gestionnaire au titre de "Prime de Bonification" pour la réalisation de l'objectif de taux de profit global prévu à 7%. En outre, le gestionnaire se réserve le droit de loger ce surplus de profit dans un compte de "Réserve Spécial de Lissage de Profit" pour faire face aux éventuelles fluctuations de profit durant la durée de vie des Titres Participatifs émis. Ainsi, BEST LEASE se porte fort pour compenser tout éventuel écart entre les profits estimés et ceux réalisés, après accord de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice y afférent.

IV. CESSION ET TRANSMISSION DES TITRES PARTICIPATIFS

Les titres participatifs émis sont librement cessibles et transmissibles. Toutefois, les souscripteurs à ladite émission ainsi que les acquéreurs successifs s'engagent à ne pas céder leurs titres participatifs au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces titres sont tenus de s'assurer de cette condition.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante.

V. GARANTIE

Les présents titres participatifs émis ne font l'objet d'aucune garantie particulière.

VI. INFORMATION FINANCIERE

Les titulaires de titres participatifs peuvent obtenir communication des documents de la banque dans les mêmes conditions que les actionnaires de la Banque.

VII. MODE DE REPRESENTATION DES PORTEURS DE TITRES PARTICIPATIFS

Les porteurs de titres participatifs sont réunis en Assemblée Générale Spéciale.

L'Assemblée Générale Spéciale des porteurs de titres participatifs est soumise aux dispositions des articles 354 à 363 du code des sociétés commerciales.

Toute décision ayant pour effet la modification des droits des titulaires des titres participatifs n'est définitive qu'après son approbation par l'assemblée spéciale.

VIII. JURIDICTION COMPETENTE

Tout litige sera la compétence exclusive du Tribunal de Tunis 1. A cette fin, BEST LEASE élit en son siège sis au 54, Avenue Charles Nicolle Mutuelleville 1002 Tunis, Tunisie.

AVIS

COURBE DES TAUX DU 02 JUIN 2017

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication)	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,897%		
TN0008003220	BTC 52 semaines 27/06/2017		4,923%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		4,939%	1 001,728
TN0008003246	BTC 52 semaines 10/10/2017		5,039%	
TN0008003253	BTC 52 semaines 07/11/2017		5,069%	
TN0008003261	BTC 52 semaines 05/12/2017		5,100%	
TN0008003279	BTC 52 semaines 02/01/2018		5,131%	
TN0008000341	BTA 4 ans " 5,3% janvier 2018"		5,145%	1 000,613
TN0008003287	BTC 52 semaines 30/01/2018		5,161%	
TN0008003311	BTC 52 semaines 27/02/2018		5,192%	
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,441%	1 000,414
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,506%	921,600
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,606%	997,998
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		5,977%	988,102
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,245%	977,568
TN0008000564	BTA 6 ans " 5,75% janvier 2021"		6,345%	980,853
TN0008000614	BTA 6 ans "6% février 2022"		6,778%	969,160
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,873%	1 000,956
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,976%	941,408
TN0008000572	BTA 8 ans "6% avril 2023"		7,245%	941,923
TN0008000648	BTA 6 ans "6% juin 2023"	7,314%		937,687
TN0008000630	BTA 7 ans "6% octobre 2023"		7,348%	932,857
TN0008000598	BTA 8 ans " 6% janvier 2024"		7,375%	929,481
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"		7,401%	926,431
TN0008000622	BTA 10 ans "6,3% mars 2026"		7,603%	918,270
TN0008000580	BTA 11 ans "6,3% octobre 2026"		7,666%	910,431
TN0008000655	BTA 10 ans "6,6% mars 2027"	7,714%		924,797
TN0008000606	BTA 12 ans "6,7% avril 2028"		7,802%	920,859
TN0008000663	BTA 15 ans "7,5% juillet 2032"	8,161%		943,883

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 30/12/2016	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	164,420	167,260	167,277		
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	111,132	112,971	112,984		
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	95,242	96,775	96,785		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
4 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	14,649	14,897	14,898		
5 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	107,054	108,777	108,789		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
6 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,503	1,529	1,530		
7 AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	105,685	107,271	107,345		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	40,163	40,740	40,744		
9 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	54,416	55,176	55,181		
10 SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	113,524	115,401	115,562		
11 SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	109,393	110,097	110,303		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
12 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	129,579	132,631	132,816		
13 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	486,475	499,449	499,898		
14 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,124	117,366	117,368		
15 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBRE	MAXULA BOURSE	15/10/08	126,349	126,756	126,783		
16 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	137,836	137,191	136,948		
17 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	120,374	119,366	119,335		
18 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	95,511	99,624	99,839		
19 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	148,068	147,014	147,034		
20 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	95,437	92,532	92,323		
21 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	96,738	97,472	97,522		
22 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	141,042	143,856	143,914		
23 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	123,906	127,900	128,029		
24 FCP BIAT-CROISSANCE *	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
25 FCP BIAT-PRUDENCE *	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
26 FCP BIAT-EQUILIBRE *	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
27 FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	94,078	96,001	95,576		
28 FCP SMART CROISSANCE	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	99,043	98,856	98,707		
29 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	19,055	19,850	19,886		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
30 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE ***	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 546,792	En dissolution	En liquidation		
31 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 197,158	2 226,663	2 233,782		
32 FCP AMEN PERFORMANCE ***	AMEN INVEST	01/02/10	120,513	En dissolution	En liquidation		
33 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	109,111	112,797	112,578		
34 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	144,332	147,860	147,838		
35 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	150,498	156,001	156,419		
36 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	15,429	15,845	15,898		
37 FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 228,879	5 309,213	5 312,939		
38 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 119,747	5 196,787	5 189,553		
39 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,473	2,487	2,499		
40 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,161	2,190	2,198		
41 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,218	1,208	1,211		
42 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,081	1,093	1,096		
43 FCP HAYETT PLENTITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,071	1,088	1,092		
44 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,071	1,082	1,086		
45 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	107,645	110,801	110,852		
46 AL AMANAH ETHICAL FCP *	CGF	25/05/09	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
47 AL AMANAH EQUITY FCP *	CGF	25/02/08	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
48 AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	118,914	119,157	119,123		
49 FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17	-	-	1000,000		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 30/12/2016	Dernière VL	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
50 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	10/05/17	4,182	108,495	105,934	105,948
51 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	23/05/17	3,902	103,590	101,148	101,155
52 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	31/05/17	4,475	105,622	102,930	102,940
53 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	22/05/17	4,244	102,729	100,103	100,113
54 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	21/04/17	4,590	104,300	101,613	101,627
55 SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	31/05/17	3,972	107,273	104,955	104,963
56 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	15/05/17	4,525	104,816	102,151	102,162
57 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	23/05/17	3,835	102,340	99,880	99,890
58 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	26/05/17	3,837	104,641	102,161	102,168
59 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/17	4,010	102,631	100,128	100,137
60 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	27/04/17	4,357	104,647	101,937	101,947
61 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	25/05/17	3,910	103,651	101,319	101,329
62 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UBI FINANCE	07/10/98	09/05/17	4,201	106,799	104,347	104,362
63 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	25/05/17	3,848	105,174	102,880	102,893
64 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/17	3,258	103,608	101,950	101,959
65 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/17	3,695	102,652	100,498	100,508
66 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	30/05/17	3,643	104,501	102,230	102,238
67 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	22/05/17	4,283	102,797	100,300	100,311
68 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	26/05/17	3,934	103,915	101,633	101,644
69 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/17	3,689	105,558	103,349	103,359
70 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	29/05/17	4,492	102,987	100,379	100,393
71 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	31/05/17	4,394	103,411	100,689	100,699
72 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	26/05/17	3,472	105,134	103,289	103,298
73 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	10/05/17	3,739	102,709	100,443	100,452

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
74	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	10/05/17	0,404	10,598	10,373	10,375
75	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	31/05/17	3,677	103,363	101,389	101,399
76	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	4,098	103,788	101,616	101,629
77	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/17	4,409	105,102	102,757	102,768
78	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	29/05/17	0,502	10,515	10,191	10,192
SICAV MIXTES								
79	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	10/05/17	0,682	57,880	56,046	56,143
80	ATTIJARI VALEURS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	1,976	130,496	En cours de liquidation	En cours de liquidation
81	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	13,313	1 435,194	En cours de liquidation	En cours de liquidation
82	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	15/05/17	1,165	97,101	97,835	97,904
83	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	27/04/17	0,560	17,129	16,892	16,909
84	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/17	7,628	270,797	270,859	271,805
85	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	22/05/17	0,585	29,309	29,265	29,266
86	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	26/05/17	37,174	2 327,393	2 235,597	2 232,730
87	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	19/05/17	2,472	72,644	71,774	71,733
88	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	18/05/17	2,149	54,941	53,828	53,811
89	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	10/05/17	0,463	100,102	102,488	102,665
90	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	10/05/17	0,652	83,763	86,695	86,995
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
91	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	10/05/17	0,250	10,916	10,586	10,595
92	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	10/05/17	0,208	11,692	11,159	11,184
93	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	10/05/17	0,099	14,069	13,546	13,577
94	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	10/05/17	0,221	12,328	11,905	11,939
95	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	22/05/17	0,277	12,821	12,952	12,953
96	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	22/05/17	0,195	11,441	11,654	11,656
97	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	15/05/17	2,782	141,450	141,059	141,246
98	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	15/05/17	2,663	138,271	137,132	137,174
99	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	26/05/17	0,175	9,394	8,763	8,735
100	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	30/05/17	3,584	101,861	102,185	102,510
101	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	02/05/17	0,997	82,067	80,129	80,252
102	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	02/05/17	0,574	82,732	81,630	81,867
103	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/17	3,341	98,547	96,284	96,248
104	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	17/04/17	1,206	92,510	94,521	94,691
105	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	31/05/17	1,972	102,153	98,581	98,516
106	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	-	9,811	9,779
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
107	FCP AMEN PREVOYANCE ***	AMEN INVEST	01/02/10	03/05/16	2,063	114,877	En dissolution	En liquidation
108	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	31/05/17	1,037	101,596	101,114	100,063
109	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/05/17	4,098	139,878	138,880	139,698
110	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	1,329	104,843	104,169	104,239
111	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	0,174	104,328	101,849	102,045
112	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	2,037	197,772	202,869	200,750
113	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	2,729	179,605	184,737	182,021
114	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	5,167	156,174	158,785	153,726
115	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	21,231	21,436	21,205
116	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	147,351	143,809	143,464
117	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGER	03/03/10	04/04/17	1,244	124,939	123,567	123,946
118	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 930,614	9 065,530	9 130,622
119	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	26/05/16	0,102	8,151	8,384	8,383
120	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	89,496	83,415	83,487
121	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	26/04/17	17,382	999,688	957,244	956,320
122	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	26/05/17	130,174	5189,664	5366,521	5262,727
123	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	-	-	5050,700	4967,982	4966,453
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
124	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/17	2,231	111,981	112,047	112,298
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
125	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	10/05/17	0,089	8,969	9,067	9,086
126	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	-	-	10 178,478	10 343,677	10 375,210

* FCP en liquidation anticipée

** SICAV en cours de liquidation anticipée

*** FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
 www.cmf.org.tn
 email 1 : cmf@cmf.org.tn
 email 2 : cmf@cmf.tn
 Le Président du CMF
 Mr. Salah Essayel

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'admission au marché principal de la cote de la bourse de la « Société Atelier du Meuble Intérieurs », l'ouverture au public de FCPR ITQAN INVESTMENT FUND et le déclassement du fonds « CEA ISLAMIC FUND », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac -1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	73 247 144
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 964 600
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	Cité El Khalij, rue du Lac Ness-Immeuble –Les Arcades Tour A Les Berges du Lac-	71 860 244

31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhi'af, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipeement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
66. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
67. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
68. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Rue 8007, Montplaisir -1002 Tunis-	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 833 346
5. Arab Banking Corporation -Tunis- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Anney, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
37. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
38. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
39. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
40. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
41. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
42. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
43. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufteitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
44. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
45. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
46. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
47. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
48. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
49. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
50. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax.-	74 624 424
51. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
52. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
53. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
54. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	
55. Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
56. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
57. Société Dorcas Nutrition	3, rue Kheireddine Pacha, El Maâmoura 8013 Nabeul	
58. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353

59. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
60. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
61.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
62.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
63.Société Hôtelière & Touristique " Pénélope"-SHTP-	Hôtel Pénélope Zone Touristique BP 257 4180 Djerba-	71 770 928
64.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
65.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
66.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
67.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
68.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
69.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
70.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
71.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
72. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
73.Société Panobois	Route de Tunis 4011 Hammam Sousse	73 308 777
74.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
75.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
76.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
77.Société STEG International Services	Centre Urbain Nord-Immeuble Assurances Salim Bloc B Parcelle BC5 -1082 Tunis	71 948 314
78.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
79.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
80.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
81.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
82.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
83.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
84.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
85.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
86.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
87.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
88. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
89.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
90.STUSID BANK	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
91.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
92.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
93. Tunisie Factoring	Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray -1082 TUNIS-	70 132 010
94.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
95. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411

96. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	71 750 000
97. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
98. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH EQUITY FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL AMANAH ETHICAL FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
4	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
5	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
6	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
7	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
8	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
9	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
10	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
13	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
14	ATTIJARI VALEURS SICAV (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
15	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
16	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
17	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
18	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
19	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
20	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
21	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
22	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
23	FCP AMEN PERFORMANCE (3)	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
24	FCP AMEN PREVOYANCE (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
25	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis

26	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
27	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
28	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
29	FCP BIAT- CROISSANCE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
30	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
31	FCP BIAT- EQUILIBRE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
32	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
33	FCP BIAT- PRUDENCE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
34	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	MIXTE	CAPITALISATION	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	25, rue du Docteur Calmette-Mutuelleville -1002 Tunis
35	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
36	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
37	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
38	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
39	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
40	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
44	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
45	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
46	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
47	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
48	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
49	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
50	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
51	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
52	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
53	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
54	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
55	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

56	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
57	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
59	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
60	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
61	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
62	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
63	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
64	FCP SMART CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
65	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP UNIVERS AMBITION CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
68	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
69	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	GENERALE OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès -1001 Tunis
79	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

85	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
87	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
90	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
92	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
93	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
94	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
96	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
97	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
98	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
99	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
100	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
101	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
102	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
103	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
104	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
105	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
106	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
107	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
108	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
109	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
110	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
111	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
112	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère

113	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
114	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
115	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
116	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
117	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
118	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
119	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
120	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
121	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
122	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
123	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
124	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
125	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac-1053 Tunis

(1) FCP en liquidation anticipée

(2) SICAV en dissolution anticipée

(3) FCP en dissolution suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Fonds IKDAM II	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
5	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
17	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
19	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
21	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
23	FCPR MAX-JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac

24	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
25	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
26	FCPR A.T.I.D. FUND (II)	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
27	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
29	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
30	FCPR Tunis Information Technology Fund II	IMBANK PRIVATE EQUITY	87, rue de Jugurtha, Mutuelleville, 1082 - Tunis
31	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
33	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
34	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
35	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
36	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
37	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

Société Tunisienne d'Email -SOTEMAIL-

SIEGE SOCIAL : MENZEL HAYET – MONASTIR

La société Tunisienne d'Email-SOTEMAIL publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 23 juin 2017. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mme Chiraz DRIRA (CRG Audit) et Mr Nizar BARKIA (K.B.H Audit et Conseil).

BILAN
arrêtés au 31 décembre 2016
(exprimé en dinars tunisien)

ACTIFS	Note	2016	2015
Actifs Non Courants			
Actifs Immobilises			
Immobilisations Incorporelles	IV.1	60 833	54 033
Amortissements	IV.2	(54 025)	(51 435)
Immobilisations Corporelles	IV.3	63 745 195	61 879 665
Amortissements	IV.4	(17 280 872)	(15 954 286)
Immobilisations Financières	IV.5	3 704 290	4 008 966
Total Des Actifs Immobilises		50 175 421	49 936 944
Autres Actifs Non Courants	IV.6	1 109 002	533 242
Total Des Actifs Non Courants		51 284 422	50 470 186
Actifs Courants			
Stock	IV.7	17 190 883	19 208 019
Provisions Sur Stocks	IV.8	(400 000)	(142 707)
Clients & Comptes Rattaches	IV.9	11 392 381	9 711 133
Provisions Pour Dépréciation Des Clients	IV.10	(325 627)	(380 119)
Autres Actifs Courants	IV.11	6 726 075	7 586 621
Placements Et Autres Actifs Financiers	IV.12	1 634 200	2 137 000
Liquidités Et Equivalent De Liquidités	IV.13	357 941	1 199 837
Total Des Actifs Courants		36 575 853	39 319 784
Total Des Actifs		87 860 275	89 789 970

BILAN
arrêtés au 31 décembre 2016
(exprimé en dinars tunisien)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Note	2016	2015
Capitaux Propres			
Capital Social	IV.14	26 200 000	26 200 000
Réserves Légales	IV.15	656 890	553 146
Résultats Reportes	IV.16	923 135	2 063 534
Autres Capitaux Propres	IV.17	7 059 633	7 242 014
Total Des Capitaux Propres Avant Résultat		34 839 657	36 058 694
Résultat De L'Exercice		-7 290 205	11 344
Total Des Capitaux Propres Avant Affectation		27 549 451	36 070 038
Passifs			
Passifs Non Courants			
Emprunt	IV.18	14 100 249	13 624 971
Total Passifs Non Courants		14 100 249	13 624 971
Passifs Courants			
Fournisseurs Et Comptes Rattaches	IV.19	20 713 649	18 290 190
Autres Passifs Courants	IV.20	3 399 890	1 675 327
Concours Bancaires Et Autres Passifs Financiers	IV.21	22 097 035	20 129 444
Total Des Passifs Courants		46 210 575	40 094 961
Total Des Passifs		60 310 824	53 719 932
Total Des Capitaux Propres Et Des Passifs		87 860 275	89 789 970

Etat de résultat
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016
(exprimé en dinars tunisien)

	NOTE	2016	2015
Produits D'Exploitation			
Revenus	V.1	37 077 487	38 888 848
Autres Produits D'Exploitation	V.2	490 145	412 588
Total Des Produits D'Exploitation		37 567 632	39 301 436
Charges D'Exploitation			
Variation Des Stocks De Produits Finis Et Des Encours (En + Ou -)	V.3	2 194 627	(1 927 142)
Achats D'Approvisionnement & Mp Consommés	V.4	25 525 949	24 178 373
Charges De Personnel	V.5	6 147 257	5 053 471
Dotations Aux Amortissements & Aux Provisions	V.6	2 756 267	4 663 123
Autres Charges D'Exploitation	V.7	3 322 834	3 193 980
Total Des Charges D'Exploitation		39 946 934	35 161 804
Résultat D'Exploitation		(2 379 303)	4 139 632
Charges Financières Nettes	V.8	4 904 903	4 259 598
Produits Financiers	V.9	121 400	167 668
Autres Gains Ordinaires	V.10	409 681	4 030
Autres Pertes Ordinaires	V.11	450 155	40 387
Résultat Des Activités Ordinaires Av. Impôt		(7 203 279)	11 344
Impôt Sur Les Bénéfices	V.12	85 427	0
Résultat Des Activités Ordinaires AP. Impôt		(7 288 705)	11 344
Eléments extraordinaires	V.13	1 500	0
Résultat Net De L'Exercice		(7 290 205)	11 344

Etat de flux de trésorerie
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016
(exprimé en dinars tunisien)

	REF	2016	2015
Flux De Trésorerie Lies A L'Exploitation			
Résultat Net		(7 290 205)	11 344
Ajustements Pour :			
Amortissements Et Provisions		2 756 267	4 663 123
Modification Comptable		0	0
Quote Part Subvention D'Investissement		(282 382)	(1 244 806)
Variation Des :			
Stocks		2 017 136	(2 215 760)
Créances		(1 681 249)	(2 512 238)
Autres Actifs		660 513	1 649 933
Fournisseurs Et Autres Dettes		4 148 022	(854 955)
Plus-Value Sur Cession Des Immobilisations		(445 240)	0
Reprise Sur Provision Clients		(142 707)	0
Reprise Sur Provision Stocks		(54 492)	0
Flux De Trésorerie Provenant De (Affectes A) L'Exploitation		(314 335)	(503 359)
Flux De Trésorerie Lies Aux Activités D'Investissement			
Décassements Affectes A L'Acquisition D'Immobilisations Corporelles Et Incorporelles Et Autres Actifs Non Courants	VI.1	(2 829 907)	(2 135 806)
Encaissements Provenant De La Cession D'Immobilisations Corporelles Et Incorporelles		0	0
Décassements Affectes A L'Acquisition D'Immobilisations Financières	VI.2	(5 524)	(503 151)
Encaissements Provenant De La Cession D'Immobilisations Financières	VI.3	113 000	0
Encaissements Provenant De La Prime D'Investissements		0	0
Flux De Trésorerie Provenant Des (Affectés Aux) Activités D'Investissements		(2 722 431)	(2 638 957)
Flux De Trésorerie Lies Aux Activités De Financement			
Encaissement Suite A La Libération Du Capital			0
Encaissement De Titre De Placement	VI.4	700 000	4 300 000
Décaissement De Titre De Placement	VI.4		(2 700 000)
Rachat Des Actions Propres		0	(100 000)
Remboursement Des Actions Propres		100 000	0
Dividendes Et Autres Distributions		(1 048 000)	(1 572 000)
Encaissements Provenant Des Emprunts	VI.5	10 068 865	3 556 077
Remboursements D'Emprunts	VI.6	(8 493 773)	(4 472 129)
Flux De Trésorerie Provenant Des (Affectés Aux) Activités De Financement		1 327 092	(988 052)
Incidences Des Variations Des Taux De Change Sur Les Liquidités Et Equivalents De Liquidités		0	0
Variation De Trésorerie		(1 709 675)	(4 130 368)
Trésorerie Au Début De L'Exercice		(9 326 262)	(5 195 894)
Trésorerie A La Clôture De L'Exercice	VI.7	(11 035 937)	(9 326 262)

Notes aux Etats Financiers

Les états financiers de la société SOTEMAIL sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises, prévu par la loi n°96-112 du 31 Décembre 1996.

Les principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière ainsi que par les normes comptables tunisiennes ont été respectés lors de l'élaboration des états financiers.

Les présents états financiers relatifs à la période allant du 01 janvier 2016 au 31 décembre 2016 totalisant au bilan 87 860 275 dinars et dégageant un résultat négatif de 7 290 205 dinars sont arrêtés par le conseil d'administration de la société.

I - Présentation De La Société :

La Société Tunisienne d'Email «SOTEMAIL» est une société anonyme, de nationalité tunisienne, régie par le droit tunisien. Elle a été créée le 21 juin 2002. Son capital s'élève au 31 décembre 2016 à 26 200 000 DT divisé en 26.200.000 actions de valeur nominale de 1 DT chacune.

L'objet de la société est la fabrication et la commercialisation de carreaux en céramique et grés en porcelaine pour le revêtement de sol et mur.

Son activité s'étend sur le marché tunisien et à l'exportation. L'ensemble de ses unités de production est implanté à Souassi du gouvernorat de Mahdia.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles de droit commun. Elle est agréée par la loi 93-120 du 27 décembre 1993, portant promulgation du code d'incitations aux investissements.

II - Les Faits Marquants :

- La société a dû faire face à un ensemble de difficultés inhérentes au marché. Ces difficultés ont impacté le niveau de ses revenus en 2016. En plus de ces difficultés, la société a connu une augmentation sensible des charges financières et du personnel.
- En 2016, SOTEMAIL ne bénéficie plus au même titre qu'en 2015 de l'avantage fiscal relatif à l'exonération de la charge patronale.
- La société SOTEMAIL a créé courant 2016 une société commerciale en Russie en vue de promouvoir ses exportations sur toute la zone Eurasie.

III - Les Principes, Règles et Méthodes Comptables :

III.1- Unité Monétaire :

Les états financiers sont établis en dinars tunisiens.

III.2- Les immobilisations et Amortissements :

Les immobilisations corporelles et incorporelles exploitées par la société figurent aux actifs non courants pour leurs coûts d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire.

Les taux d'amortissement pratiqués sont les suivants :

* Logiciels	33,00%
* Constructions	2,86%
* Constructions à statut juridique particulier	2,86%
* Installations Techniques, matériel et outillage	4.00% et 6.67%
* Matériel industriel à statut juridique particulier	6,67%
* Matériel de transport	20,00%
* Matériel de transport à statut juridique particulier	20,00%
* Mobilier et matériel de bureau	10,00%
* Matériel informatique	15,00%
* Agencement, aménagement et installation	5.00%, 10.00% et 33.00%

A partir de l'exercice 2008, la société a adopté l'approche patrimoniale pour la comptabilisation des immobilisations acquises par voie de leasing.

L'annuité d'amortissement des constructions au titre de l'exercice 2016 a été calculée sur la base d'un taux d'amortissement de 2.86% (soit une durée de vie de 35 ans). Un tel changement a un impact positif sur le résultat de 265 373 dinars.

Sur la base du rapport d'évaluation élaboré par l'expert judiciaire en automatisme, en mécanique et en électricité auprès des compagnies d'assurance Aref MAALEJ, les annuités d'amortissement de l'exercice 2016 du matériel industriel ont été calculées sur la base de la durée restante estimée au dit rapport et en tenant compte d'une capacité de production égale à 59 % de la capacité nominale du dit matériel. Un tel changement a un impact positif sur le résultat de 1 659 505 dinars.

La société n'a pas constaté l'amortissement relatif à la machine de décoration à sec au titre de l'exercice 2016 du fait que le dit matériel n'a pas tourné. Un tel changement a un impact positif sur le résultat de 61 586 dinars.

L'annuité d'amortissement de la machines de polissage au titre de l'exercice 2016 a été calculée sur la base d'un taux de production de 10%. Un tel changement a un impact positif sur le résultat de 63 999 dinars.

III.3- Les Emprunts :

Les emprunts figurent aux passifs du bilan pour la partie débloquée sous la rubrique passifs non courants.

La partie à échoir dans un délai inférieur à une année est reclassée parmi les passifs courants.

III.4- La Valorisation Des Stocks :

Les valeurs d'exploitation sont évaluées comme suit :

- Les matières premières, matières consommables et pièces de rechange sont valorisées au coût d'acquisition selon la méthode du coût moyen pondéré. Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat, les droits de douane à l'importation et taxes non récupérables par la société, ainsi que les frais de transport, d'assurance liés au transport, de réception et d'autres coûts directement liés à l'acquisition des éléments achetés ;
- es produits finis sont valorisés au coût de production de l'année, qui comprend le coût de matière première et la quote-part des frais directs et indirects rattachés à la production ; et
- Les produits semi-finis, sont valorisés au coût engagé jusqu'au stade de fabrication.

III.5- La Comptabilisation Des Revenus :

Les revenus sont comptabilisés au prix de vente net de remises et réductions commerciales consenties par la société et les taxes collectées pour le compte de l'Etat.

IV- Notes Sur Le Bilan :

IV.1 : Immobilisations Incorporelles

Le solde brut des immobilisations incorporelles totalisent au 31 décembre 2016 un montant de **60 833 DT** contre **54 033 DT** au 31 décembre 2015. Et se détaille comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
Logiciels	60 833	54 033
Total	<u>60 833</u>	<u>54 033</u>

IV.2 : Amortissement Immobilisations Incorporelles

Le solde des amortissements des immobilisations incorporelles totalisent au 31 décembre 2016 un montant de **54 025 DT** contre **51 435 DT** au 31 décembre 2015. Et se détaille comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
Amortissements Logiciel	(54 025)	(51 435)
Total	<u>(54 025)</u>	<u>(51 435)</u>

IV.3 : Immobilisations Corporelles

Le solde des immobilisations corporelles totalisent au 31 décembre 2016 un montant de **63 745 195 DT** contre **61 879 665 DT** au 31 décembre 2015. Et se détaille comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
Terrains	851 884	851 884
Matériels roulants	137 200	257 860
Matériels de transport à statuts juridiques particuliers	1 996 917	2 269 419
Matériels industriel à statuts juridiques particuliers	3 975 017	3 861 591
Matériels informatiques	146 018	118 673
Matériels de bureaux	84 342	81 817
Constructions	9 744 246	9 563 104
Constructions à statut juridique particulier	1 363 387	0
Matériels industriels	41 850 689	41 421 932
Agencements et ménagements divers	3 421 237	3 213 082
Avance versée / commande d'immobilisation	120 000	120 000
Avance Fournisseurs d'immobilisations	54 257	120 304
Total	<u>63 745 195</u>	<u>61 879 665</u>

IV.4 : Amortissement Immobilisations Corporelles

Le solde des amortissements des immobilisations corporelles totalisent au 31 décembre 2016 un montant de **17 280 872 DT** contre **15 954 286 DT** au 31 décembre 2015. Et se détaille comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
Amts Matériel de transport	(114 950)	(212 777)
Amts Matériel de transport à statut juridique particulier	(1 489 452)	(1 530 616)
Amts Matériel industriel à statut juridique particulier	(775 202)	(596 836)
Amts Matériel informatique	(85 317)	(70 349)
Amts Construction	(2 225 783)	(1 976 871)
Amts Constructions à statut juridique particulier	(19 476)	0
Amts Matériel industriel	(10 921 329)	(10 151 402)
Amts AGEN ET AMEN	(1 620 224)	(1 394 423)
Amts Matériel MMB	(29 139)	(21 012)
Total	<u>(17 280 872)</u>	<u>(15 954 286)</u>

IV.5 : Immobilisations Financières

Le solde des immobilisations financières totalisent au 31 décembre 2016 un montant de **3 704 290 DT** contre **4 008 966 DT** au 31 décembre 2015. Et se détaille comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
Titre de participation	3 049 128	3 246 328
Dépôt et cautionnements	392 703	387 179
Fond de garantie Unifactors	262 459	375 459
	<u>3 704 290</u>	<u>4 008 966</u>

Tableau détaillé des immobilisations financières

Désignation	Au 31/12/2015	Acquisitions/ Libération	Reclassement	Au 31/12/2016	Provisions	VCN au 31/12/2016	% de détention
SOMOCER NEGOCE	10 000			10 000	0	10 000	0,870%
SAPHIR	75 000	0	0	75 000	0	75 000	15,000%
ABC	2 700 000	0	0	2 700 000	0	2 700 000	31,268%
SOMOSAN	50 000	0	0	50 000	0	50 000	0,407%
STB	197 200	0	197 200	0	0	0	-
TUNISIAN INDU CERAMIC	214 128	0	0	214 128	0	214 128	99,000%
TOTAL	3 246 328	0	197 200	3 049 128	0	3 049 128	

IV.6 : Autres Actifs Non Courants

Le solde des autres actifs non courants totalisent au 31 décembre 2016 un montant de **1 109 002 DT** contre **533 242 DT** au 31 décembre 2015. Et se détaille comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
Frais préliminaires	503 941	993 060
Moins (Amortissements)	(167 980)	(489 119)
Frais préliminaires nettes	<u>335 961</u>	<u>503 941</u>
Charges à répartir	923 620	0
Moins (Amortissements)	(184 724)	0
Charges à répartir nettes	<u>738 896</u>	<u>0</u>
Ecarts de conversion	68 289	169 208
Moins (Amortissements)	(34 144)	(139 907)
Ecarts de conversion nets	34 145	29 301
Total	<u>1 109 002</u>	<u>533 242</u>

- Des frais de publicité pour un montant de 713 925 dinars et des frais de participation aux foires pour un montant de 210 025 dinars engagés au cours de l'exercice et remplissant les conditions prévues par le paragraphe 19 de la NCT n°10 relative aux charges reportées ont été constatées en charges à répartir.

- La résorption des frais préliminaires au titre de l'exercice 2016 a été calculée sur la base d'un taux d'amortissement de 20% (soit une durée de vie de 5 ans). Un tel changement a un impact positif sur le résultat de 321 139 dinars.

- La résorption des charges à répartir au titre de l'exercice 2016 a été calculée sur la base d'un taux d'amortissement de 20% (soit une durée de vie de 5 ans).

- L'écart de conversion est amortis sur la durée de vie restante de l'élément monétaire correspondant et ce comme suit :

Emprunt	Montant en €	Valeur d'origine EC	Durée Amts	Amts antérieurs	Amts 2016	Σ Amts	valeur nette
LB	901 000	62 314	3	62 314	0	62 314	0
		24 027	2	24 027	0	24 027	0
RICOTH	788 800	92 112	5	55 267	18 422	73 690	18 422
		24 074	4	12 038	6 019	18 056	6 018
		-15 792	4	- 7 896	- 3 948	- 11 844	- 3 948
		-26 078	3	- 8 693	- 8 693	- 17 385	- 8 693
		8 551	3	2 850	2 850	5 701	2 850
		34 581	2	0	17 291	17 291	17 291
		5 030	2	0	2 515	2 515	2 515
		-623	2	0	- 312	- 312	- 311
Total		208 196		139 907	34 144	174 051	34 145

IV.7 : Stocks

Le solde brut des stocks totalisent au 31 décembre 2016 un montant de **17 190 883 DT** contre **19 208 019 DT** au 31 décembre 2015. Et se détaille comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
Stocks Matières premières& consommables	4 284 715	4 107 224
Stocks PF & en cours	12 906 169	15 100 796
Total	<u>17 190 883</u>	<u>19 208 019</u>

IV.8 : Provision Sur Stocks

Le solde des provisions sur stocks totalisent au 31 décembre 2016 un montant de **400 000 DT** contre **142 707 DT** au 31 décembre 2015. Et se détaille comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
Provisions sur stocks PF	(400 000)	(142 707)
Total	<u>(400 000)</u>	<u>(142 707)</u>

IV.9 : Clients & Comptes Rattaches

Le solde clients et comptes rattachés totalisent au 31 décembre 2016 un montant de **11 392 381 DT** contre **9 711 133 DT** au 31 décembre 2015. Et se détaille comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
Clients ordinaires	9 934 049	7 771 874
Clients effet à recevoir	1 256 220	1 559 140
Clients douteux	325 627	380 119
Clients factures à établir	(123 515)	0
Total	<u>11 392 381</u>	<u>9 711 133</u>

IV.10 : Provision Pour Dépréciation Des Clients

Le solde des provisions pour dépréciation des clients totalisent au 31 décembre 2016 un montant de **325 627 DT** contre **380 119 DT** au 31 décembre 2015. Et se détaille comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
Provision pour Dép. des Clients & comptes rattachés	(325 627)	(380 119)
Total	<u>(325 627)</u>	<u>(380 119)</u>

IV.11 : Autres Actifs Courants

Le solde des autres actifs courants totalisent au 31 décembre 2016 un montant de **6 726 075 DT** contre **7 586 621 DT** au 31 décembre 2015. Et se détaille comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
Personnel	403 960	606 471
Etats et collectivités publiques (actif)	534 949	1 412 230
Fournisseurs Débiteurs (leasing)	4 424 629	3 704 555
Débiteurs divers	995 663	531 389
Produit à recevoir	0	1 067 885
Compte de régule actif	404 142	211 530
RRR à obtenir	162 764	52 562
Provision pour risques et charges	(200 033)	0
Total	<u>6 726 075</u>	<u>7 586 621</u>

IV.12 : Placements Et Autres Actifs Financiers

Le solde des placements et autres actifs financiers totalisent au 31 décembre 2016 un montant de **1 634 200 DT** contre **2 137 000 DT** au 31 décembre 2015. Et se détaille comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
Titres de placements	1 634 200	2 137 000
Total	<u>1 634 200</u>	<u>2 137 000</u>

Ces placements sont détaillés conformément au paragraphe 27 de la NCT 07 au tableau suivant :

Désignation	Au 31/12/2015	Acquisitions/ Libération	Remb. /émissions	Au 31/12/2016
Placement à la BNA	700 000	0	700 000	0
Placement à la BH	0	0	0	0
BT. émis par AB CORPORATION	1 437 000	0	0	1 437 000
Placements STB		197 200		197 200
TOTAL DES PLACEMENTS	2 137 000	197 200	700 000	1 634 200

IV.13 : Liquidités Et Équivalents De Liquidités

Le solde des liquidités et équivalents de liquidités totalisent au 31 décembre 2016 un montant de **357 941 DT** contre **1 199 837 DT** au 31 décembre 2015. Et se détaille comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
Effets à l'encaissement	16 626	892 793
Banques	326 382	302 451
Caisse	14 933	4 594
Total	357 941	1 199 837

IV.14 : Le Capital Social

Le solde du capital social totalise au 31 décembre 2016 un montant de **26 200 000 DT** contre **26 200 000 DT** au 31 décembre 2015. Et se détaille comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
--	-------------------	-------------------

Capital social	26 200 000	26 200 000
Total	<u>26 200 000</u>	<u>26 200 000</u>

Le capital social de notre société s'élève à 26 200 000 dinars divisé en 26 200 000 actions de valeur nominale 1 dinars entièrement libérées.

IV.15 : Réserves Légales

Le solde des réserves légales totalisent au 31 décembre 2016 un montant de **656 890 DT** contre **553 146 DT** au 31 décembre 2015. Et se détaille comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
Réserves légales	656 890	553 146
Total	<u>656 890</u>	<u>553 146</u>

IV.16 : Résultats Reportés

Le solde des résultats reportés totalisent au 31 décembre 2016 un montant de **923 135 DT** contre **2 063 534 DT** au 31 décembre 2015. Et se détaille comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
Résultat reporté	923 135	2 063 534
Total	<u>923 135</u>	<u>2 063 534</u>

IV.17 : Autres Capitaux Propres

Le solde des autres capitaux propres totalisent au 31 décembre 2016 un montant de **7 059 633 DT** contre **7 242 014 DT** au 31 décembre 2015. Et se détaille comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
Primes d'émissions	4 800 000	4 800 000
Actions propres	0	(100 000)
Subvention d'investissements	2 259 633	2 542 014
Total	<u>7 059 633</u>	<u>7 242 014</u>

- La société a encaissé au cours des exercices 2006 et 2008 deux subventions d'investissements pour un montant de 750 000 dinars chacune. Les subventions d'investissement sont rapportées aux résultats des exercices pendant lesquels sont constatées les charges d'amortissement relatives aux immobilisations acquises.

- Ces subventions sont rapportées proportionnellement à ces charges d'amortissement. Les conditions relatives à ces subventions d'investissements sont respectées par la société.

- Les mouvements des capitaux propres pour l'exercice 2016 se résument dans le tableau suivant :

Désignation	Solde au 31/12/2015	Affectation de résultat 2015	Résultat de l'exercice	Distribution des dividendes	Remb. rachat des actions	Amt. subvention	Solde au 31/12/2016
Capital	26 200 000						26 200 000
Réserves légales	553 145	103 744					656 889
Prime d'émission	4 800 000						4 800 000
Actions propres	(100 000)				100 000		0
Résultats reportés	2 063 534	(1 140 400)					923 135
Modifications comptables		0					0
Subvention d'investis	3 997 323						3 997 323
Sub d'inves inscrite au résultat	(1 455 309)					(282 382)	(1 737 690)
Distribution des		1 048 000		(1 048 000)			0

dividendes							
Résultat de l'exercice 2016	11 344	(11 344)	(7 290 205)				(7 290 205)
Total	36 070 038	0	(7 290 205)	(1 048 000)	100 000	(282 382)	27 549 451

Le restant sur les fonds propres disponibles au 31-12-2016 conformément au paragraphe 7 de l'article 10 de la loi de finances n°2013-54 du 31/12/2013 totalisent 5 160 988 dinars et qui se détaillent comme suit :

Réserves légales	359 938
Primes d'émission	4 800 000
Total des fonds propres régis par le paragraphe 7 de la LF n° 2013-54	<u>5 159 938</u>
Dividendes décidés et prélevés sur le résultat et réserves avant 31-12-2013	1 050
Total des réserves et dividendes régis par le paragraphe 7 de la LF n° 2013-54	<u>5 160 988</u>

IV.18 : Emprunts

Le solde des emprunts totalisent au 31 décembre 2016 un montant de **14 100 249 DT** contre **13 624 971 DT** au 31 décembre 2015. Et se détaille comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
Emprunt leasing	2 073 989	1 562 280
Emprunt BNA (4 000 MD)	1 666 662	2 333 330
Emprunt BH (2)	5 478 547	6 060 396
Emprunt BTK	2 582 495	3 318 926
Emprunt Fournisseurs d'immobilisations	0	350 038
Emprunt BH (3)	1 685 506	0
Engagement créance fiscale	613 049	0
Total	<u>14 100 249</u>	<u>13 624 971</u>

IV.19 : Les Fournisseurs Et Comptes Rattachés

Le solde brut des fournisseurs et comptes rattachés totalisent au 31 décembre 2016 un montant de **20 713 649 DT** contre **18 290 190 DT** au 31 décembre 2015. Et se détaille comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
Fournisseurs effets à payer	6 502 412	5 815 485
Fournisseurs d'exploitations	13 990 893	11 812 696
Fournisseurs d'immobilisation	128 932	363 475
Fournisseurs retenue de garantie	79 764	205 559
Fournisseurs factures non parvenues	11 648	92 975
Total	<u>20 713 649</u>	<u>18 290 190</u>

IV.20 : Autres Passifs Courants

Le solde des autres passifs courants totalisent au 31 décembre 2016 un montant de **3 399 890 DT** contre **1 675 327 DT** au 31 décembre 2015. Et se détaille comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
Personnel rémunération due	16 959	9 160
Etats et collectivités publiques (passif)	525 021	290 157
Actionnaires dividende à payer	903 180	471 980
Créditeurs divers	456 778	201 415
Charge à payer	1 497 953	702 616
Total	<u>3 399 890</u>	<u>1 675 327</u>

IV.21 : Concours Bancaires

Le solde des concours bancaires totalise au 31 décembre 2015 un montant de **20 129 444 DT** contre **13 402 608 DT** au 31 décembre 2014. Et se détaille comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
Découverts bancaires	11 393 877	10 526 099
Emprunt courant	4 810 000	5 150 000
Billet de trésorerie SOMOCER	500 000	0
Intérêts courus et non échus	240 252	241 459
Échéance a -1 an leasing	883 868	921 437
Échéance a -1 an emprunt BNA	833 335	666 668
Échéance a -1 an emprunt BH	1 528 496	1 084 461
Échéance a -1 an emprunt BTK	1 084 355	681 074
Échéance a -1 an Fournisseurs d'immobilisations	822 852	858 247
Total	<u>22 097 035</u>	<u>20 129 444</u>

V - Notes Sur L'Etat De Résultat.

V.1 : Revenus

Les revenus ont totalisé au 31 décembre 2016 un montant **37 077 487 DT** contre **38 888 848 DT** au 31 décembre 2015. Ils se répartissent comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
V. LOC. GRES 18%	34 637 294	34 706 595
Vente à l'export	2 485 048	4 164 823
Vente en suspension	78 660	17 430
R.R.R accordés par l'entreprise	(123 515)	0
Total	<u>37 077 487</u>	<u>38 888 848</u>

V.2 : Autres Produits D'Exploitation

Les autres produits d'exploitation se sont élevés au 31 décembre 2016 à **490 145 DT** contre **412 588 DT** au 31 décembre 2015.

	31/12/2016	31/12/2015
Quôtes parts des subventions d'investissement	282 382	226 291
transfert de charges	10 565	186 297
Reprises / provision stocks	142 707	0
Reprises / provision clients	54 492	0
Total	<u>490 145</u>	<u>412 588</u>

V.3 : Variations Des Produits Finis Et Encours

Au cours de l'année 2016 il y a eu un stockage pour la somme de **2 194 627 DT** contre un déstockage enregistré au cours de l'année 2015 de l'ordre de **1 927 142 DT**.

	31/12/2016	31/12/2015
Variations des produits finis et encours	2 194 627	(1 927 142)
Total	<u>2 194 627</u>	<u>(1 927 142)</u>

V.4 : Achats D'Approvisionnements Et MP Consommés

Les achats d'approvisionnement et de matières premières se sont élevés au 31 décembre 2016 à **25 525 949 DT** contre **24 178 373 DT** au 31 décembre 2015 et se détaillent comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
Achats Matières	18 047 798	16 502 029

Achats d'approvisionnements	3 229 945	3 784 526
Variations de stocks MP & approvisionnements	(177 491)	(288 618)
Achats non stockés	4 425 697	4 180 436
Total	<u>25 525 949</u>	<u>24 178 373</u>

V.5 : Charges De Personnel

Les charges du personnel se sont élevées au 31 décembre 2016 à **6 147 257 DT** contre **5 053 471 DT** au 31 décembre 2015 et se détaillent comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
Salaire et complément de salaire	5 442 882	4 504 516
Charges sociales légales	704 375	548 955
Total	<u>6 147 257</u>	<u>5 053 471</u>

V.6 : Dotations Aux Amts Et Provisions

Les dotations aux amortissements et aux provisions se sont élevées au 31 décembre 2016 à **2 756 267 DT** contre **4 663 123 DT** au 31 décembre 2015 et se détaillent comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
Dotations aux amts & provision immob Corp. et incorp.	2 127 121	4 615 687
Dotations aux provisions stocks	400 000	0
Dotation aux amts & provision "Ecart de conversion"	29 114	47 435
Dotation aux provisions pour risques et charges	200 033	0
Total	<u>2 756 267</u>	<u>4 663 123</u>

V.7 : Autres Charges D'Exploitations

Les autres charges d'exploitation se sont élevées au 31 décembre 2016 à **3 322 834 DT** contre **3 193 980 DT** au 31 décembre 2015 et se détaillent comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
Locations	111 526	213 237
Entretien & réparation	311 679	255 385
Assurances	259 633	231 010
Autres services extérieurs	28 112	17 605
Honoraires	613 468	383 125
Frais de formations professionnels	2 471	1 680
Publicité	364 420	529 173
Transports sur ventes	482 609	382 001
Transports sur achats	0	5 371
Dons cotisations et subventions	123 446	104 129
Jetons de présence	135 000	146 250
Voyages et déplacements	184 483	336 416
Missions & réceptions	81 280	55 914
Frais de PTT & télécom	81 185	82 306
Commissions bancaires	400 932	292 310
Impôts et taxes	142 591	158 069
Total	<u>3 322 834</u>	<u>3 193 980</u>

V.8 : Charges Financières

Les charges financières nettes se sont élevées au 31 décembre 2016 à **4 904 903 DT** contre **4 259 598 DT** au 31 décembre 2015 et se détaillent comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
Intérêt sur opération escompte	1 138 592	1 145 808
Intérêt débiteurs	684 809	739 261
Intérêt sur crédit de gestion	753 100	517 108
Intérêt des emprunts et dettes	992 227	1 069 146
Intérêt leasing	277 922	272 354
Escompte accordé	407 431	342 865

Pertes de change	1 294 473	295 516
Gain de change	(643 650)	(122 459)
Total	<u>4 904 903</u>	<u>4 259 598</u>

V.9 : Produits Financiers

Les produits financiers se sont élevés au 31 décembre 2016 à **121 400 DT** contre **167 668 DT** au 31 décembre 2015 et se détaillent comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
Produits financiers	121 400	167 668
Total	<u>121 400</u>	<u>167 668</u>

V.10 : Autres Gains Ordinaires

Les autres gains ordinaires se sont élevés au 31 décembre 2016 à **409 681 DT** contre **4 030 DT** au 31 décembre 2015

	31/12/2016	31/12/2015
Autres gains	409 681	4 030
Total	<u>409 681</u>	<u>4 030</u>

V.11 : Autres Pertes Ordinaires

Les autres pertes ordinaires se sont élevées au 31 décembre 2016 à **450 155 DT** contre **40 387 DT** au 31 décembre 2015.

	31/12/2016	31/12/2015
Autres pertes	450 155	40 387
Total	<u>450 155</u>	<u>40 387</u>

V.12 : Impôts Sur Les Sociétés

	31/12/2016	31/12/2015
Impôts sur les sociétés	85 427	0
Total	<u>85 427</u>	<u>0</u>

V.13 : Eléments extraordinaires

	31/12/2016	31/12/2015
Contribution conjoncturelle 2016	1 500	0
Total	<u>1 500</u>	<u>0</u>

VI – Notes Sur L'état De Flux De Trésoreries.

VI.1 : Déc. Affectés À L'Acq. D'Immobilier Corp. Et Incorp.

	31/12/2016	31/12/2015
Logiciel	(6 800)	0
Outillage industriel	(428 756)	(900 368)
Matériel informatique	(27 345)	(15 175)
Matériels de bureaux	(2 526)	(41 674)
AAI divers	(109 145)	(51 491)
AGEN & AMEN ELECTRICITE	(49 168)	(241 669)
AAI GAZE (naturel)	(49 842)	(6 950)
Const.usine	(172 985)	(1 219 731)
Const usine en cours	0	1 028 688
Construction administration	3 001	(888 610)

Const métallique	(11 160)	(13 177)
Const métallique en cours	0	247 629
AAI électricité en cours	0	186 100
Matériel roulant	120 660	(35 000)
Mat de trans à statut juridique particulier	272 501	(148 537)
MAGAZIN LAC 2 A STAT JUR PART	(1 363 387)	0
Mat indus à statut juridique particulier	(113 426)	(286 442)
Avance versée / commande d'immobilisation	0	233 072
Avance Fournisseurs d'immobilisations	66 047	0
Charges à répartir	(923 620)	0
Ecart de conversion	(33 958)	17 527
Total	<u>(2 829 907)</u>	<u>(2 135 806)</u>

VI.2 : Déc. Affectés À L'Acquisition D'Immob Financières.

	31/12/2016	31/12/2015
Titres de participation	0	(411 328)
Dépôt et cautionnements	(5 524)	(1 246)
Fond de garantie unifactors	0	(100 959)
Fond de garantie Tunisie Factoring	0	10 382
Total	<u>(5 524)</u>	<u>(503 151)</u>

VI.3 : Enc. Provenant De Le Cession D'Immob Financières.

	31/12/2016	31/12/2015
Fond de garantie unifactors	113 000	0
Total	<u>113 000</u>	<u>0</u>

VI.4 : Enc. Et Décaissement De Titre De Placement.

	31/12/2016	31/12/2015
Encaissement titres de placements	700 000	4 300 000
Décaissement titres de placements		(2 700 000)
Total	<u>700 000</u>	<u>1 600 000</u>

VI.5 : Encaissements D'Emprunts.

	31/12/2016	31/12/2015
Emprunt leasing	1 438 705	435 123
Emprunt LB	0	4 341
Emprunt RICO TH	33 958	16 612
Emprunt BH	1 685 506	0
Engagement créance fiscale	613 049	0
Emprunts courants	6 297 646	3 100 000
Total	<u>10 068 865</u>	<u>3 556 077</u>

VI.6 : Remboursements D'Emprunts

	31/12/2016	31/12/2015
Intérêts courus et non échus	(1 207)	94 982
Emprunt courant	(6 137 646)	(1 000 000)
Échéance a -1 an leasing	(964 565)	(953 619)
Échéance a -1 an emprunt BH	(137 813)	(681 700)
Échéance a -1 an emprunt BNA	(500 001)	(833 335)
Échéance a -1 an Crédit fournisseurs	(419 391)	(1 080 886)
Échéance a -1 an emprunt BTK	(333 149)	(17 571)
Total	<u>(8 493 773)</u>	<u>(4 472 129)</u>

VI.7 : Trésorerie À La Clôture De L'Exercice.

	31/12/2016	31/12/2015
Banques	(11 050 869)	(9 330 856)
Caisse	14 933	4 594
Total	<u>(11 035 936)</u>	<u>(9 326 262)</u>

VII - Informations Sur Les Parties Liées :

VII.1 Ventes – Clients :

Les ventes TTC réalisées avec les sociétés du groupe au cours de l'exercice 2016 se détaillent comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
Société A.B.C.	3 454 717	2 463 218
Société SOMOCER	950 468	5 167 140
Société AB CORPORATION	648	0
Société SANIMED	2 403	1 026
Société AGRIMED	0	5 941
Société SOMOCER NEGOCE	12 247	0
	<u>4 420 483</u>	<u>7 637 325</u>

VII.2 Achats - Fournisseurs :

Les achats réalisés avec les sociétés du groupe au cours de l'exercice 2016 se détaillent comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
Société A.B.C.	9 052	244
Société SOMOCER	19 163 481	16 472 886
	<u>19 172 533</u>	<u>16 473 130</u>

VII.3 Comptes Courants Et Débiteurs Créditeurs Divers Des Parties Liées :

La situation des comptes courants des sociétés ayant des liens directement ou par personne interposée avec la société SOTEMAIL se résume au tableau ci-dessous :

Partie liée	Débiteurs et créditeurs divers	
	Débiteurs	Créditeurs
SOMOCER	212 777	0
AB-CORPORATION	610 585	0
SOMOCER NEGOCE	50 430	0
TOTAL	873 792	0

VIII - Engagements Hors Bilan

VIII.1- Engagements Donnés

Type d'engagements	Valeur totale	Observation
a) Garanties personnelles		
- Cautionnement et autres garanties	655 162	Le cautionnement se décompose essentiellement des fonds de garanties donnés pour la société tunisienne d'elec et de gaz (STEG) ainsi que L'UNIFACTOR.
-Aval	0	
-Autres garanties	0	
b) Garanties réelles		
- Hypothèques	369 198	Ministère des domaines de l'état : Hypothèque de 1er rang du terrain sur lequel est édiflée l'usine SOTEMAIL, conformément aux termes du Contrat de vente du 07 mai 2008 établi entre le ministère et SOTEMAIL pour l'acquisition dudit terrain .SOTEMAIL a

		réglé la totalité des sommes dues, une procédure est en cours pour l'extraction du titre foncier dudit terrain en son nom
	3 000 000	Banque de l'Habitat, Contrat de Crédit à Long Terme : Hypothèque de 2ème rang sur le terrain sur lequel est édiflée l'usine.
	4 000 000	BNA, Contrat de Crédit à Long Terme : Hypothèque de 1 rang et en pari passu avec le pool bancaire sur le terrain sur lequel est édiflée l'usine.
	4 000 000	Banque Tuniso-Koweitienne, Contrat de Crédit à Long Terme : Hypothèque en rang utile sur le terrain sur lequel est édiflée l'usine.
	145 000	Banque de l'Habitat, Contrat de Crédit à Long Terme : Une hypothèque en rang utile et en pari passu avec la BNA sur le terrain sur lequel est édiflée l'usine.
	6 855 000	Banque de l'Habitat, Contrat de Crédit à Long Terme : Une hypothèque en rang utile et en pari passu avec la BNA sur le terrain sur lequel est édiflée l'usine.
	2 450 000	Banque de l'Habitat, Contrat de Crédit à Long Terme : Hypothèque de 2ème rang sur le terrain sur lequel est édiflée l'usine.
	12 750 000	Banque de l'habitat, contrat de crédit de gestion : Hypothèque de rang utile et en pari- passu avec la BTK, la BNA et l'UBCI sur la parcelle de terrain sur lequel est édiflée l'usine.
	4 100 000	UBCI : Contrat de crédit de gestion, Hypothèque de rang utile et en pari- passu avec le pool bancaire sur la parcelle de terrain sur lequel est édiflée l'usine.
	1 400 000	STB : Contrat de crédit de gestion, Hypothèque de rang utile et en pari- passu avec le pool bancaire sur la parcelle de terrain sur lequel est édiflée l'usine.
	4 800 000	BNA, Contrat de crédit de gestion : Hypothèque de rang utile et en pari- passu avec le pool bancaire sur la parcelle de terrain sur lequel est édiflée l'usine.
- Nantissements	3 000 000	Banque de l'Habitat, Contrat de Crédit à Long Terme : Nantissement sur le matériel et outillage
	12 750 000	Banque de l'Habitat, Contrat de Crédit de gestion : Nantissement en rang utile et en pari-passu avec la BNA la BTK et l'UBCI sur le matériels corporels et incorporels composants un fonds de commerce et d'industries
	4 800 000	BNA, Contrat de Crédit de gestion : Nantissement en rang utile et en pari-passu avec le pool bancaire sur le matériels corporels et incorporels composants un fonds de commerce et d'industries
	4 100 000	UBCI : Contrat de crédit de gestion, nantissement sur fonds de commerce
	145 000	Banque de l'Habitat, Contrat de Crédit à Long Terme : Nantissement sur le matériel et outillage et fonds de commerce
	6 855 000	Banque de l'Habitat, Contrat de Crédit à Long Terme : Nantissement sur le matériel et outillage et fonds de commerce
	4 000 000	Banque Tuniso-Koweitienne, contrat de crédit à long terme Nantissement sur le matériel et outillage et fonds de commerce
	2 450 000	Banque de l'Habitat, Contrat de Crédit à Long Terme : Nantissement sur le matériel et outillage et fonds de commerce

	1 400 000	STB, Contrat de crédit de gestion : Nantissement sur le matériel et outillage et fonds de commerce
	2 350 000	Banque Tuniso-Koweitienne, contrat de crédit de gestion Nantissement sur le matériel et outillage et fonds de commerce
	4 000 000	BNA, Contrat de Crédit à Long Terme : Nantissement sur le matériel et outillage et fonds de commerce
c) Effet escomptés et non échus	11 987 201	

VIII.2 - Engagements Reçus

Type d'engagements	Valeur totale	Observation
a) Garanties personnelles		
- Cautionnement	0	
- Aval	0	
- Autres garanties	0	
b) Garanties réelles		
- Hypothèques	234 020	Ets Lazreg d'équipement : hypothèque reçu sur terrain pour couvrir le solde comptable en contentieux
	264 415	Ste Ghaddab de bâtiments : hypothèque reçu sur terrain pour couvrir le solde comptable en contentieux
- nantissements	20 000	Ste EL Meniar : Nantissement en 1 er rang sur le fonds de commerce
c) effet escomptés et non échus	0	
d) créances à l'exportation mobilisées	0	
e) Abandon de créances	0	

VIII.3 Intérêt Sur Contrats Leasing Non Encore Échus

Organisme Financier	Contrat n°	Montant	Intérêts non courus
Tunisie Leasing	110 021	349 319	8 837
El Wifack Leasing	139 340	370 911	2 771
El Wifack Leasing	127 920	1 302 176	54 618
Tunisie Leasing	112 935	78 136	700
El Wifack Leasing	154 170	56 271	3 106
El Wifack Leasing	161 750	164 487	10 614
El Wifack Leasing	163 850	57 069	3 875
El Wifack Leasing	162 800	770 160	61 965
El Wifack Leasing	162 830	286 441	22 396
UBCI	327 480	80 137	6 311
El Wifack Leasing	185 270	68 400	2 768

El Wifack Leasing	179 980	1 273 200	750 850
UBCI	382 410	52 079	9 447
UBCI	367 850	113 426	11 595
Total			949 853

VIII. Intérêt Sur Crédit Bancaires Non Encore Échus.

Organisme Financier	Montant	Intérêts non courus
BNA	4 000 000	325 247
BH (2)	145 000	14 658
BH (2)	6 855 000	1 223 215
BTK	4 000 000	504 269
BH (3)	700 000	72 125
BH (3)	1 750 000	180 314
Total		2 319 828

IX. Tableau De Passage Des Charges Par Nature Aux Charges Par Destination :

La classification des produits et des charges de l'exercice 2016 se fait conformément à la méthode autorisée.

Au cas où l'entreprise utilise cette méthode, elle est encouragée à publier dans ses notes une répartition de ses charges par destination et ce conformément au paragraphe 52 de la Norme Comptable Générale.

Le tableau de passage des charges par nature aux charges par destination se résume comme suit :

Charge par nature	Montant	Charges par destination			Autres Charges
		Coût des ventes	Frais d'administration	Frais de distribution	
Coefficient		5%	20%	5%	70%
Achats Consommés	25 525 949	1 276 297	5 105 190	1 276 297	17 868 164
Autres Charges d'Exploitation	3 180 243	159 012	636 049	159 012	2 226 170
Frais de Personnel	6 147 257	307 363	1 229 451	307 363	4 303 080
Impôts et Taxes	142 591	7 130	28 518	7 130	99 814
Dotations Aux Amort. Et Provisions nettes des reprises	2 756 267	137 813	551 253	137 813	1 929 387
Charges Financières	4 904 903	245 245	980 981	245 245	3 433 432
TOTAL	42 657 210	2 132 861	8 531 442	2 132 861	29 860 047

X. Les Immobilisations Acquisées En Leasing :

Contrat N° 110021 : Machine digitale de décoration

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2017	80 757	7 942	88 699
2018	36 063	895	36 958
Total	116 820	8 837	125 657

Contrat N° 139340 : 2 TRACTEUR HYUNDAI 600L + BENNE +PLATEAU

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2017	79 224	2 771	81 995

Total	79 224	2 771	81 995
--------------	---------------	--------------	---------------

Contrat N° 127920 : Machine de décoration system

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2017	269 376	42 326	311 702
2018	247 459	12 292	259 751
Total	516 835	54 618	571 453

Contrat N° 112935 : 02 Chariots élévateurs DIESEL

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2017	18 446	700	19 146
Total	18 446	700	19 146

Contrat N° 154170 : 02 Tracteur agricole MAHINDRA+ Godget + remorque

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2017	12 080	2 148	14 228
2018	13 298	930	14 228
2019	2 343	28	2 371
Total	27 721	3 106	30 827

Contrat N° 161750 : 02 Tracteur routier SCANIA (3942 TU 174)

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2017	34 417	6 769	41 186
2018	37 729	3 457	41 186
2019	16 772	388	17 160
Total	88 918	10 614	99 532

Contrat N° 163850 : Chariot élévateur Clark + gerbeur électrique

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2017	11 961	2 469	14 430
2018	13 166	1 264	14 430
2019	5 870	142	6 012
Total	30 997	3 875	34 872

Contrat N° 162800 : Machine de décoration carreaux Creadigit

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2017	136 801	34 796	171 597
2018	150 521	21 076	171 597
2019	136 905	6 093	142 998
Total	424 227	61 965	486 192

Contrat N° 162830 : Ligne de profilage

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2017	50 226	11 523	61 749
2018	54 211	7 538	61 749
2019	58 512	3 237	61 749
2020	10 194	98	10 292
Total	173 143	22 396	195 539

Contrat N° 327480 : 2 CHARIOTS HYNDAI 3 T

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2017	19 937	3 923	23 860
2018	21 774	2 086	23 860
2019	11 628	302	11 930
Total	53 339	6 311	59 650

Contrat N° 185270 : Citroën C5

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2017	23 976	2 557	26 533
2018	8 633	211	8 844
Total	32 609	2 768	35 377

Contrat N° 179980 : Magasin LAC 2

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2017	78 954	131 506	210 460
2018	88 090	122 370	210 460
2019	98 284	112 176	210 460
2020	109 657	100 803	210 460
2021	122 347	88 113	210 460
2022	136 505	73 955	210 460
2023	152 301	58 159	210 460
2024	169 925	40 535	210 460
2025	189 588	20 872	210 460
2026	85 331	2 361	87 692
Total	1 230 982	750 850	631 380

Contrat N° 382410 : Mini bus

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2017	11 453	4 023	15 476
2018	12 496	2 980	15 476
2019	13 633	1 843	15 476
2020	13 585	601	14 186
Total	51 167	9 447	60 614

Contrat N° 367850 : Machine de découpage

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2017	53 974	6 320	60 294
2018	28 498	3 866	32 364
2019	30 954	1 409	32 363
Total	113 426	11 595	125 021

XI. Suivi du report fiscal.

Le solde des reports déficitaires et des amortissements différés au 31 décembre 2016 se détaille comme suit :

Désignation	Total	Imputation	Reste à imputer
Amortissements différés 2016	2 756 267	0	2 756 267
Report déficitaire 2016	3 316 301	0	3 316 301
Total	6 072 568	0	6 072 568

**relevé des dons et subventions
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016
(exprimé en dinars tunisien)**

Identité du bénéficiaire

**Montants
accordés**

1- Dons Et Subvention Déductibles En Totalité :	25 446
Don Union Sportif Monastir	3 000
Don Mechaal Sportif de Souassi	2 000
Don association assafa de patrimoine & des arts	1 000
Don SACSPPO	3 000
Don école primaire Menzel Mhiri Kairouan	1 000
Don école primaire Medyouni	3 911
Don garde nationale El jem	2 339
Don garde nationale Souassi	1 360
Don garde nationale Monastir	1 631
Don mosquée el Mokhtar	6 206
2- Dons Et Subvention Déductibles Avec Limite :	98 000
Don aid Kabir 2016 personnel	60 400
Don aid el fetr 2016 personnel	18 300
Don de rentrée scolaire personnel	4 600
Don fin d'année personnel	7 400
Don de mariage personnel	5 000
Don de décès personnel	2 300
Total	123 446

TABLEAU DE DETERMINATION DU RESULTAT
AU 31/12/2016

الجمهورية التونسية
وزارة المالية
قباضة المالية
مكتب مراقبة الأداوات

السنة 2016

رمز الصنف	القيمة المضافة	الجمالي
M	A	742284 E

décision provisoire	P	تصريح وق	و
décision définitive	X	D	ن

2 0 1 6

السنة

1 2

الشهر

3 1

اليوم

تاريخ اختتام السنة المالية

RAISON SOCIALE :

SOCIETE TUNISIENNE D'EMAIL

FORME JURIDIQUE :

SA

ADRESSE DU SIEGE SOCIAL :

5033 MENZEL EL HAYET MONASTIR

ACTIVITE PRINCIPALE :

FABRICATION DE GRES

ACTIVITE SECONDAIRE :

RESULTAT COMPTABLE APRES IMPOT

-7 290 205,419

I- REINTEGRATIONS

1) Charges non déductibles

* Charges relatives aux véhicules de tourisme d'une puissance fiscale > 9CV	9 403,000
* Cadeaux et frais de réception	61 280,328
* Dons et subventions excédentaires ou non déclarés	9 736,464
* Perte de change 2016 non réalisée	480 802,148
* Gains de change 2015 antérieurement déduit	81 093,278
* Charges d'une valeur supérieure ou égale à 5 000 dinars payée en espèce	315 560,620
* Taxe sur les voyages	420,000
* Transactions, amendes, confiscations et pénalités de toute nature	131 182,589
* Impôt sur les sociétés 2016	85 426,540
* Contribution conjoncturelle 2016	1 500,000
* Provision pour dépréciation des stocks produits finis	400 000,000
* Provision pour risques et charges	200 032,629
* Autres réintégrations	453 380,204

2) Amortissements

amortissements non déduits relatifs aux véhicules de tourisme d'une puissance fiscale > 9CV	26 500,000
---	------------

TOTAL REINTEGRATIONS

2 256 317,800

II - DEDUCTIONS

* Reprise sur provisions non admises en déduction initialement	109 482,314
* Gains de change 2016 non réalisés	193 803,242
* Perte de change 2015 antérieurement réintégré	335 394,741

TOTAL DEDUCTIONS **638 680,297**

RESULTAT FISCAL AVANT DEDUCTION DES PROVISIONS -5 672 567,916

* Déduction des provisions dans la limite de 50% du résultat fiscal

- provisions pour créances douteuses	0,000
- provisions pour dépréciation des stocks destinés à la vente	400 000,000
- provisions pour dépréciation de la valeur des actions cotées en bourse	0,000

DEFICITS ET DES AMORTISSEMENTS -6 072 567,916

III - DEDUCTIONS DES AMORTISSEMENTS DIFFERES ET DEFICITS REPOTES

* Réintégration des amortissements de l'exercice	2 756 267,298
* Déduction des déficits reportés	0,000
* Déduction des amortissements de l'exercice	-2 756 267,298
* Déduction des amortissements différés en périodes déficitaires	0,000

RESULTAT FISCAL APRES DEDUCTION DDES DEFICITS ET AMORTISSEMENTS -6 072 567,916

DETAIL DES REPORTS DEFICITAIRES ET DES AMORTISSEMENTS DIFFERES

	Total	Imputation	Perte de report	Reste à imputer
* Amortissements différés	2 756 267,298			2 756 267,298
* Pertes reportées 2016	3 316 300,618			3 316 300,618
Total	6 072 567,916	0,000	0,000	6 072 567,916

* **RESULTAT FISCAL AVANT DEDUCTION AU TITRE DES AVANTAGES FISCAUX -6 072 567,916**

- Développement régional 0,000

* **RESULTAT FISCAL DE L'EXERCICE -6 072 567,916**

* **BENEFICE PROVENANT DE L'EXPORTATION 0,000**

- Chiffre d'affaires total HTVA 37 077 486,742 100,00%
- Chiffre d'affaires export 2 836 995,703 7,65%

IV-LIQUIDATION DE L'IMPOT SUR LES SOCIETES

* Calcul du minimum d'impôt

- Impôt sur bénéfices Export (0.1%) 2 836,996
- Impôt sur bénéfices Local (0.2%) 82 589,544

* **IMPÔT SUR LE BÉNÉFICE DU 85 426,540**

* **Crédit d'IS antérieur 171 396,914**

* **Avances et retenues à la source imputés sur les acomptes prov. 90 148,864**

* **Acomptes provisionnels effectivement payés 0,000**

* **Retenues à la source non encore imputées 0,000**

* **Avance / impôt non necore imputées 0,000**

Crédit d'Impôt 176 119,238

**Schémas des Solde d'Intermédiaire de Gestion
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016
(exprimé en dinars tunisien)**

PRODUITS	2016	2015	CHARGES	2016	2015	SOLDES	2016	2015
Ventes des Marchandises et autres produits d'exploitation			Coût d'achat des marchandises vendues			Marges commerciale		
Revenus et autres produits d'exploitation	37 285 250	39 075 145						
Production stockée	-2 194 627	1 927 142	Ou (Déstockage de production)	0	0			
Production immobilisée	0	0						
Total	35 090 623	41 002 287	Total	0	0	Production	35 090 623	41 002 287
Production	35 090 623	41 002 287	Achats consommés	25 525 949	24 178 373	Marge sur Coût matières	9 564 674	16 823 914
Marge Commerciale			Autres charges externes	3 180 243	3 035 911			
Marge sur cout matière	9 564 674	16 823 914						
Subvention d'exploitation								
Total	9 564 674	16 823 914	Total	3 180 243	3 035 911	Valeur ajoutée Brute	6 384 431	13 788 003
Valeur Ajoutée Brute	6 384 431	13 788 003	Impôt et taxes	142 591	158 069			
			Charges de personnel	6 147 257	5 053 471			
			Total	6 289 848	5 211 540	Excédent Brut ou insuffisance D'exploitation	94 583	8 576 463
Excédent brut d'exploitation	94 583	8 576 463	Ou insuffisance brute d'exploitation					
Autres produit ordinaires	409 681	4 030	Autres charges ordinaires	450 155	40 387			
Produits financiers	121 400	167 668	Charges financières	4 904 903	4 259 598			
Transferts et reprises de charges	0	0	Dotations aux amortissements et aux provisions ordinaires	2 756 267	4 663 123			
Quôtes parts des subventions d'investissement	282 382	226 291	Impôt sur le résultat ordinaire	85 427	0			
Total	908 046	8 974 451	Total	8 196 752	8 963 107	Résultat des activités Ordinaires (positif ou négatif)	-7 288 705	11 344
Résultat positif des Activités ordinaires	-7 288 705	11 344	Résultat négatif des activités ordinaires	0	0			
Gains extraordinaires	0	0	Pertes extraordinaires	0	0			
Effets positif des modifications comptables	0	0	Effet négatif des modifications comptables	0	0			
			Impôt sur les éléments extraordinaires et sur les modification comptables	1 500	0			
Total	-7 288 705	11 344	Total	1 500	0	Résultat Net après Modifications Comptables	-7 290 205	11 344

CA TTC au 31 Décembre 20	44 131 768
CA TTC au 31 Décembre 20	50 387 503

Tableau Emplois & Ressources

Emplois				Ressources			
Rubrique	déc-16	Var	déc-15	Rubrique	déc-16	Var	déc-15
Immobilisation corpo & incorp	63 806 028	1 872 329	61 933 699	Capital+Réserves+Autres cap pro	33 916 522	-78 638	33 995 160
Amort.Immob.	-17 334 897	-1 329 177	-16 005 721	CLMT	14 100 249	475 279	13 624 971
Immobilisation FINA	3 704 290	-304 676	4 008 966	Résultat Antérieur	923 135	-1 140 400	2 063 534
Autres actif non courant	1 109 002	575 760	533 242	Cash Flow	-4 533 938	-9 208 405	4 674 467
				Résultat de l'exercice	-7 290 205	-7 301 550	11 344
				Dotations aux Amt.et Prov.	2 756 267	-1 906 855	4 663 123
Emplois Stables	51 284 422	814 236	50 470 186	Ressources Stables	41 649 700	-8 045 309	49 695 009
				Fonds de Roulement	-9 634 722		-775 177
				Nombre de jours CA	-79		-6
Stocks	16 790 883	-2 274 429	19 065 312	Fournisseurs	20 713 649	2 423 459	18 290 190
Clients	11 392 381	1 681 249	9 711 133	Autres	3 399 890	1 724 563	1 675 327
Provision clients	-325 627	54 492	-380 119				
Autres	6 726 075	-860 546	7 586 621				
Emplois Cycliques	34 583 712	-1 399 235	35 982 947	Ressources Cycliques	24 113 539	4 148 022	19 965 517
				Besoin en Fonds de Roulement	10 470 173		16 017 430
				Nombre de jours CA	85		114
Placement	1 634 200	-502 800	2 137 000	Emprunt à moins d'1 an	10 703 159	1 099 813	9 603 345
Banques	343 008	-852 235	1 195 243	Concours bancaires	11 393 877	867 778	10 526 099
Caisse	14 933	10 339	4 594				
Emplois de Trésorerie	1 992 141	-1 344 696	3 336 837	Ressources de Trésorerie	22 097 035	1 967 592	20 129 444
				Besoin de Trésorerie	-20 104 895		-16 792 607
				Nombre de jours CA	-164		-120
Total Emplois	87 860 275	-1 929 695	89 789 970	Total Ressources	87 860 275	-1 929 695	89 789 970

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2016

Messieurs les Actionnaires de la
Société Tunisienne d'Email « SOTEMAIL »

I- Présentation :

- 01** En exécution du mandat du Co-commissariat aux comptes que nous a été confié et conformément aux Normes Internationales d'Audit adoptées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, nous avons l'honneur de vous rendre compte de l'accomplissement de notre mission pour l'exercice clos au 31 décembre 2016.
- 02** Nous avons audité le bilan ci-joint de la Société Tunisienne d'Email «SOTEMAIL» arrêté au 31 décembre 2016, ainsi que l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et les notes aux états financiers pour l'exercice clos à cette date.
- 03** Le bilan annexé au présent rapport totalise un montant de 87 860 275 dinars et fait ressortir une perte comptable de 7 290 205 dinars.
- 04** Ces états financiers relèvent de la responsabilité du Conseil d'Administration de votre société.

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

II- Etendue de l'audit :

- 05** Notre mission effectuée par référence aux Normes internationales d'Audit a été planifiée et réalisée en vue d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.
- 06** Nous avons procédé à l'examen par sondages des éléments justifiant les données contenues dans ces états financiers et nous avons effectué les contrôles considérés comme utiles et nécessaires.
- 07** Nous avons procédé à la vérification périodique de l'efficacité du système de contrôle interne, à l'appréciation des principes comptables suivis et des estimations significatives retenues ainsi qu'à la présentation des états financiers pris dans leur ensemble.

- 08** Nous estimons que nos investigations constituent une base raisonnable à l'expression de notre opinion. En effet, nos contrôles ont été opérés conformément aux normes d'audit d'usage.

III- Expression d'opinion :

- 09** Compte tenu des vérifications auxquelles nous avons procédées, des diligences accomplies et des normes de révision généralement admises, à notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société Tunisienne d'EMAIL « SOTEMAIL » au 31 décembre 2016, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de trésorerie pour l'exercice clos à cette date.

IV- Paragraphes d'observations :

- 10** Comme il est mentionné dans les notes aux états financiers dans ses paragraphes :

- IV.6, la société a capitalisé au titre du présent exercice et conformément au paragraphe 19 de la NCT n°10 « charges reportées » un montant global de 923 620 dinars correspondant à des frais de publicité pour un montant de 713 595 dinars et des frais de participation aux foires pour un montant de 210 025 dinars.

- III.2, la société a procédé à une révision des durées de vie de certaines immobilisations corporelles et ce, en adoptant leurs durées de vie économiques. Les nouvelles durées de vie économiques, appliquées à partir du 1^{er} janvier 2016, sont basées sur des avis techniques fournis par des experts en la matière. La dotation aux amortissements au titre de l'exercice 2016 calculée en application des nouvelles durées de vie économiques est inférieure de 2 050 463 dinars par rapport à la dotation calculée selon les anciennes durées de vie.

V- Vérifications et informations spécifiques :

- 11** Les informations financières présentées dans le rapport de votre conseil d'administration sont exactes et conformes à celles contenues dans les états financiers annexés au présent rapport.

- 12** Nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers telle qu'exprimée ci-haut.

13 En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la tenue des comptes de valeurs mobilières émises par la société « SOTEMAIL » eu égard à la réglementation en vigueur.

Fait à Sfax le 18 Mai 2017

CRG AUDIT
Chiraz DRIRA



KBH AUDIT & CONSEIL
Nizar BARKIA



Société Tunisienne d'Email
« SOTEMAIL »

Rapport Spécial

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

EXERCICE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2016

**Messieurs les Actionnaires de la
Société Tunisienne d'Email « SOTEMAIL »**

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées

- La société a obtenu au cours de l'exercice 2016 un crédit à court terme d'un montant de 2 450 000 dinars auprès de la Banque de l'Habitat remboursable sur une durée de trois ans.
- L'émission par la société « SOMOCER » en date du 21 novembre 2016 d'un billet de trésorerie d'un montant de 500 000 dinars souscrit par la société « SOTEMAIL ».

Les intérêts constatés en 2016 par la société « SOTEMAIL » s'élèvent à un montant de 4 221 dinars.

- Des ventes de marchandises à la société « SOMOCER NEGOCE » pour un montant de 12 247 dinars TTC. Le compte client « SOMOCER NEGOCE » présente au 31 décembre 2016 un solde débiteur de 12 247 dinars.
- Des ventes de marchandises à la société « ABC » pour un montant de 3 454 717 dinars TTC. Le compte client « ABC » présente au 31 décembre 2016 un solde débiteur de 556 262 dinars.
- Des ventes de marchandises à la société « SOMOCER » pour un montant de 950 468 dinars TTC. Le compte client « SOMOCER » présente au 31 décembre 2016 un solde débiteur de 328 877 dinars.

- Des ventes de marchandises à la société « SANIMED » pour un montant de 2 403 dinars TTC. Le compte client « SANIMED » présente au 31 décembre 2016 un solde débiteur de 473 dinars.
- Les comptes clients « AGRIMED » présentent au 31 décembre 2016 un solde débiteur de 2 316 dinars.
- Des ventes de marchandises à la société « AB CORPORATION » pour un montant de 648 dinars TTC. Le compte client « AB CORPORATION » présente au 31 décembre 2016 un solde débiteur de 2 389 dinars.
- Des achats auprès de la société « ABC » pour un montant de 9 052 dinars TTC. Le compte fournisseur « ABC » est soldé au 31 décembre 2016.
- Des achats auprès de la société « SOMOCER » pour un montant global de 19 163 481 dinars TTC. Les comptes fournisseurs « SOMOCER » présentent au 31 décembre 2016 un solde créditeur de 9 542 144 dinars.
- Le conseil, le management, la gestion et l'administration des ventes au marché local et à l'export, ainsi que la conquête de nouveaux marchés par la société « SOMOCER NEGOCE » au profit de la société « SOTEMAIL » pour une durée de 5 ans renouvelable par tacite reconduction, débutant le 1^{er} octobre 2016

La société « SOMOCER NEGOCE » percevra une commission de 1.5% des ventes réalisées sur le marché local et à l'export.

Le compte fournisseur « SOMOCER NEGOCE » présente au 31 décembre 2016 un solde débiteur de 70 000 dinars.

- Le compte débiteur divers « SOMOCER » présente au 31 décembre 2016 un solde débiteur de 212 777 dinars.
- Le compte débiteur divers « AB CORPORATION » présente au 31 décembre 2016 un solde débiteur de 610 585 dinars.
- Le compte débiteur divers « SOMOCER NEGOCE » présente au 31 décembre 2016 un solde débiteur de 50 430 dinars.

Ces conventions ont été autorisées par votre conseil d'administration réuni le 16 Mai 2017.

Ces conventions sont soumises à votre assemblée pour approbation.

B- Opérations poursuivant leurs effets relatifs à des conventions antérieures

L'exécution de la convention conclue au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du présent exercice dont voici les principaux volumes réalisés :

- La location auprès de la société « SOMOCER » d'un bureau sis à Menzel El Hayet pour un loyer annuel de 1 200 dinars TTC.
- L'assistance en matière juridique, contentieux, comptable, fiscale, investissement, financement, contrôle de gestion et systèmes d'information par la société « AB CORPORATION » au profit de la société « SOTEMAIL » pour une période d'une année renouvelable, débute le 1^{er} janvier 2014 et ce moyennant un montant mensuel de 20 000 dinars hors TVA avec une augmentation annuelle de 5%.

Les honoraires constatés par la société « SOTEMAIL » s'est élevé en 2016 à 277 058 dinars dont un montant de 199 000 dinars HTVA non encore facturé par la société « AB CORPORATION ».

Le compte fournisseur « AB CORPORATION » présente au 31 décembre 2016 un solde débiteur de 992 332 dinars.

- L'octroi en 2014 à la société « AB-CORPORATION » d'un prêt pour un montant de 1 000 000 dinars.

Les intérêts calculés sur la base d'un taux de 7% l'an s'élèvent au 31 décembre 2016 à 69 447 dinars hors taxes.

Ce crédit est assorti d'une garantie donnée par la société « AB CORPORATION » sur les actions détenues par elle dans le capital de la société « SOMOCER » jusqu'à concurrence du montant du crédit majoré des intérêts conventionnels.

- L'octroi en 2014 à la société « AB-CORPORATION » d'un prêt pour un montant de 437 000 dinars.

Les intérêts calculés sur la base d'un taux de 7% l'an s'élèvent au 31 décembre 2016 à 30 348 dinars hors taxes.

Ce crédit est assorti d'une garantie donnée par la société « AB CORPORATION » sur les actions détenues par elle dans le capital de la société « SOMOCER » jusqu'à concurrence du montant du crédit majoré des intérêts conventionnels.

Ces conventions ont été reconduites par votre conseil d'administration réuni le 16 Mai 2017.

Ces conventions sont soumises à votre assemblée pour approbation.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

- L'ex Directeur Général a bénéficié en 2016 d'une rémunération annuelle nette de 11 mensualités de 10 000 dinars chacune, et ce en sus des dépenses prises en charge par la société des frais engagés en qualité de Directeur Général.

La rémunération annuelle brute s'est élevée à 170 109 dinars.

Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration réuni le 16 Mai 2017.

- Le Directeur Général Adjoint a bénéficié en 2016 d'une rémunération annuelle nette de 13 mensualités de 5 000 dinars chacune, et ce en sus des dépenses prises en charge par la société des frais engagés en qualité de Directeur Général Adjoint.

La rémunération annuelle brute s'est élevée à 96 731 dinars.

Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration réuni le 16 Mai 2017.

- L'assemblée générale ordinaire du 28 juillet 2016 a fixé les jetons de présence de l'exercice 2015 à 135 000 dinars soit un montant net de 108 000 dinars, totalement encaissé en 2016.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales.

SOTEMAIL®

Fait à Sfax le 18 Mai 2017

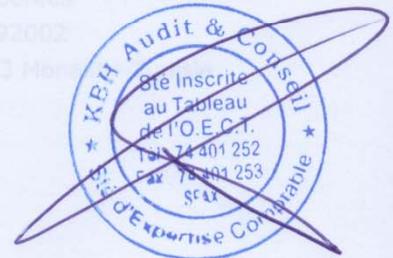
CRG AUDIT

Chiraz DRIRA



KBH AUDIT & CONSEIL

Nizar BARKIA



Etat financiers comparés au 31 décembre 2016

SOMMAIRE

FCP INDICE MAXULA

SITUATION ANNUELLE ARRETTE AU 31 DECEMBRE 2016

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement «FCP INDICE MAXULA » pour l'exercice clos le 31 Décembre 2016, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 167.268, un actif net de D : 165.928 et un bénéfice de D : 9.288 ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du fonds commun de placement «FCP INDICE MAXULA » comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2016, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie.

Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers du fonds commun de placement «FCP INDICE MAXULA», annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du fonds au 31 Décembre 2016, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Vérifications et informations spécifiques

4. Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.
5. En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 17 mars 2017

Le Commissaire aux Comptes :

Mustapha MEDHIOUB

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2016

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2016	31/12/2015
Portefeuille-titres	4	133 779	132 745
Actions et droits rattachés		133 779	132 745
Placements monétaires et disponibilités		33 489	33 177
Placements monétaires	5	33 489	33 177
TOTAL ACTIF		167 268	165 922
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	6	1 150	1 162
Autres créditeurs divers	7	190	292
TOTAL PASSIF		1 340	1 454
ACTIF NET			
Capital	8	165 708	163 430
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice		220	1 038
ACTIF NET		165 928	164 468
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		167 268	165 922

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	Note	Année 2016	Année 2015
Revenus du portefeuille-titres	9	4 568	5 785
Dividendes		4 568	5 785
Revenus des placements monétaires	10	568	535
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		5 136	6 320
Charges de gestion des placements	11	(4 742)	(5 003)
REVENU NET DES PLACEMENTS		394	1 317
Autres charges	12	(172)	(191)
RESULTAT D'EXPLOITATION		222	1 126
Régularisation du résultat d'exploitation		(2)	(88)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		220	1 038
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		2	88
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		9 047	2 383
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		704	(9 682)
Frais de négociation de titres		(685)	(774)
RESULTAT DE L'EXERCICE		9 288	(6 947)

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	Année 2016	Année 2015
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	9 288	(6 947)
Résultat d'exploitation	222	1 126
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	9 047	2 383
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	704	(9 682)
Frais de négociation de titres	(685)	(774)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(7 828)	(16 032)
Souscriptions		
- Capital	95 516	224 696
- Régularisation des sommes non distribuables	4 512	9 928
- Régularisation des sommes distribuables	188	2 210
Rachats		
- Capital	(102 911)	(239 833)
- Régularisation des sommes non distribuables	(4 943)	(10 736)
- Régularisation des sommes distribuables	(190)	(2 298)
VARIATION DE L'ACTIF NET	1 460	(22 979)
ACTIF NET		
En début de l'exercice	164 468	187 447
En fin de l'exercice	165 928	164 468
NOMBRE DE PARTS		
En début de l'exercice	1 812	1 972
En fin de l'exercice	1 730	1 812
VALEUR LIQUIDATIVE	95,912	90,766
TAUX DE RENDEMENT	5,67%	(4,51%)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE

CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCP INDICE MAXULA » est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative de la Société « MAXULA BOURSE » et « Amen Bank » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 28 Décembre 2007.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« FCP INDICE MAXULA » est un fonds commun de placement de capitalisation.

Le dépositaire de ce fonds est Amen Bank. Le gestionnaire étant MAXULA BOURSE.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2016, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds sans que la totalité des frais de courtage ne dépassent annuellement 0.5% de l'actif net.

Les dividendes relatifs aux actions admises à la cote, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions admises à la cote

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2016 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2016 à D : 133.779 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2016	% Actif net
Actions & droits rattachés		126 885	133 779	80,62%
AMEN BANK	263	5 487	6 367	3,84%
ARTES	399	2 734	3 156	1,90%
ATTIJARI BANK	409	8 441	11 050	6,66%
B.N.A	665	7 327	5 986	3,61%
BH	355	5 968	6 425	3,87%
BIAT	151	11 717	13 380	8,06%
BT	1 703	14 250	13 307	8,02%
CARTHAGE CEMENT	2 630	5 313	5 386	3,25%
DELICE HOLDING	563	9 346	8 733	5,26%
ENNAKL AUTOMOBILES	307	3 646	4 421	2,66%
EURO-CYCLES	85	2 995	3 477	2,10%
MONOPRIX	310	4 164	3 015	1,82%
P.G.H	937	7 163	6 269	3,78%
SAH	454	3 998	6 155	3,71%
SFBT	690	8 911	13 097	7,89%
STAR	24	3 585	2 880	1,74%
STB	1 570	7 313	6 153	3,71%
UADH	562	4 109	2 770	1,67%
TUNIS RE	310	2 620	2 603	1,57%
UIB	500	7 798	9 149	5,51%
TOTAL		126 885	133 779	80,62%
Pourcentage par rapport au total des Actifs				79,98%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31</u> <u>décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2015	134 898	(2 153)	132 745	
Acquisitions de l'exercice				
Actions	80 811		80 811	
Cessions de l'exercice				
Actions	(88 824)		(88 824)	704
Variation des plus ou moins values latentes		9 047	9 047	
Soldes au 31 décembre 2016	126 885	6 894	133 779	704

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2016 à D : 33.489 et se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2016	% actif net
Dépôts à vue			
AMEN BANK (au taux 2%)	33 349	33 489	20,18%
TOTAL	33 349	33 489	20,18%
Pourcentage par rapport au total des Actifs		20,02%	

Note 6 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2016 à D : 1.150, contre D : 1.162 au 31 décembre 2015 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Rémunération du gestionnaire	592	597
Rémunération du dépositaire	558	565
Total	<u>1 150</u>	<u>1 162</u>

Note 7 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2016 à D : 190 , contre D : 292 au 31 décembre 2015 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Redevance du CMF	14	14
Retenues à la source	176	278
Total	<u>190</u>	<u>292</u>

Note 8: Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2015

Montant	163 430
Nombre de parts	1 812
Nombre de copropriétaires	53

Souscriptions réalisées

Montant	95 516
Nombre de parts émises	1 059
Nombre de copropriétaires nouveaux	1

Rachats effectués

Montant	(102 911)
Nombre de parts rachetées	(1 141)
Nombre de copropriétaires sortants	(22)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	9 047
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	704
Régularisation des sommes non distribuables	(384)
Frais de négociation de titres	(685)
Résultat incorporé à la V.L	1 038
Régularisation de résultat incorporé à la V.L	(47)

Capital au 31-12-2016

Montant	165 708
Nombre de parts	1 730
Nombre de copropriétaires	32

Note 9 : Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 à D : 4.568 contre D : 5.785 au 31 décembre 2015 et se détaille comme suit :

	Année 2016	Année 2015
<u>Dividendes</u>		
des actions admises à la cote	4 568	5 785
TOTAL	4 568	5 785

Note 10 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 à D : 568 contre D : 535 au 31 décembre 2015 et représente les intérêts des dépôts à vue.

Note 11 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 à D : 4.742 contre D : 5.003 au 31 décembre 2015 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Rémunération du gestionnaire	2 382	2 643
Rémunération du dépositaire	2 360	2 360
Total	<u>4 742</u>	<u>5 003</u>

Note 12 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent à D : 172 pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 contre D : 191 au 31 décembre 2015 et englobent principalement la redevance du CMF.

Note 13 : Autres informations

13.1. Données par part et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	<u>2016</u>	<u>2015</u>	<u>2014</u>	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Revenus des placements	2,969	3,488	3,114	3,029	2,385
Charges de gestion des placements	(2,741)	(2,761)	(2,541)	(2,654)	(2,093)
Revenus net des placements	<u>0,228</u>	<u>0,727</u>	<u>0,572</u>	<u>0,376</u>	<u>0,292</u>
Autres charges	(0,099)	(0,105)	(0,095)	(0,111)	(0,107)
Résultat d'exploitation (1)	<u>0,128</u>	<u>0,621</u>	<u>0,477</u>	<u>0,265</u>	<u>0,185</u>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,001	0,049	0,032	0,091	0,165
Sommes distribuables de l'exercice	<u>0,127</u>	<u>0,573</u>	<u>0,446</u>	<u>0,356</u>	<u>0,020</u>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	5,229	1,315	12,504	4,566	(6,240)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,407	(5,343)	(0,971)	(8,474)	2,425
Frais de négociation de titres	(0,396)	(0,427)	(0,274)	(1,023)	(0,657)
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	<u>5,240</u>	<u>(4,455)</u>	<u>11,260</u>	<u>(4,931)</u>	<u>(4,473)</u>
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	<u>5,369</u>	<u>(3,834)</u>	<u>11,737</u>	<u>(4,667)</u>	<u>(4,288)</u>

Résultat non distribuable de l'exercice	5,240	(4,455)	11,260	(4,931)	(4,473)
Régularisation du résultat non distribuable	(0,222)	(0,407)	(0,744)	0,418	(2,092)
Sommes non distribuables de l'exercice	5,018	(4,862)	10,516	(4,513)	(6,564)
Valeur liquidative	95,912	90,766	95,054	84,093	88,251
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements/ actif net moyen	2,94%	2,97%	2,84%	3,08%	2,29%
Autres charges / actif net moyen	0,11%	0,11%	0,11%	0,13%	0,12%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	0,14%	0,62%	0,50%	0,41%	0,02%

13.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de "FCP INDICE MAXULA" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAXULA BOURSE". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,2% HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Amen Bank assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien, avec un minimum de D : 1.000 dinars HT pour les deux premières années. Ce minimum est porté à D : 2.000 dinars HT à partir de la troisième année.

FCP MAXULA STABILITY

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2016

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement « FCP MAXULA STABILITY » pour l'exercice clos le 31 Décembre 2016, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 1.027.763, un actif net de D : 1.015.899 et un bénéfice de D : 38.240 ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du fonds commun de placement « FCP MAXULA STABILITY » comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2016, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers du fonds commun de placement «FCP MAXULA STABILITY», annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du fonds au 31 Décembre 2016, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Vérifications et informations spécifiques

4. Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.
5. En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 13 mars 2017

Le Commissaire aux Comptes :

Mustapha MEDHIOUB

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2016

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2016	31/12/2015
Portefeuille-titres	4	<u>813 571</u>	<u>777 181</u>
Actions, et droits rattachés		418 112	480 149
Obligations et valeurs assimilées		346 556	249 008
Titres des Organismes de Placement Collectif		48 903	48 024
Placements monétaires et disponibilités		<u>204 468</u>	<u>188 658</u>
Placements monétaires	5	204 468	188 658
Créances d'exploitation	6	<u>9 724</u>	<u>24 852</u>
TOTAL ACTIF		<u>1 027 763</u>	<u>990 691</u>
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	4 158	3 725
Autres créditeurs divers	8	7 706	8 831
TOTAL PASSIF		<u>11 864</u>	<u>12 556</u>
ACTIF NET			
Capital	9	1 002 583	965 539
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice		13 316	12 596
ACTIF NET		<u>1 015 899</u>	<u>978 135</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>1 027 763</u>	<u>990 691</u>

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	Note	Année 2016	Année 2015
Revenus du portefeuille-titres	10	27 728	25 871
Dividendes		12 945	12 549
Revenus des obligations et valeurs assimilées		14 783	13 322
Revenus des placements monétaires	11	3 286	3 806
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		31 014	29 677
Charges de gestion des placements	12	(16 683)	(16 090)
REVENU NET DES PLACEMENTS		14 331	13 587
Autres charges	13	(1 015)	(975)
RESULTAT D'EXPLOITATION		13 316	12 612
Régularisation du résultat d'exploitation		-	(16)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		13 316	12 596
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-	16
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		69 018	3 329
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		(42 400)	19 685
Frais de négociation de titres		(1 694)	(4 856)
RESULTAT DE L'EXERCICE		38 240	30 770

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	Année 2016	Année 2015
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	38 240	30 770
Résultat d'exploitation	13 316	12 612
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	69 018	3 329
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(42 400)	19 685
Frais de négociation de titres	(1 694)	(4 856)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(476)	(2 105)
Souscriptions		
- Capital	-	-
- Régularisation des sommes non distribuables	-	-
- Régularisation des sommes distribuables	-	-
Rachats		
- Capital	(459)	(1 996)
- Régularisation des sommes non distribuables	(17)	(93)
- Régularisation des sommes distribuables	-	(16)
VARIATION DE L'ACTIF NET	37 764	28 665
ACTIF NET		
En début de l'exercice	978 135	949 470
En fin de l'exercice	1 015 899	978 135
NOMBRE DE PARTS		
En début de l'exercice	8 423	8 441
En fin de l'exercice	8 419	8 423
VALEUR LIQUIDATIVE	120,667	116,127
TAUX DE RENDEMENT	3,91%	3,24%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE

CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCP MAXULA STABILITY » est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative de la société « MAXULA BOURSE » et de l' « AMEN BANK » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date 28 décembre 2007.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« FCP MAXULA STABILITY » est un fonds commun de placement de capitalisation.

Le dépositaire de ce fonds est l'AMEN BANK. Le gestionnaire étant MAXULA BOURSE.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2016, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds sans que la totalité des frais de courtage ne dépassent annuellement 0.5% de l'actif net.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2-Evaluation des placements en actions admises à la cote

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2016 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2016, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées du fonds.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évaluées au 31 décembre 2016 au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

3.4-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2016 à D : 813.571 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2016	% Actif net
Actions et droits rattachés		394 534	418 112	41,16%
ASSAD	1 300	10 490	7 911	0,78%
ATTIJARI BANK	1 200	26 429	32 420	3,19%
B.N.A	1 250	14 792	11 251	1,11%
BIAT	400	29 763	35 444	3,49%
CARTHAGE CEMENT	5 000	10 950	10 240	1,01%
CITY CARS	500	5 475	7 805	0,77%
EURO-CYCLES	1 572	16 262	64 300	6,33%
OFFICE PLAST	16 250	50 131	49 936	4,92%
SAH	1 300	12 815	17 625	1,73%
SFBT	1 630	31 623	30 939	3,05%
SOMOCER	49 465	97 234	73 060	7,19%
SOTEMAIL	3 000	7 500	6 930	0,68%
STAR	140	22 507	16 800	1,65%
T.P.R	1 650	7 579	4 670	0,46%
TUNIS RE	1 300	13 300	10 915	1,07%
UADH	1 000	6 500	4 930	0,49%
UIB	1 800	31 184	32 936	3,24%
Obligations des sociétés & valeurs assimilées		338 207	346 556	34,11%
Obligations des sociétés		163 657	167 001	16,44%
AMEN BANK 2010	1 500	89 970	91 207	8,98%
ATTIJARI BANK 2010	1 000	28 570	29 648	2,92%
CHO COMPANY 2009	350	13 125	13 126	1,29%

MEUBLATEX 2010 B	400	8 000	8 237	0,81%
STB 2010-1	400	23 992	24 783	2,44%
Bons du trésor assimilables		174 550	179 555	17,67%
BTA 10-2020 - 5,5%	80	78 000	79 117	7,79%
BTA 04-2023 - 6%	100	96 550	100 438	9,89%
Titres des Organismes de Placement Collectif		48 025	48 903	4,81%
MAXULA PLACEMENT SICAV	472	48 025	48 903	4,81%
TOTAL		780 766	813 571	80,08%
Pourcentage par rapport au total des Actifs				79,16%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31 décembre</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2015	814 942	6 017	(43 778)	777 181	
<u>Acquisitions de l'exercice</u>					
Actions	108 850			108 850	
Bons du trésor assimilables	174 550			174 550	
Titres OPCVM	48 025			48 025	
<u>Remboursements et cessions de l'exercice</u>					
Actions	(238 420)			(238 420)	(42 896)
Obligations des sociétés	(79 334)			(79 334)	
Titres OPCVM	(47 847)			(47 847)	496
Variation des plus ou moins values latentes			69 018	69 018	
Variation des intérêts courus sur obligations		1 548		1 548	
Soldes au 31 décembre 2016	780 766	7 565	25 240	813 571	(42 400)

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2016 à D : 204.468 se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2016	% Actif net
Dépôts à vue			
Amen Bank au taux de 2%	203 638	204 468	20,13%
TOTAL	203 638	204 468	20,13%
Pourcentage par rapport au total des Actifs		19,89%	

Note 6 : Créances d'exploitation

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2016 à D : 9.724, contre D : 24.852 au 31 décembre 2015 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Cession de titres à encaisser	4 614	24 852
Obligations "CHO COMPANY" échues à encaisser	5 110	-
Total	<u>9 724</u>	<u>24 852</u>

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2016 à D : 4.158 contre D : 3.725 au 31 décembre 2015 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Rémunération du gestionnaire	3 600	3 438
Rémunération du dépositaire	558	287
Total	<u>4 158</u>	<u>3 725</u>

Note 8 : Autres créditeurs divers

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2016 à D : 7.706 contre D : 8.831 au 31 décembre 2015 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Redevance du CMF	86	82
Retenues à la source	627	710
Sommes à décaisser sur acquisitions de titres	6 993	7 761
Autres	-	278
Total	<u>7 706</u>	<u>8 831</u>

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2015

Montant	965 539
Nombre de parts	8 423
Nombre de copropriétaires	7

Souscriptions réalisées

Montant	-
Nombre de parts émises	-
Nombre de copropriétaires nouveaux	-

Rachats effectués

Montant	(459)
Nombre de parts rachetées	(4)
Nombre de copropriétaires sortants	(1)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	69 018
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(42 400)
Régularisation des sommes non distribuables	(11)
Frais de négociation de titres	(1 694)
Résultat incorporé à la V.L	12 596
Régularisation du résultat incorporé à la V.L	(6)

Capital au 31-12-2016

Montant	1 002 583
Nombre de parts	8 419
Nombre de copropriétaires	6

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2016 à D : 27.728 contre D : 25.871 au 31 décembre 2015 et se détaille comme suit :

	Année 2016	Année 2015
<u>Dividendes</u>		
des actions et valeurs assimilées admises à la cote	12 945	12 549
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
<i>Revenus des obligations</i>		
- intérêts	7 622	13 322
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>		
- intérêts	7 161	-
TOTAL	27 728	25 871

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2016 à D : 3.286 contre D : 3.806 au 31 décembre 2015 et se détaille ainsi :

	Année 2016	Année 2015
Intérêts sur comptes de dépôt	3 286	3 806
TOTAL	3 286	3 806

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève à l'issue de l'exercice clos le 31 décembre 2016 à D : 16.683 contre D : 16.090 au 31 décembre 2015 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Rémunération du gestionnaire	14 323	13 730
Rémunération du dépositaire	2 360	2 360
Total	<u>16 683</u>	<u>16 090</u>

Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2016 à D : 1.015 contre D : 975 au 31 décembre 2015, et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Redevance du CMF	1 011	970
Autres	4	5
Total	<u>1 015</u>	<u>975</u>

Note 14 : Autres informations

14.1. Données par part et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	<u>2016</u>	<u>2015</u>	<u>2014</u>	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Revenus des placements	3,684	3,523	3,599	3,921	3,386
Charges de gestion des placements	(1,982)	(1,910)	(1,874)	(1,973)	(1,948)
Revenus net des placements	<u>1,702</u>	<u>1,613</u>	<u>1,725</u>	<u>1,948</u>	<u>1,438</u>
Autres charges	(0,121)	(0,116)	(0,113)	(0,121)	(0,124)
Résultat d'exploitation (1)	<u>1,582</u>	<u>1,497</u>	<u>1,612</u>	<u>1,828</u>	<u>1,314</u>
Régularisation du résultat d'exploitation	-	(0,002)	(0,009)	(0,106)	(0,032)
Sommes distribuables de l'exercice	<u>1,582</u>	<u>1,495</u>	<u>1,603</u>	<u>1,722</u>	<u>1,282</u>
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	8,198	0,395	1,270	(2,966)	(1,850)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	(5,036)	2,337	(1,349)	(1,093)	1,743
Frais de négociation de titres	(0,201)	(0,577)	(0,065)	(0,284)	(0,665)
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	<u>2,960</u>	<u>2,156</u>	<u>(0,144)</u>	<u>(4,343)</u>	<u>(0,772)</u>
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	<u>4,542</u>	<u>3,653</u>	<u>1,468</u>	<u>(2,515)</u>	<u>0,542</u>
Résultat non distribuable de l'exercice	<u>2,960</u>	<u>2,156</u>	<u>(0,144)</u>	<u>(4,343)</u>	<u>(0,772)</u>
Régularisation du résultat non distribuable	(0,001)	(0,008)	(0,067)	0,167	(0,802)
Sommes non distribuables de l'exercice	<u>2,959</u>	<u>2,148</u>	<u>(0,211)</u>	<u>(4,176)</u>	<u>(1,574)</u>
Valeur liquidative	120,667	116,127	112,483	111,091	113,545

Ratios de gestion des placements

Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,67%	1,67%	1,68%	1,76%	1,71%
Autres charges / actif net moyen	0,10%	0,10%	0,10%	0,11%	0,11%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	1,34%	1,31%	1,43%	1,53%	1,13%

14.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de "FCP MAXULA STABILITY" est confiée à la société d'intermédiation en bourse "Maxula Bourse". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,2% HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Amen Bank assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien, avec un minimum de D : 1.000 dinars HT pour les deux premières années. Ce minimum est porté à D : 2.000 dinars HT à partir de la troisième année.

FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2016

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement « FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE » au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2016, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 513.463 , un actif net de D : 502.295 et un bénéfice de D : 3.396, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du fonds commun de placement « FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE » comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2016, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers du fonds commun de placement « FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du fonds au 31 Décembre 2016, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphe d'observation

4. Les dépôts à vue représentent à la clôture de l'exercice 32,18% du total des actifs se situant ainsi au dessus du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.
Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

Vérifications et informations spécifiques :

5. Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.
6. En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 17 mars 2017

Le Commissaire aux Comptes :

Mustapha MEDHIOUB

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2016

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2016	31/12/2015
Portefeuille-titres	4	<u>348 233</u>	<u>126 782</u>
Actions et droits rattachés		325 439	126 782
Titres des Organismes de Placement Collectif		22 794	-
Placements monétaires et disponibilités		<u>165 230</u>	<u>27 251</u>
Placements monétaires	5	165 230	27 251
Créances d'exploitation	6	<u>-</u>	<u>8 122</u>
TOTAL ACTIF		<u><u>513 463</u></u>	<u><u>162 155</u></u>
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	2 696	815
Autres créditeurs divers	8	8 472	4 089
TOTAL PASSIF		<u><u>11 168</u></u>	<u><u>4 904</u></u>
ACTIF NET			
Capital	9	503 428	157 729
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice		(1 133)	(478)
ACTIF NET		<u><u>502 295</u></u>	<u><u>157 251</u></u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u><u>513 463</u></u>	<u><u>162 155</u></u>

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	Note	Année 2016	Année 2015
Revenus du portefeuille-titres	10	3 320	4 466
Dividendes		3 320	4 466
Revenus des placements monétaires	11	1 699	524
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		5 019	4 990
Charges de gestion des placements	12	(6 606)	(5 298)
REVENU NET DES PLACEMENTS		(1 587)	(308)
Autres charges	13	(261)	(182)
RESULTAT D'EXPLOITATION		(1 848)	(490)
Régularisation du résultat d'exploitation		715	12
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		(1 133)	(478)
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(715)	(12)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		13 130	4 611
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		(6 049)	722
Frais de négociation de titres		(1 837)	(988)
RESULTAT DE L'EXERCICE		3 396	3 855

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	Année 2016	Année 2015
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	3 396	3 855
Résultat d'exploitation	(1 848)	(490)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	13 130	4 611
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(6 049)	722
Frais de négociation de titres	(1 837)	(988)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	341 648	(24 300)
Souscriptions		
- Capital	463 337	287 091
- Régularisation des sommes non distribuables	2 811	11 715
- Régularisation des sommes distribuables	644	496
Rachats		
- Capital	(121 107)	(310 494)
- Régularisation des sommes non distribuables	(4 108)	(12 624)
- Régularisation des sommes distribuables	71	(484)
VARIATION DE L'ACTIF NET	345 044	(20 445)
ACTIF NET		
En début de l'exercice	157 251	177 696
En fin de l'exercice	502 295	157 251
NOMBRE DE PARTS		
En début de l'exercice	1 361	1 567
En fin de l'exercice	4 314	1 361
VALEUR LIQUIDATIVE	116,433	115,541
TAUX DE RENDEMENT	0,77%	1,89%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE

CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE » est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative de la Société « MAXULA BOURSE » et de la Banque Nationale Agricole « BNA » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 28 Décembre 2007.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds s et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE » est un fonds commun de placement de capitalisation.

Le dépositaire de ce fonds est la BNA. Le gestionnaire étant MAXULA BOURSE.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2016, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds sans que la totalité des frais de courtage ne dépassent annuellement 0.5% de l'actif net.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2-Evaluation des placements en actions admises à la cote

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2016 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice

3.4-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2016 à D : 348.233 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2016	% Actif net
Actions & droits rattachés		324 137	325 439	64,79%
ASSAD	3 000	19 020	18 255	3,63%
ATTIJARI BANK	800	18 327	21 614	4,30%
BH	300	4 490	5 429	1,08%
BNA	4 000	39 620	36 004	7,17%
BIAT	500	41 108	44 306	8,82%
EURO-CYCLES	1 000	31 450	40 903	8,14%
CARTHAGE CEMENT	6 000	12 397	12 288	2,45%
OFFICE PLAST	3 000	8 753	9 219	1,84%
SFBT	2 500	47 460	47 453	9,45%
SOMOCER	9 625	23 966	14 216	2,83%
SAH	2 500	33 197	33 895	6,75%
STAR	154	21 521	18 480	3,68%
UADH	900	5 850	4 437	0,88%
SIMPAR	300	13 000	13 240	2,64%
SOCIETE LANDOR	600	3 978	5 700	1,13%
Titres des Organismes de Placement Collectif		22 594	22 794	4,54%
Maxula Placement Sicav	220	22 594	22 794	4,54%
TOTAL		346 731	348 233	69,33%
Pourcentage par rapport au total des Actifs				67,82%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31</u> <u>décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2015	138 410	(11 628)	126 782	
Acquisitions de l'exercice				
Actions	259 861		259 861	
Titres OPCVM	22 594		22 594	
Cessions de l'exercice				
Actions	(74 134)		(74 134)	(6 049)
Titres OPCVM				
Variation des plus ou moins values latentes		13 130	13 130	
Soldes au 31 décembre 2016	346 731	1 502	348 233	(6 049)

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2016 à D : 165.230 se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2016	% Actif net
Dépôts à vue			
B.N.A au taux de 2%	164 103	165 230	32,90%
TOTAL	164 103	165 230	32,90%
Pourcentage par rapport au total des Actifs			32,18%

Note 6 : Créances d'exploitation

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2016 un solde nul , contre D : 8.122 au 31 décembre 2015 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
- Sommes à encaisser sur ventes de titres	-	8 122
Total	-	8 122

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2016 à D : 2.696 contre D : 815 au 31 décembre 2015 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Rémunération du gestionnaire	1 806	593
Rémunération du dépositaire et distributeur	890	222
Total	<u>2 696</u>	<u>815</u>

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2016 à D : 8.472 contre D: 4.089 au 31 décembre 2015 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Redevance du CMF	43	14
Solde des souscriptions & rachats de la dernière journée de décembre	-	1 786
Achats de titres à payer	8 316	2 191
Retenues à la source	113	98
Total	<u>8 472</u>	<u>4 089</u>

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2015

Montant	157 729
Nombre de parts	1 361
Nombre de copropriétaires	55

Souscriptions réalisées

Montant	463 337
Nombre de parts émises	3 998
Nombre de copropriétaires nouveaux	1

Rachats effectués

Montant	(121 107)
Nombre de parts rachetées	(1 045)
Nombre de copropriétaires sortants	(15)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	13 130
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(6 049)
Régularisation des sommes non distribuables	(257)
Frais de négociation de titres	(1 837)
Résultat incorporé à la V.L	(478)
Régularisation de résultat incorporé à la V.L	(1 040)

Capital au 31-12-2016

Montant	503 428
Nombre de parts	4 314
Nombre de copropriétaires	41

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2016 à D : 3.320 contre D : 4.466 au 31 décembre 2015 et se détaille comme suit :

	Année 2016	Année 2015
<u>Dividendes</u>		
des actions admises à la cote	3 320	4 466
TOTAL	3 320	4 466

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2016 à D : 1.699, contre D : 524 au 31 décembre 2015 et représente les intérêts des dépôts à vue.

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève à l'issue de l'exercice clos le 31 décembre 2016 à D : 6.606 contre D : 5.298 au 31 décembre 2015 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Rémunération du gestionnaire	3 639	2 520
Rémunération du dépositaire et distributeur	2 967	2 778
Total	<u>6 606</u>	<u>5 298</u>

Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2016 à D : 261, contre D : 182 au 31 décembre 2015, et englobent principalement la redevance du CMF.

Note 14 : Autres informations

14.1. Données par part et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	<u>2016</u>	<u>2015</u>	<u>2014</u>	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Revenus des placements	1,163	3,666	3,264	3,505	4,071
Charges de gestion des placements	(1,531)	(3,893)	(3,411)	(3,844)	(3,781)
Revenus net des placements	(0,368)	(0,226)	0,147	0,339	0,291
Autres charges	(0,061)	(0,134)	(0,116)	(0,149)	(0,195)
Résultat d'exploitation (1)	(0,428)	(0,360)	0,262	0,487	0,095
Régularisation du résultat d'exploitation	0,166	0,009	0,053	0,020	(0,097)
Sommes distribuables de l'exercice	(0,263)	(0,351)	(0,209)	0,467	0,002
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	3,044	3,388	16,845	(4,186)	(13,170)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	(1,402)	0,530	(16,499)	(12,912)	18,041
Frais de négociation de titres	(0,426)	(0,726)	(0,252)	(0,957)	(1,903)
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	1,216	3,193	0,093	(18,056)	2,968
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	0,787	2,832	(0,169)	(18,543)	3,063
Résultat non distribuable de l'exercice	1,216	3,193	0,093	(18,056)	2,968
Régularisation du résultat non distribuable	(0,060)	(0,699)	0,064	2,182	(5,922)
Sommes non distribuables de l'exercice	1,156	2,493	0,157	(15,874)	(2,954)
Valeur liquidative	116,433	115,541	113,399	113,450	129,793

Ratios de gestion des placements

Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,32%	3,40%	3,01%	3,16%	2,88%
Autres charges / actif net moyen	0,05%	0,12%	0,10%	0,12%	0,15%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	(0,23%)	(0,31%)	(0,18%)	(0,38%)	0,00%

14.2 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

La gestion de "FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE" est confiée à la société d'intermédiation en bourse "Maxula Bourse". Celle-ci est chargée des choix des placements, de la gestion administrative et comptable et de la distribution du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,2% HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BNA, assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,25% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien, avec un minimum de D : 2.000 dinars par an.

La BNA, assure également la mission de distributeur des parts du FCP. En contre partie de ses prestations, la B.N.A perçoit une rémunération annuelle de 0,20% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2016

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement « FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE » au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2016, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 514.373, un actif net de D : 494.975 et un bénéfice de D : 24.913 ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du fonds commun de placement «FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE » comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2016, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie.

Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers du fonds commun de placement «FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du fonds au 31 Décembre 2016, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphe d'observation

4. Les disponibilités représentent à la clôture de l'exercice 21,20% du total des actifs, se situant ainsi au-dessus du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

Vérifications et informations spécifiques

5. Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.
6. En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 15 mars 2017

Le Commissaire aux Comptes :

Mustapha MEDHIOUB

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2016

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2016	31/12/2015
Portefeuille-titres	4	396 556	389 059
Actions et droits rattachés		181 423	178 181
Obligations et valeurs assimilées		208 191	190 178
Titres OPCVM		6 942	20 700
Placements monétaires et disponibilités		109 057	91 487
Placements monétaires	5	109 057	91 487
Créances d'exploitation	6	8 760	28 937
TOTAL ACTIF		514 373	509 483
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	2 641	3 278
Autres créditeurs divers	8	16 757	21 002
TOTAL PASSIF		19 398	24 280
ACTIF NET			
Capital	9	490 553	480 534
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice		4 422	4 669
ACTIF NET		494 975	485 203
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		514 373	509 483

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	Note	Année 2016	Année 2015
Revenus du portefeuille-titres	10	13 851	13 951
Dividendes		5 046	4 375
Revenus des obligations et valeurs assimilées		8 805	9 576
Revenus des placements monétaires	11	1 693	1 669
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		15 544	15 620
Charges de gestion des placements	12	(10 574)	(10 298)
REVENU NET DES PLACEMENTS		4 970	5 322
Autres charges	13	(501)	(484)
RESULTAT D'EXPLOITATION		4 469	4 838
Régularisation du résultat d'exploitation		(47)	(169)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		4 422	4 669
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		47	169
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		4 211	15 977
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		17 384	23 100
Frais de négociation de titres		(1 151)	(2 054)
RESULTAT DE L'EXERCICE		24 913	41 861

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	Année 2016	Année 2015
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	24 913	41 861
Résultat d'exploitation	4 469	4 838
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	4 211	15 977
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	17 384	23 100
Frais de négociation de titres	(1 151)	(2 054)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(15 141)	(20 820)
Souscriptions		
- Capital	31 715	65 710
- Régularisation des sommes non distribuables	1 112	5 058
- Régularisation des sommes distribuables	-	637
Rachats		
- Capital	(46 143)	(84 974)
- Régularisation des sommes non distribuables	(1 778)	(6 445)
- Régularisation des sommes distribuables	(47)	(806)
VARIATION DE L'ACTIF NET	9 772	21 041
ACTIF NET		
En début de l'exercice	485 203	464 162
En fin de l'exercice	494 975	485 203
NOMBRE DE PARTS		
En début de l'exercice	3 697	3 860
En fin de l'exercice	3 586	3 697
VALEUR LIQUIDATIVE	138,030	131,242
TAUX DE RENDEMENT	5,17%	9,14%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE

CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE » est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative de la société MAXULA BOURSE et la Banque Nationale Agricole « BNA » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 28 Décembre 2007.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE » est un fonds commun de placement de capitalisation.

Le dépositaire de ce fonds est la BNA. Le gestionnaire étant MAXULA BOURSE.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2016, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds sans que la totalité des frais de courtage ne dépassent annuellement 0.5% de l'actif net.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2-Evaluation des placements en actions admises à la cote

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2016 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2016, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées du fonds.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évaluées au 31 décembre 2016 au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

3.4-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2016 à D : 396.556 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2016	% Actif net
Actions & droits rattachés		151 533	181 423	36,65%
ADWYA	1 125	6 332	7 065	1,43%
ATTIJARI BANK	400	9 604	10 807	2,18%
B.N.A	1 900	19 318	17 102	3,46%
BIAT	190	15 181	16 836	3,40%
EURO-CYCLES	1 150	14 405	47 038	9,50%
OFFICE PLAST	8 125	24 016	24 968	5,04%
SAH	1 300	14 701	17 625	3,56%
SFBT	1 560	34 913	29 610	5,98%
STAR	70	10 463	8 400	1,70%
UADH	400	2 600	1 972	0,40%
Obligations de sociétés et valeurs assimilées		203 929	208 191	42,06%
Obligations de sociétés		125 929	129 074	26,08%
AMEN BANK 2010	500	29 990	30 402	6,14%
ATTIJARI BANK 2010	1 000	28 570	29 648	5,99%
CHO COMPANY 2009	600	22 500	22 503	4,55%
MEUBLATEX 2010 B	500	10 000	10 296	2,08%
STB 2008/2	300	16 875	17 637	3,56%
STB 2010-1	300	17 994	18 588	3,76%
Bons du trésor assimilables		78 000	79 117	15,98%
BTA 10-2020 - 5,5%	80	78 000	79 117	15,98%
Titres des Organismes de Placement Collectif		6 817	6 942	1,40%
MAXULA PLACEMENT SICAV	67	6 817	6 942	1,40%
TOTAL		362 279	396 556	80,12%
Pourcentage par rapport au total des Actifs				77,10%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31</u> <u>décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2015	357 648	5 252	26 159	389 059	
Acquisitions de l'exercice					
Actions	58 386			58 386	
Bon du Trésor assimilables	78 000			78 000	
Titres OPCVM	6 817			6 817	
Remboursements et cessions de l'exercice					
Actions	(58 877)			(58 877)	17 258
Obligations	(58 997)			(58 997)	
Titres OPCVM	(20 698)			(20 698)	126
Variation des plus ou moins value latentes			4 211	4 211	
Variation des intérêts courus sur obligations		(1 346)		(1 346)	
Soldes au 31 décembre 2016	362 279	3 906	30 371	396 556	17 384

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2016 à D : 109.057, se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2016	% Actif net
Dépôt à vue			
B.N.A, au taux de 2%	108 637	109 057	22,03%
TOTAL		109 057	22,03%
Pourcentage par rapport au total des Actifs			21,20%

Note 6 : Créances d'exploitation

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2016 à D : 8.760, contre D : 28.937 au 31 décembre 2015 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Cession de titres à encaisser	-	28 937
Obligations "CHO COMPANY" échues à encaisser	8 760	-
Total	<u>8 760</u>	<u>28 937</u>

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2016 à D : 2.641, contre D : 3.278 au 31 décembre 2015 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Rémunération du gestionnaire	1 759	1 733
Rémunération du dépositaire et distributeur	882	1 545
Total	<u>2 641</u>	<u>3 278</u>

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2016 à D : 16.757, contre D : 21.002 au 31 décembre 2015 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Redevance du CMF	42	42
Achats de titres à décaisser	16 449	20 697
Retenues à la source	266	263
Total	<u>16 757</u>	<u>21 002</u>

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2015

Montant	480 534
Nombre de parts	3 697
Nombre de copropriétaires	23

Souscriptions réalisées

Montant	31 715
Nombre de parts émises	244
Nombre de copropriétaires nouveaux	1

Rachats effectués

Montant	(46 143)
Nombre de parts rachetées	(355)
Nombre de copropriétaires sortants	(2)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	4 211
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	17 384
Régularisation des sommes non distribuables	(526)
Frais de négociation de titres	(1 151)
Résultat incorporé à la V.L	4 669
Régularisation du résultat incorporé à la V.L	(140)

Capital au 31-12-2016

Montant	490 553
Nombre de parts	3 586
Nombre de copropriétaires	22

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2016 à D : 13.851, contre D : 13.951 au 31 décembre 2015 et se détaille comme suit :

	Année 2016	Année 2015
<u>Dividendes</u>		
des actions et valeurs assimilées admises à la cote	5 046	4 375
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
<i>Revenus des obligations</i>		
intérêts	5 931	9 576
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>		
intérêts	2 874	-
TOTAL	13 851	13 951

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2016 à D : 1.693, contre D : 1.669 au 31 décembre 2015, il englobe les intérêts sur les dépôts à vue.

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève à l'issue de l'exercice clos le 31 décembre 2016 à D : 10.574, contre D : 10.298 au 31 décembre 2015 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Rémunération du gestionnaire	7 041	6 804
Rémunération du dépositaire et distributeur	3 533	3 494
Total	<u>10 574</u>	<u>10 298</u>

Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2016 à D : 501, contre D : 484 au 31 décembre 2015, et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Redevance du CMF	497	480
Autres	4	4
Total	<u>501</u>	<u>484</u>

Note 14 : Autres informations

14.1. Données par part et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	<u>2016</u>	<u>2015</u>	<u>2014</u>	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Revenus des placements	4,335	4,225	6,186	4,463	4,038
Charges de gestion des placements	(2,949)	(2,786)	(3,245)	(2,426)	(2,741)
Revenus net des placements	<u>1,386</u>	<u>1,440</u>	<u>2,941</u>	<u>2,036</u>	<u>1,297</u>
Autres charges	(0,140)	(0,131)	(0,168)	(0,125)	(0,143)
Résultat d'exploitation (1)	<u>1,246</u>	<u>1,309</u>	<u>2,774</u>	<u>1,911</u>	<u>1,155</u>
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,013)	(0,046)	(0,709)	(0,099)	(0,150)
Sommes distribuables de l'exercice	<u>1,233</u>	<u>1,263</u>	<u>2,065</u>	<u>1,813</u>	<u>1,005</u>
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	1,174	4,322	11,822	(0,915)	(1,771)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	4,848	6,248	8,656	1,162	3,808
Frais de négociation de titres	(0,321)	(0,556)	(0,270)	(0,237)	(0,557)
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	<u>5,701</u>	<u>10,014</u>	<u>2,896</u>	<u>(2,314)</u>	<u>1,480</u>
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	<u>6,947</u>	<u>11,323</u>	<u>5,670</u>	<u>(0,402)</u>	<u>2,635</u>
Résultat non distribuable de l'exercice	<u>5,701</u>	<u>10,014</u>	<u>2,896</u>	<u>(2,314)</u>	<u>1,480</u>
Régularisation du résultat non distribuable	(0,147)	(0,284)	(1,030)	(0,036)	(1,365)
Sommes non distribuables de l'exercice	<u>5,554</u>	<u>9,730</u>	<u>1,866</u>	<u>(2,349)</u>	<u>0,115</u>
Valeur liquidative	138,030	131,242	120,249	116,318	116,855

Ratios de gestion des placements

Charges de gestion des placements / actif net moyen	2,19%	2,22%	2,74%	2,08%	2,36%
Autres charges / actif net moyen	0,10%	0,10%	0,14%	0,11%	0,12%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	0,92%	1,00%	1,75%	1,55%	0,86%

14.2 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

La gestion de "FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE" est confiée à la société d'intermédiation en bourse "MAXULA BOURSE". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable et de la distribution du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,2% HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BNA, assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,25% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien avec un minimum de D : 2.000 par an.

La BNA, assure également la mission de distributeur des parts du fonds. En contre partie de ses prestations, la BNA perçoit une rémunération annuelle de 0,20% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien.